



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



**STRATÉGIE NATIONALE ANTIDROGUE
ÉVALUATION
Rapport final**

Mai 2012

**Division de l'évaluation
Bureau de la gestion de la planification stratégique et du rendement**



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Stratégie nationale antidrogue.....	1
1.2 Objet et portée de l'évaluation.....	2
1.3 Structure du rapport	2
2. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	3
2.1 Plans d'action et composantes	3
2.2 Gouvernance	15
2.3 Dépenses	17
3. MÉTHODES D'ÉVALUATION	21
3.1 Méthode d'étude	21
3.2 Limitations, difficultés et stratégies d'atténuation.....	27
4. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONSTATATIONS.....	31
4.1 Pertinence.....	31
4.2 Efficacité.....	49
4.3 Efficience et économie démontrées	99
5. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET RÉPONSE DE LA DIRECTION.....	109
5.1 Conclusions.....	109
5.2 Recommandations et réponse de la direction.....	115

Annexe A : Modèle logique de la Stratégie nationale antidrogue	121
Annexe B : Liste des enjeux et questions de l'évaluation	125
Annexe C : Bibliographie	129
Annexe D Étude sur la récidive pour les tribunaux de traitement de la toxicomanie.....	139
Annexe E : Instruments de l'évaluation	145

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des composantes de la Stratégie nationale antidrogue	5
Tableau 2 : Structure des groupes de travail de la Stratégie	16
Tableau 3 : Dépenses de la Stratégie, de 2007-2008 à 2010-2011	18
Tableau 4 : Liste des études de cas	25
Tableau 5 : Liste des cercles d'apprentissage	26
Tableau 6 : Pertinence de la Stratégie par rapport aux rôles et responsabilités des ministères partenaires.....	44
Tableau 7 : Relations entre les composantes du Plan d'action sur la prévention et ses résultats	50
Tableau 8 : Évolution de la consommation de drogues chez les Canadiens, avant et après le lancement de la Stratégie, par âge et type de drogue	62
Tableau 9 : Relations entre les composantes du Plan d'action sur le traitement et ses résultats	64
Tableau 10 : Relations entre les composantes du Plan d'action sur l'application de la loi et ses résultats	77
Tableau 11 : Rapport de la GRC sur la situation des drogues illicites au Canada en 2009 : Données sur les saisies de drogue au Canada	94
Tableau 12 : GRC – Profil des opérations de drogues démantelées	94

FIGURE

Figure 1 : Dépenses prévues et réelles de la Stratégie de 2007-2008 à 2010-2011 (millions de dollars)	20
---	----

ACRONYMES

AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
ACCP	Association canadienne des chefs de police
ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
BCP	Bureau du Conseil privé
BDPP	Bureau du directeur des poursuites pénales
BSC	Bureau des substances contrôlées
CANAFE	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
CCLAT	Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies
CDSMA	Comité directeur des sous-ministres adjoints
CECP	Continuum d'éducation des communautés en matière de prévention
CICAD	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
CNLC	Commission nationale des libérations conditionnelles
CNPC	Centre national de prévention du crime
Convention TIR	Convention douanière relative au transport international des marchandises sous le couvert de carnets TIR
DARE	Programme de sensibilisation aux dangers de la drogue
ESCCAD	Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues
ETP	Employé équivalent temps plein
FAPC	Fonds d'action en prévention du crime
FICSA	Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue
GGJ	Groupe de gestion juricomptable
GRC	Gendarmerie royale du Canada

ACRONYMES (suite)

ICM	Installations de culture de marijuana
IICPC	Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité
IDS	Initiative sur les drogues synthétiques
INSMT	Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
Justice Canada	Ministère de la Justice du Canada
LRCDas	<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>
LRPC/FAT	Lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes
MDMA	3,4-méthylènedioxyméthamphétamine
OEA	Organisation des États américains
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PBA	Programme Bouclier autochtone
PSFTT	Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie
PFTTT	Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie
PNIDJ	Programme national d'intervention et de déjudiciarisation à l'intention des jeunes
PNLAADA	Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones
SACY	<i>School-Aged Children and Youth Substance Use Prevention Initiative</i>
SAD	Service d'analyse des drogues
SAPJJ	Stratégie antidrogue du Programme de la justice pour les jeunes
SC	Santé Canada
SCA	Stratégie canadienne antidrogue
SCC	Service correctionnel du Canada
SCER	Sous-comité de l'évaluation et du rendement
SCRC	Service canadien de renseignements criminels
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

ACRONYMES (suite)

SP	Sécurité publique Canada
SSDCO	Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
TTT	Tribunal de traitement de la toxicomanie

SOMMAIRE

1. Contexte de la Stratégie

Le gouvernement du Canada a annoncé la Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie) le 4 octobre 2007, pour honorer son engagement électoral « d'adopter une stratégie canadienne antidrogue visant particulièrement les jeunes ». La Stratégie est une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux, menée par le ministère de la Justice du Canada (Justice Canada), dotée d'un budget d'environ 513,4 millions de dollars destiné à couvrir des activités pendant cinq ans, de 2007-2008 à 2011-2012. La Stratégie englobe 20 composantes regroupées dans le Plan d'action sur la prévention (quatre composantes), le Plan d'action sur le traitement (six composantes) et le Plan d'action sur l'application de la loi (dix composantes). Collectivement, les trois plans d'action et les activités associées à la législation sur la peine minimale obligatoire ont pour objet de rendre le milieu communautaire plus sûr et plus sain grâce à des efforts concertés de prévention de la consommation de drogue, de traitement de la toxicomanie et de réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. Le budget du Plan d'action sur l'application de la loi s'élève à 205,9 millions de dollars (40 % du budget total), alors que les budgets du Plan d'action sur le traitement et du Plan d'action sur la prévention s'élèvent à 190,5 millions de dollars (37 %) et 117 millions de dollars (23 %) respectivement. Un montant supplémentaire de 67,7 millions de dollars a été bloqué pour les quatre composantes relevant des peines minimales obligatoires. Les ministères concernés sont désormais en mesure d'accéder à ces fonds, notamment depuis que le projet de loi a reçu la sanction royale à la mi-mars 2012¹.

La structure de gouvernance de la Stratégie comprend le Comité directeur des sous-ministres adjoints (CDSMA) et quatre groupes de travail sur la prévention et le traitement, sur l'application de la loi, sur les politiques et le rendement, et sur les communications.

¹ Les quatre composantes associées aux peines minimales obligatoires ne font pas partie de la présente évaluation, du fait que le projet de loi n'a été adopté qu'en mars 2012.

2. Objet de l'évaluation

L'objet de la présente étude consiste à évaluer la Stratégie, conformément aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) établies dans sa directive sur la fonction d'évaluation de 2009. L'évaluation était axée sur la pertinence et le rendement (efficacité, efficience et économie) de la Stratégie et de ses trois plans d'action. La portée de l'évaluation couvrait la période de 2007-2008 à 2010-2011.

3. Méthodologie

La Stratégie est une initiative horizontale complexe comportant de vastes objectifs, une palette étendue d'activités, de nombreux ministères et un grand nombre de composantes. La méthodologie adoptée pour évaluer la Stratégie s'est largement inspirée des données de rendement, des évaluations, des documents, des fichiers et autres données compilées par rapport aux diverses composantes et aux plans d'action. Ces données secondaires ont été complétées par d'autres éléments de preuve afin de faire en sorte que chaque composante de la Stratégie comporte des données primaires et secondaires utilisables à des fins d'analyse. Ces éléments de preuve étaient les suivants :

- un examen approfondi de documents et de dossiers comprenant des données sur le rendement, des rapports annuels et des rapports d'évaluation;
- un examen de la documentation pertinente comprenant des rapports gouvernementaux, nationaux et internationaux et des publications examinées par les pairs;
- des entrevues avec trois groupes distincts de partenaires de la Stratégie et autres intervenants, parmi lesquels 50 représentants ministériels sélectionnés auprès de 12 ministères fédéraux participant à la Stratégie, 23 intervenants directs de la Stratégie, dont des bénéficiaires de fonds, des partenaires de programme et des évaluateurs de projets, et enfin 9 intervenants externes de la Stratégie, notamment des intervenants principaux sur certains enjeux liés à la Stratégie à l'échelle provinciale, territoriale et municipale, ainsi que d'éminents experts universitaires et des professionnels;
- cinq cercles d'apprentissage établis dans l'ensemble du Canada, notamment trois axés autour des composantes du Plan d'action sur la prévention et deux axés autour des composantes du Plan d'action sur le traitement. Dans l'ensemble, 44 intervenants ont participé à ces séances;

- cinq études de cas, dont deux se rapportaient au Plan d'action sur la prévention, deux au Plan d'action sur le traitement et une au Plan d'action sur l'application de la loi;
- un sondage en ligne auprès de huit promoteurs de projets financés en vertu de la composante du Plan d'action sur le traitement pour la recherche sur les Modèles de traitement de la toxicomanie des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC);
- une analyse coût-efficacité;
- trois groupes de discussion visant à étayer la triangulation des résultats de l'évaluation. Au total, 23 représentants des ministères ayant participé à la Stratégie faisaient partie de ces groupes de discussion.

4. Principales constatations et conclusions

Tous les éléments de preuve tendent vers un besoin continu manifeste de la Stratégie.

La consommation de drogues illicites est une préoccupation constante pour les Canadiens, en particulier compte tenu de l'implication des jeunes et d'autres populations vulnérables, des coûts économiques, des préoccupations concernant les nouveaux enjeux, et du désir de voir émerger des collectivités plus saines et plus sécuritaires. Le taux d'utilisation de drogues chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans demeure nettement plus élevé que celui déclaré chez les adultes de 25 ans et plus. L'âge moyen de la première exposition à la drogue est d'à peine 15,7 ans². Le rapport de 2008 de Justice Canada sur *Les coûts de la criminalité au Canada*³ estimait que les coûts associés à la consommation de drogues illicites dans le pays s'élevaient à 1,3 milliard de dollars en frais de soins de santé supplémentaires apportés aux utilisateurs de drogues illicites, 2 milliards de dollars en frais de justice (services de police, tribunaux, services correctionnels) et 5,3 milliards de dollars en pertes de productivité chez les utilisateurs de drogues illicites. Les enjeux émergents tels que l'utilisation illicite de produits pharmaceutiques, la conduite avec facultés affaiblies par les drogues, et les problèmes majeurs liés à la drogue à l'échelle locale (p. ex., installations de culture de marijuana [ICM], clubs de compassion et migration des gangs)

² Santé Canada. 2010. Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : sommaire des résultats pour 2010. Consulté le 4 octobre 2011 sur <http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/index-fra.php>. Pour le cannabis – âge moyen de la première exposition des adolescents de 15 ans et plus au cannabis N=13 615.

³ Ministère de la Justice du Canada. 2008. Les coûts de la criminalité au Canada. Consulté le 16 mai 2011 sur : http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2011/rr10_5/index.html.

ont été mentionnés comme autant de secteurs nécessitant une attention immédiate. Par ailleurs, le Canada a un rôle à jouer au niveau du renforcement de la collaboration internationale et de l'intervention dans le domaine de la production et du trafic de drogues illicites, en particulier de la marijuana et des drogues synthétiques. Un consensus s'est dégagé parmi les personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation, selon lequel on observe un besoin continu de programmes qui contribuent à une réduction de la demande de drogues illicites et à la perturbation sécuritaire des activités liées aux drogues illicites, tout en ciblant les organisations criminelles à l'échelle nationale comme internationale.

La Stratégie concorde avec les rôles et priorités du gouvernement du Canada ainsi qu'avec ses responsabilités.

Presque tous les représentants ministériels (98 %; n=50) ont confirmé que les objectifs de la Stratégie concordent avec les résultats stratégiques et les priorités du gouvernement du Canada. La pertinence de la Stratégie et sa concordance avec les priorités gouvernementales ont été démontrées dans les récents discours du Trône (2011, 2010 et 2007) ainsi que dans la détermination du gouvernement fédéral à s'attaquer au crime et à créer des collectivités plus saines et sécuritaires. Le rôle du gouvernement fédéral est reconnu dans les textes de loi fondamentaux ainsi que dans les conventions et protocoles internationaux dans les secteurs se rapportant aux activités de la Stratégie.

Chacun des trois plans d'action a observé des progrès considérables par rapport à leurs résultats escomptés, en particulier les résultats immédiats.

Le Plan d'action sur la prévention de la Stratégie a observé des progrès en matière d'accroissement de la sensibilisation aux drogues illicites et à leurs conséquences, de renforcement des mesures de soutien pour les populations à risque, et d'amélioration des connaissances dans les collectivités. En particulier, la campagne médiatique de masse et le Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé ont généré des retombées notoires en matière d'accroissement de la sensibilisation et de la compréhension des drogues illicites. Les fonds réorientés du Centre national de prévention du crime (CNPC) et du Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA) ont appuyé des projets qui aident le plus efficacement les jeunes, les parents, les soignants et les populations à risque à prendre des décisions éclairées au sujet de la consommation de drogues illicites. Des connaissances ont été acquises et retransmises dans le cadre de diverses activités du Plan d'action sur la prévention, bien que d'autres efforts doivent être déployés pour encourager l'assimilation de ces connaissances dans les collectivités. Les participants à l'évaluation ont mentionné qu'une

évolution manifeste dans l'opinion et le comportement du public ne sera observable qu'au-delà de la période d'observation initiale de trois ou quatre ans.

Les composantes du Plan d'action sur le traitement sont suffisamment intégrées de sorte à appuyer l'atteinte des objectifs de la Stratégie visant à mettre au point des approches novatrices et collaboratives pour le traitement des toxicomanies. Toutes les composantes du Plan d'action sur le traitement ont permis de consolider les capacités de planification et d'exécution des programmes et des services de traitement. Bien que la mise en œuvre du Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie (PSFTT) se soit révélée plus lente que prévu, le programme a néanmoins permis de financer le renforcement des systèmes de traitement et des services de traitement dans six provinces et un territoire. Le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) a renforcé les capacités des services et programmes de traitement dans les collectivités des Premières Nations et inuites, alors que le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie (PFTTT) a contribué à la réduction des comportements toxicomanes et de la récidive criminelle par rapport aux interventions classiques du système de justice dans les six établissements financés. La recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie des IRSC, le PNLAADA et le PSFTT ont été reconnus comme autant de composantes qui mettaient l'accent le plus marqué sur la collaboration comme moyen d'améliorer les interventions et d'échanger les connaissances au sujet des problèmes de traitement. Le Plan d'action sur le traitement a renforcé l'engagement des provinces et des territoires dans certains secteurs, mais des préoccupations demeurent parmi les bénéficiaires de fonds et les représentants ministériels au sujet de la durabilité des projets financés, une fois que le financement de la Stratégie arrivera à échéance. Les participants à l'évaluation ont exprimé leurs préoccupations concernant l'adoption éventuelle de projets pilotes concluants et de pratiques exemplaires par les systèmes de traitement. Le Plan d'action sur le traitement s'est également heurté à certaines difficultés à ses débuts, notamment en matière d'établissement de partenariats et de collaborations.

Le Plan d'action sur l'application de la loi a observé d'importants progrès au niveau de l'élargissement des partenariats, des capacités et de la sensibilisation des intervenants de la lutte antidrogue et des autres impliqués dans ce domaine, et a amélioré les activités visant à réduire la production et le mouvement des drogues illicites à l'échelle nationale et internationale. La Stratégie a augmenté la capacité à lutter contre les drogues et à intensifier les poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites, à recueillir et échanger des renseignements, à analyser les preuves et à contrôler et surveiller les substances contrôlées. Par ailleurs, le Plan d'action sur l'application de la loi a amélioré la sensibilisation aux drogues illicites et aux

problèmes liés aux produits chimiques précurseurs chez les agents d'application de la loi au Canada comme à l'étranger, dans le cadre d'ateliers, de séances de formation et d'information ainsi que d'efforts concertés en matière d'application de la loi. Il a en outre contribué aux efforts internationaux visant la réduction de l'offre, grâce à son engagement dans des consultations et réunions bilatérales et multilatérales, ainsi qu'au sein de forums internationaux d'élaboration de politiques antidrogue. La Stratégie a contribué à améliorer la sécurité autour du démantèlement des opérations de drogues illicites au moyen de soutien fourni au cours des activités de démantèlement, de séances de formation des policiers et autres individus participant aux opérations de démantèlement, ainsi qu'en améliorant la sensibilisation du grand public. Une réalisation particulièrement importante découlant de ce plan d'action est l'élaboration de partenariats ad hoc parmi les participants; par exemple, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) se sont attelées à un projet conjoint visant à renforcer leur capacité de renseignements, alors que l'ASFC, Santé Canada, Sécurité publique Canada, la GRC et Justice Canada ont mené des discussions visant à établir des politiques et des procédures pour faire progresser l'efficacité de la surveillance, de la manipulation et de la destruction des produits chimiques précurseurs saisis. On constate néanmoins des difficultés visant à mesurer les retombées de ce plan d'action, étant donné que les enquêtes prennent du temps et que les résultats ne sont pas toujours quantifiables. Il est par ailleurs difficile pour les partenaires d'isoler les retombées des fonds de la Stratégie par rapport à d'autres sources de financement disponibles pour leurs activités. En outre, les organismes partenaires d'application de la loi ont mentionné que le système mis en place pour la modification des règlements en ce qui a trait au contrôle des produits chimiques précurseurs n'est pas suffisamment expéditif pour permettre aux équipes d'application de la loi d'intervenir en temps opportun. Enfin, il a été mentionné que le fait de s'attaquer à la manufacture et à la production de drogues illicites nécessitera des efforts concertés sur une longue durée.

Plusieurs facteurs ont contribué à l'efficacité de la Stratégie ou l'ont limitée.

La Stratégie a profité de l'approche en trois volets qui produit un assortiment approprié de politiques, de programmes et de services. Elle s'est inspirée de ressources existantes et a ajouté de nouveaux programmes visant à combler certaines lacunes. La Stratégie adopte une démarche claire, ciblée et coordonnée, assortie d'une structure de gouvernance efficace, d'un leadership solide et d'une forte mobilisation, ainsi que d'un niveau élevé de communication parmi les ministères participants et les autres organismes et intervenants. Les composantes individuelles ont été en mesure d'utiliser de façon efficace les ressources disponibles en obtenant des fonds

auprès d'autres sources, en utilisant des approches rentables, et en collaborant de façon étroite avec les autres ministères et intervenants.

À court terme, l'efficacité de la Stratégie a été limitée par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les difficultés associées à la création d'une initiative aussi large et complexe que celle-ci, ainsi que les délais de démarrage associés à l'établissement de nouvelles composantes ou à l'augmentation des capacités des activités existantes. L'efficacité a également été limitée par un certain nombre de questions réglementaires (p. ex., restrictions réglementaires sur l'échange de renseignements, processus liés à la mise en œuvre des modifications), les priorités conflictuelles, et la disponibilité limitée de services complémentaires dans certaines régions ou collectivités. La faible visibilité de la Stratégie pourrait avoir eu une incidence sur son efficacité en réduisant la participation des intervenants ainsi que leur intérêt dans la Stratégie.

Les personnes interrogées ainsi que les participants aux groupes de discussion ont formulé des suggestions quant à la manière d'améliorer l'efficacité et l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Les principaux thèmes se rapportent à l'amélioration de la collaboration dans tous les plans d'action, la coordination et le renforcement des activités de transfert des connaissances, le recours plus systématique à une démarche fondée sur des preuves, et le renforcement des liens avec les intervenants internationaux.

1. INTRODUCTION

1.1 Stratégie nationale antidrogue

La Stratégie nationale antidrogue est une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux, menée par le ministère de la Justice, dotée de nouveaux fonds et de fonds réorientés⁴ couvrant des activités sur une période de cinq ans, soit de 2007-2008 à 2011-2012. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen d'efforts concertés de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance, et de réduction de la production et de la distribution de ces drogues. Les drogues illicites sont définies dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) pour inclure les opiacés, la cocaïne et les substances de type cannabis (y compris la marijuana) ainsi que les drogues synthétiques comme la 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) et la méthamphétamine. La Stratégie comprend trois plans d'action : prévention, traitement et application de la loi :

- Le Plan d'action sur la prévention soutient les mesures visant à empêcher les jeunes de consommer des drogues illicites en leur faisant prendre conscience des dangers de la consommation de drogues illicites pour la société et pour la santé, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des interventions et des initiatives communautaires de prévention de la consommation de drogues illicites.
- L'objectif du Plan d'action sur le traitement est d'appuyer des systèmes et services efficaces de traitement et de réadaptation en élaborant et en mettant en œuvre des démarches novatrices et coopératives.
- Le Plan d'action sur l'application de la loi a pour objet de perturber les activités liées aux drogues illicites de façon sécuritaire et cible particulièrement les organisations criminelles.

⁴ La Stratégie bénéficie des fonds de l'ancienne Stratégie canadienne antidrogue qui ont été réorientés sur le problème des drogues illicites dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue.

Les plans d'action de la Stratégie devraient contribuer à réduire l'offre et la demande de drogues illicites et, en fin de compte, améliorer la sécurité et la santé des collectivités.

1.2 Objet et portée de l'évaluation

L'objet de la présente étude est d'évaluer la Stratégie conformément aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) établies dans sa directive sur la fonction d'évaluation de 2009. L'évaluation traite de la pertinence et du rendement (efficacité, efficience et économie) de la Stratégie et de ses trois plans d'action. La portée de l'évaluation couvre la période de 2007-2008 à 2010-2011.

1.3 Structure du rapport

Le présent document comporte cinq chapitres, dont l'introduction (chapitre 1), comme suit :

- le chapitre 2 présente un aperçu de la conception et de la mise en œuvre de la Stratégie;
- le chapitre 3 synthétise les méthodes employées dans le cadre de l'évaluation, y compris les limites inhérentes aux méthodes d'évaluation et les difficultés, outre les stratégies utilisées pour contourner ces défis;
- le chapitre 4 décrit les principales constatations de l'évaluation à l'égard de la pertinence et du rendement de chacun des plans d'action sur la prévention, le traitement et l'application de la loi;
- le chapitre 5 présente les principales conclusions, les recommandations et la réponse de la direction découlant de l'évaluation.

Le modèle logique, les questions d'évaluation et les instruments d'évaluation de la Stratégie sont présentés en annexe.

2. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Ce chapitre présente un aperçu de la Stratégie relativement à ses plans d'action et à ses composantes, sa structure de gouvernance et les dépenses qui y sont associées.

2.1 Plans d'action et composantes

Le budget de la Stratégie s'élève à environ 513,4 millions de dollars et comprend de nouveaux fonds, des fonds réorientés ainsi que le financement associé à l'ancienne Stratégie canadienne antidrogue (SCA). Le budget du Plan d'action sur l'application de la loi s'élève à 205,9 millions de dollars (40 % du budget total), alors que le budget des plans d'action sur le traitement et la prévention s'élève à 190,5 millions de dollars (37 %) et 117 millions de dollars (23 %) respectivement. Près de 3,4 millions de dollars ont également été attribués à la direction, à la communication et à l'évaluation de la Stratégie. Quelque 67,7 millions de dollars supplémentaires ont été bloqués pour les quatre composantes relevant des peines minimales obligatoires⁵.

Les activités de la Stratégie portent sur les drogues illicites telles que définies dans la LRCDas, notamment les opiacés, la cocaïne et les substances de type cannabis (y compris la marijuana) et les drogues synthétiques comme l'ecstasy, la méthamphétamine et l'utilisation illicite des produits pharmaceutiques.

Les trois plans d'action de la Stratégie comportent 20 composantes. Le tableau 1 présente le profil de chaque composante et précise le ministère qui en est responsable, le budget quinquennal, les principales activités et les résultats, ainsi que les principaux bénéficiaires. Parmi les 12 ministères et organismes fédéraux participant à la Stratégie, quatre participent à plus d'une composante : Santé Canada (SC) se charge d'une composante en vertu de chacun des trois plans d'action et dirige les plans d'action sur la prévention et le traitement; la GRC se charge d'une

⁵ Les composantes relevant des peines minimales obligatoires ne font pas partie de cette évaluation, du fait que le projet de loi n'a reçu la sanction royale qu'en mars 2012.

composante en vertu de chacun des trois plans d'action; Justice Canada se charge de deux composantes en vertu du Plan d'action sur le traitement, et est en outre le ministère responsable de la Stratégie; enfin, Sécurité publique Canada (SP) est responsable d'une composante en vertu du Plan d'action sur la prévention et du Plan d'action sur l'application de la loi, et est en plus responsable du Plan d'action sur l'application de la loi. Les cinq composantes individuelles les plus importantes, relativement au budget quinquennal, représentent 69 % du budget total de la Stratégie. Il s'agit du PSFTT (124,5 millions de dollars), des équipes de laboratoires clandestins et d'installations de culture de marijuana/produits de la criminalité (91,4 millions de dollars), du Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA) (55,2 millions de dollars), du Service d'analyse des drogues (SAD) (49,2 millions de dollars), et du PNLAADA (35,5 millions de dollars).

Les principaux bénéficiaires de la Stratégie sont les jeunes et leurs parents, les populations à risque ou vulnérables cibles, et le public canadien. Les organismes de prestation de services de traitement, les éducateurs, les professionnels de la santé, les forces de police et autres prestataires de services sociaux, les chercheurs et les praticiens comptent parmi les bénéficiaires secondaires de la Stratégie, étant donné que les activités menées dans le cadre de la Stratégie facilitent et améliorent leur travail. La Stratégie fait également intervenir un vaste éventail d'intervenants provinciaux, nationaux et internationaux, parmi lesquels des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des établissements universitaires, des collectivités, des sociétés et des associations du secteur privé, ainsi que des parties réglementées. Les intervenants jouent différents rôles dans le cadre de la Stratégie, notamment la prestation de services, le lancement de nouveaux programmes, le déroulement d'activités de recherche et de développement, et un soutien consultatif.

Tableau 1 : Caractéristiques des composantes de la Stratégie nationale antidrogue⁶

Composante	Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement
Plan d'action sur la prévention						
1						
Campagne médiatique de masse	SC	29,8 M\$	Une campagne médiatique de masse sur la prévention qui vise à décourager les jeunes de consommer des drogues illicites.	<p>Consistait en une campagne médiatique de masse comportant deux composantes, l'une ciblant les parents d'adolescents âgés de 13 à 15 ans et l'autre ciblant les adolescents âgés de 13 à 15 ans, au moyen de divers événements télévisés, radio, médias sociaux, Web et documents imprimés, p. ex., site Web à l'intention des parents : www.drugprevention.gc.ca et pour les adolescents : www.0droguepourmoi.ca. Le nom a été changé à « Odroguepourmoi » en 2010 et fait partie du site Web strategienationaleantidrogue.gc.ca.</p> <p>À compter de mai 2011, des rapports de référence et d'enquête-échantillon étaient disponibles quant aux retombées de ces campagnes sur les parents et les adolescents⁷.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes en général • Parents d'adolescents • Public canadien 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie
2						
Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA)	SC	55,2 M\$	Programme de financement qui appuie les projets nationaux et régionaux de prévention et de promotion de la santé pour décourager la consommation de drogues illicites chez les jeunes.	103 projets régionaux et nationaux ont été financés depuis 2010-2011. Les projets financés en comptaient un dirigé par le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) et des projets régionaux qui portaient sur l'amélioration de la sensibilisation/compréhension des habitudes saines de la vie quotidienne, des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes, l'amélioration des capacités (connaissances et compétences) pour éviter la consommation de drogues illicites, et accroître la mobilisation des structures communautaires, des réseaux en santé, et les efforts de promotion et de prévention visant à prévenir la consommation de drogues illicites chez les jeunes. En 2010-2011, certaines régions (CB, AB, MB/SK et QC) ont organisé des présentations régionales ou des activités de transfert de connaissances dans le cadre desquelles des promoteurs de projets financés ont été réunis pour agir en réseau et échanger les résultats et les leçons apprises de leurs expériences. Un rapport d'ensemble d'évaluation de base (<i>Cluster Evaluation Baseline Report</i>) des projets financés dans le cadre du FICSA a été préparé en mars 2011.	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes en général • Populations à risque/vulnérables • Populations autochtones • Éducateurs, professionnels, services de police, chercheurs et réseaux d'échanges de pratiques connexes 	Fonds réaffectés à partir de l'ancienne SCA

⁶ Le tableau comprend les fonds réaffectés et ajustés de l'ancienne SCA ainsi que les fonds nouveaux en vertu de la Stratégie nationale antidrogue.

⁷ Bien que la portée de l'évaluation concernait essentiellement la période 2007-2008 à 2009-2010, des renseignements complémentaires pour l'exercice 2010-2011 figurant dans les rapports de rendement ont été intégrés dans le présent document afin d'illustrer l'analyse complète des activités à ce jour.

Composante	Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement
3 Centre national de prévention du crime (CNPC)	SP	20,0 M\$	Financement à l'appui de projets fondés sur des données probantes qui visent à prévenir et réduire la criminalité attribuable à la consommation de substances parmi les populations et les collectivités à risque.	La contribution du CNPC à la Stratégie a été financée grâce à la réaffectation des fonds du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC), du Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord, du Fonds des services policiers, correctionnels et communautaires, du Fonds pour la recherche et le développement des connaissances et du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes. En 2010-2011, le CNPC avait identifié plus de 50 projets se rapportant à la Stratégie. Ces projets ciblaient les enfants à risque âgés de 7 à 12 ans qui consomment des substances, les jeunes âgés de 13 à 17 ans qui consomment des substances et présentent un risque de comportement délinquant, les contrevenants adolescents et adultes qui ne bénéficient plus de la supervision des services correctionnels et qui sont toxicomanes, ainsi que les Autochtones qui ont une dépendance à l'égard de substances. En 2010, le CNPC a mené un exercice pilote d'exploration de données visant à réunir des renseignements sur cinq projets sur le point d'être achevés.	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes qui songent à expérimenter des drogues illicites ou qui en consomment • Populations à risque/vulnérables • Populations autochtones • Éducateurs, professionnels, services de police, chercheurs et réseaux d'échanges de pratiques connexes 	Fonds réorientés de la Stratégie nationale pour la prévention du crime
4 Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé (SSDCO)	GRC	12,0 M\$	Appuie diverses initiatives lancées partout au pays pour sensibiliser davantage le public à la nature, l'étendue et les conséquences de la consommation et de l'abus de substances.	Les programmes couvrent le Programme Bouclier autochtone (PBA) pour les jeunes Autochtones, le Programme de sensibilisation aux dangers de la drogue (DARE), Enfants menacés par la drogue , Choix.org (géré par les Services de police sociopréventifs et autochtones de la GRC), La drogue et le sport : points saillants, E-Aware, Sensibilisation aux drogues, Formation des agents chargés de la sensibilisation aux drogues (FASD), Continuum d'éducation des communautés en matière de prévention (CECP), La Course contre la drogue, <i>Prevent Alcohol and Risk-related Trauma Youth Program</i> , <i>Keep Straight</i> , et <i>Building Capacity for Positive Youth Development</i> ⁸ .	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes en général • Parents des jeunes • Populations autochtones • Éducateurs, professionnels, services de police, chercheurs et réseaux d'échanges 	Fonds de l'ancienne SCA

⁸ Gendarmerie royale du Canada. 2011. Programmes du SSDCO. Consulté le 8 mars 2011 sur : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/docas-ssdco/prog-fra.htm>.

Composante	Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement
Plan d'action sur le traitement						
1			Assure un soutien financier visant à aider les provinces et les territoires à renforcer leurs systèmes de traitement, à investir dans des services d'intervention et de traitement rapides pour les jeunes à risque, et à cibler les régions à besoins élevés.	Un financement est prévu par le biais de deux composantes distinctes : renforcement des systèmes de traitement et appui aux services de traitement. En 2010-2011, 21 projets ont bénéficié d'un financement en vertu du PSFTT, alors que 8 autres ont été approuvés à des fins de financement. Les projets financés comprennent un projet visant à offrir des services et des programmes de traitement critique dans le quartier Est du centre-ville de Vancouver, un projet national mené par le CCLAT, ainsi que d'autres projets répartis dans 10 des 13 provinces et territoires. Une évaluation de la mise en œuvre du PSFTT a été menée en mars 2011.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations et services de traitement • Professionnels de la santé et autres réseaux d'échanges de pratiques • Public canadien 	Financement de l'ancienne SCA, nouveau fonds en vertu de la Stratégie

⁹ Ce total comprend des fonds de 2012-2013 (12,3 M\$) qui ont été réaffectés aux activités du PSFTT à l'appui des services de traitement pour les jeunes à risque pour compenser ses dépenses reportées.

Composante		Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement
2	Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA)	SC	35,5 M\$	Fonds pour améliorer les services de traitement destinés aux populations des Premières Nations et des Inuits, mettant l'accent sur les jeunes et leurs familles.	Les principales activités couvrent le processus de renouvellement du PNLAADA (consistant en un examen fondé sur des données probantes, des consultations auprès des partenaires communautaires et régionaux, et l'élaboration et le lancement d'un cadre de travail renouvelé des services aux toxicomanes dans les réserves); la création de l'équipe de direction du renouvellement du PNLAADA (un comité national de prestataires de service, administrateurs de soins de santé, Aînés des Premières Nations, chercheurs et autres partenaires clés qui sont chargés de la mise en œuvre du cadre renouvelé); modernisation/réorientation des centres de traitement (pour renforcer et élargir les services avec un accent sur les services destinés aux femmes, aux jeunes et aux familles) qui prévoit une réorientation ou un élargissement des programmes de 36 centres de traitement depuis 2007; élargissement de la main-d'œuvre (stratégies et mesures incitatives pour améliorer l'agrément des travailleurs dans le domaine du traitement de la toxicomanie ainsi que leurs compétences) en vertu duquel le pourcentage de travailleurs agréés des centres de traitement de la toxicomanie a augmenté à 77 % (157 de 204) en 2011-2012, de 68 % (186 de 272) en 2010-2011; et les projets pilotes pour les équipes de bien-être mental (huit projets pilotes dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits dans l'ensemble du Canada).	<ul style="list-style-type: none"> • Populations à risque ou vulnérables cibles • Populations des Premières Nations et peuple Inuit • Organisations et services de traitement • Personnel de centres de traitement de la toxicomanie et travailleurs en toxicomanie basés dans les collectivités 	Financement de l'ancienne SCA, nouveau fonds en vertu de la Stratégie
3	Stratégie antidrogue du Programme de la justice pour les jeunes (SAPJJ)	Justice Canada	6,8 M\$	Programmes de financement à l'appui de l'élaboration de programmes de traitement à diverses étapes du système de justice pour les jeunes, afin d'aider les jeunes toxicomanes qui ont des démêlés avec la justice.	Financement de 18 projets en 2010-2011, 39 en 2009-2010, 11 en 2008-2009 et 3 en 2007-2008, dont certains ont bénéficié d'un financement sur plusieurs années. Les projets comprenaient des stratégies novatrices d'intervention et de traitement pour les adolescents qui avaient des démêlés avec la justice, des séances de formation et de l'échange des connaissances entre les membres du personnel de justice pénale, les prestataires de services aux jeunes et les professionnels des soins de santé, ainsi que des activités de recherche et d'évaluation. En 2010-2011, Justice Canada a organisé un forum sur deux jours destiné aux représentants et aux chercheurs des projets financés afin d'explorer les approches d'interventions efficaces auprès des jeunes ayant des démêlés avec la justice et des problèmes de toxicomanie.	<ul style="list-style-type: none"> • Populations à risque/vulnérables • Organisations et services de traitement 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie pour traiter de la consommation de drogues illicites en vertu du Fonds de la justice pour les jeunes

Composante	Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement	
4	Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie (PFTTT)	Justice Canada	16,2 M\$	Programme de financement à l'appui des tribunaux de traitement de la toxicomanie (TTT), prévoyant des services sociaux pour la réduction de la consommation de drogues, le renforcement de la stabilisation sociale des délinquants toxicomanes, et la réduction de la récidive criminelle.	Six TTT ont été financés, parmi lesquels un dans chacune des villes suivantes : Toronto, Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa et Regina. L'évaluation sommative du PFTTT a été achevée en mars 2009.	<ul style="list-style-type: none"> Contrevenants 	Fonds de l'ancienne SCA
5	Programme national d'intervention et de déjudiciarisation à l'intention des jeunes (PNIDJ)	GRC	3,4 M\$	Prévoit des outils et des séances de formation à l'intention des membres de première ligne de la GRC afin d'explorer d'autres mesures que l'inculpation des adolescents et d'aiguiller les jeunes à risque vers les programmes de traitement et communautaires.	Le Programme a fait l'objet d'une phase pilote dans huit sites (Arviat, Nunavut; Prince George, Williams Lake, Surrey Wrap, CB; Grande Prairie, AB; Charlottetown, Î.P.-É.; Sussex, NB, et Happy Valley/Goose Bay, T.-N.-L.) entre 2007-2008 et 2010-2011. Les membres de la GRC ont suivi une formation sur les facteurs de risque et protecteurs ainsi que sur l'utilisation d'un outil d'évaluation formel visant à reconnaître les adolescents à risque de récidive. Des consultations avec les programmes communautaires, les travailleurs dans le domaine de la jeunesse et les services familiaux provinciaux ont été menées en vue d'élaborer des protocoles et d'atteindre une entente sur les procédures de renvoi. Un examen de la mise en œuvre du PNIDJ a été achevé en mars 2011.	<ul style="list-style-type: none"> Délinquants adolescents qui songent à expérimenter les drogues illicites ou qui en consomment 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie (Le financement de cette composante s'est terminé le 31 mars 2012)

Composante		Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement
6	Recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie	IRSC	4,0 M\$	Programme de financement à l'appui de la recherche sur le développement, l'amélioration et l'évaluation des modèles de traitement de la toxicomanie.	En 2010-2011, l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies (INSMT) des IRSC contribuait financièrement à 18 subventions, soit 11 subventions Catalyseur, 3 subventions d'équipes interdisciplinaires de recherche (financées en partie dans le cadre de la Stratégie), 2 subventions de fonctionnement et 2 subventions de synthèse des connaissances. Parmi les sujets de recherche financés se trouvaient l'application des interventions fondées sur la recherche, la conduite avec les facultés affaiblies par la consommation de drogues, la compréhension de la consommation simultanée de plusieurs substances, et l'utilisation non médicale d'opiacés et d'analgésiques d'ordonnance au Canada. L'atelier sur l'Initiative de traitement et de prévention de la toxicomanie a été organisé par l'INSMT-IRSC en octobre 2010 à Ottawa. En outre, un rapport a été produit en 2011 qui consistait en un relevé préliminaire de données probantes concernant les examens systématiques liés aux approches de prévention, de traitement et de réduction des méfaits attribuables à la consommation de drogues illicites, afin d'aider l'INSMT-IRSC à déceler les lacunes et les besoins en matière de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations et services de traitement • Professionnels de la santé et autres réseaux d'échanges de pratiques dans le continuum de traitement • Public canadien 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie
Plan d'action sur l'application de la loi							
1	Coordination nationale des efforts en matière d'amélioration des renseignements, de la gestion des connaissances, de la recherche et de l'évaluation	SP	4,0 M\$	Coordonne à l'échelle nationale des politiques horizontales de façon à améliorer les renseignements, la gestion des connaissances, ainsi que la recherche et l'évaluation ayant trait aux drogues illicites.	A assuré la direction dans le cadre du Plan d'action sur l'application de la loi, organisé des séries de consultations, participé aux réunions de l'Initiative sur les drogues synthétiques, organisé des ateliers à l'échelle nationale, parmi lesquels l'Atelier sur les Nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue à Montréal qui s'est tenu en novembre 2010, et l'Atelier sur l'usage illicite de produits pharmaceutiques qui s'est tenu à Vancouver en juin 2011, en plus de coordonner des initiatives à l'échelle internationale visant à déceler les nouveaux enjeux et à encourager le dialogue entre les groupes qui ne s'impliquent pas normalement dans les discussions en matière d'application de la loi. SP a également contribué à des projets novateurs et à des recherches (p. ex., la Stratégie antigang axée sur le renseignement dirigée par le Service de police d'Ottawa).	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie et organismes partenaires d'application de la loi • Chercheurs, professionnels de la santé et autres réseaux d'échanges de pratiques dans le continuum de l'application de la loi • Public canadien 	Ancienne SCA et nouveaux fonds en vertu de la Stratégie

Composante	Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement
2 Poursuites et services liés aux poursuites	BDPP	9,9 M\$	Offre des services se rapportant aux poursuites et aux activités connexes à l'appui des enquêtes et des chefs d'accusation portés par la GRC	A détaché 25 employés équivalents temps plein (ETP) internes, répartis nationalement, aux activités de la Stratégie en 2010-2011 (le nombre d'employés affectés à la Stratégie a augmenté de 9,5 ETP en 2009-2010 et de 7,5 en 2008-2009) pour gérer la charge de travail croissante en matière de poursuites et de services associés générée par les nouveaux agents du renseignement en matière d'enquête et d'activité criminelle de la GRC, ainsi que pour diffuser l'information aux procureurs de la Couronne sur la nouvelle législation se rapportant aux drogues illicites.	<ul style="list-style-type: none"> Organismes partenaires d'application de la loi (p. ex., GRC) Public canadien 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie
3 Bureau des substances contrôlées (BSC)	SC	26,0 M\$	Exécute un programme d'inspection qui vise le contrôle et la surveillance des substances contrôlées et des produits chimiques précurseurs.	A élargi son programme d'inspection en recrutant deux nouveaux inspecteurs en Alberta et quatre en Ontario en 2007-2008, afin de surveiller le mouvement des substances et produits chimiques précurseurs contrôlés et de prévenir leur détournement sur le marché des drogues illicites. A mené des inspections visant des distributeurs autorisés en vertu du <i>Règlement sur les précurseurs</i> , du <i>Règlement sur les stupéfiants</i> , des parties G et J du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> et le <i>Règlement sur les benzodiazépines et autres substances ciblées</i> , ainsi que d'autres règlements en matière de sécurité. Le BSC a également amélioré ses communications avec les organismes partenaires d'application de la loi.	<ul style="list-style-type: none"> Organismes partenaires d'application de la loi (p. ex., GRC) Propriétaires, investisseurs et gestionnaires de biens immobiliers Industrie légitime des produits chimiques et pharmaceutiques Public canadien 	Ancienne SCA et nouveaux fonds en vertu de la Stratégie
4 Service d'analyse des drogues (SAD)	SC	49,2 M\$	Formule des conseils scientifiques, forme les agents de police et de surveillance à la frontière sur le démantèlement sécuritaire des laboratoires de fabrication de drogues, analyse les drogues, et présente des témoignages d'expert.	A détaché deux ETP auprès du laboratoire de Toronto en 2007-2008 en vue d'analyser les substances saisies, d'assurer une formation aux agents d'application de la loi afin de les sensibiliser aux tendances et aux questions de sécurité liées au démantèlement de laboratoires clandestins, a participé aux enquêtes sur les opérations de drogues illicites afin de garantir que celles-ci soient démantelées d'une manière sécuritaire, et a présenté des témoignages d'expert en cour. En 2010-2011, le SAD a achevé la réorganisation de son bureau national à la suite de la transformation régionale, a simplifié ses processus de sorte à être plus efficace, et s'est entretenu avec les procureurs et les forces de police autour des différentes solutions visant à contrôler la charge de travail.	<ul style="list-style-type: none"> Organismes partenaires d'application de la loi (p. ex., GRC) Organismes de poursuites (p. ex., BDPP) Public canadien 	Ancienne SCA et nouveaux fonds en vertu de la Stratégie

	Composante	Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement
5	Équipes de laboratoires clandestins et d'installations de culture de marijuana/ Produits de la criminalité	GRC	91,4 M\$	Mènent des enquêtes sur les activités criminelles se rapportant aux installations de culture de marijuana (ICM) et aux laboratoires clandestins.	Des ressources supplémentaires dédiées sont venues grossir les équipes existantes d'enquêtes sur les laboratoires clandestins et les ICM dans l'ensemble du Canada, afin d'intervenir sur ceux-ci dans les secteurs de la lutte antidrogue, des renseignements criminels, du soutien technique, des produits de la criminalité, des agents de liaison et des services internes, en vue d'appliquer la législation en vigueur. Les équipes de la GRC ont également suivi des séances de formation pour se familiariser avec les drogues synthétiques et les produits chimiques précurseurs ainsi qu'avec les méthodes visant à démanteler de façon sécuritaire les opérations liées aux drogues illicites. Des groupes de travail ont été formés, dont un regroupant plusieurs ministères fédéraux pour collaborer dans le cadre de l'Initiative sur les drogues synthétiques. Cette initiative a été lancée en 2009 et a pour but d'éliminer la production et la distribution de drogues synthétiques illicites au Canada et cible la contrebande de produits chimiques précurseurs aux frontières canadiennes. La GRC s'est engagée dans une opération policière conjointe avec la Direction du renseignement de l'ASFC afin de renforcer l'échange de renseignements sur la contrebande de produits chimiques précurseurs au Canada.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires fédéraux (p. ex., ASFC) • Organismes partenaires d'application de la loi • Public canadien 	Ancienne SCA et nouveaux fonds en vertu de la Stratégie
6	Division du développement du renseignement et soutien aux régions, analyse et services scientifiques	ASFC	12,7 M\$	Gère le flux de marchandises et de personnes entrant au Canada, notamment prévient le trafic transfrontalier de la marijuana produite au Canada ainsi que le commerce d'autres drogues illicites et de produits chimiques précurseurs.	A renforcé les ressources humaines et s'est procuré de l'équipement afin d'enrayer le trafic transfrontalier de la marijuana produite au Canada ainsi que le commerce d'autres drogues illicites et des produits chimiques précurseurs; elle a notamment financé 11 ETP préposés aux renseignements sur les produits chimiques précurseurs dans les 8 régions, 8 ETP à des postes de laboratoire et 3 ETP dédiés aux enquêtes criminelles liées à la Stratégie à compter de 2010-2011. En octobre 2010, l'ASFC a organisé un atelier sur les produits chimiques précurseurs et les drogues synthétiques réunissant des partenaires nationaux et internationaux. Par ailleurs, une opération concertée des forces du Service du renseignement de l'Administration centrale de l'ASFC et des forces policières de la GRC a été mise sur pied pour appuyer le Projet de détournement des produits chimiques précurseurs de l'ASFC et l'Initiative sur les drogues synthétiques de la GRC. L'ASFC est un partenaire essentiel de l'Initiative sur les drogues synthétiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes partenaires d'application de la loi (p. ex., GRC) • Industrie légitime des produits chimiques • Public canadien 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie

Composante	Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement	
7	Programme spécial d'application de la loi	ARC	4,2 M\$	Procède à des vérifications de particuliers et d'organisations soupçonnés d'activités criminelles.	A détaché six ETP, deux dans chacun des bureaux des services fiscaux chargés des dossiers à haut risque d'évasion fiscale (c.-à-d. Montréal, Toronto et Vancouver) afin de procéder à des vérifications concernant des personnes dont elle sait ou soupçonne qu'elles tirent un revenu des opérations de production et de distribution de marijuana et de drogues synthétiques, et de réévaluer les impôts exigibles, d'après des pistes communiquées par la GRC, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) et les forces de police provinciales et municipales.	<ul style="list-style-type: none"> Organismes partenaires d'application de la loi (p. ex., GRC) Public canadien 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie
8	Groupe de gestion juricomptable (GGJ)	TPSGC	1,6 M\$	Offre des services de juricomptabilité aux organismes partenaires d'application de la loi au sujet d'enquêtes spécifiques, et répond aux demandes de la GRC.	En 2010-2011, a détaché deux ETP afin qu'ils participent et appuient les enquêtes et poursuites dans le cadre de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (IICPC) se rapportant à la production et à la distribution ainsi qu'à la possession de drogues illicites, dans le cas des ICM et des laboratoires clandestins, qu'ils agissent à titre de témoins experts dans le cadre d'enquêtes criminelles, et qu'ils produisent des rapports d'analyse juricomptable expliquant la façon dont l'argent est lié à une activité criminelle qui pourrait être présentée à titre de preuve dans le cadre de poursuites.	<ul style="list-style-type: none"> Organismes partenaires d'application de la loi (p. ex., GRC) Public canadien 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie
9	Unité du renseignement financier	CANAFE	2,5 M\$	Communique des renseignements financiers à l'appui des enquêtes de la GRC et l'informe d'activités suspectes décelées dans les rapports provenant de l'industrie de la finance.	A détaché six ETP à l'appui des dossiers de la Stratégie en 2010-2011, pour communiquer des renseignements financiers qui appuient les organismes partenaires d'application de la loi dans leurs enquêtes et poursuites contre des personnes qui manipulent des fonds générés par la production et la distribution de drogues illicites.	<ul style="list-style-type: none"> Organismes partenaires d'application de la loi (p. ex., GRC) Public canadien 	Nouveaux fonds en vertu de la Stratégie

Composante	Ministère	Budget total (2007-2008 à 2011-2012)	Aperçu	Activités et résultats clés (2007-2008 à 2010-2011)	Principaux bénéficiaires	Sources de financement
10 Contributions annuelles à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et à l'Organisation des États américains - Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (OEA-CICAD)	MAECI	4,5 M\$	Contribue aux activités des organismes de développement multilatéral de sorte à développer une capacité globale de lutte contre la production et le commerce des drogues illicites.	A versé une contribution financière à l'ONUDC pour honorer son mandat de création de capacités dans la lutte contre les drogues et la criminalité internationale à l'échelon mondial, avec un accent particulier sur les Amériques, ainsi qu'à l'OEA-CICAD.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes partenaires d'application de la loi (p. ex., GRC) • Partenaires fédéraux (p. ex., SP) • Partenaires internationaux (p. ex., OEA-CICAD et ONUDC) • Organismes partenaires d'application de la loi et gouvernements des pays en développement • Public canadien 	Ancienne SCA

2.2 Gouvernance

La structure de gouvernance de la Stratégie comprend le Comité directeur des sous-ministres adjoints (CDSMA) et quatre groupes de travail sur la prévention et le traitement, l'application de la loi, les politiques et le rendement, et les communications. Le CDSMA se réunit environ une fois par an et supervise la mise en œuvre de la Stratégie, prend les décisions nécessaires à la promotion de l'initiative, le cas échéant, et veille à l'obtention de résultats appropriés, en temps opportun, ainsi qu'à la reddition de comptes en ce qui a trait à l'utilisation des ressources affectées à l'initiative. Il prépare aussi des questions pour étude par les sous-ministres, le cas échéant. Le Comité est présidé par Justice Canada et accueille également les sous-ministres adjoints (au besoin) de SC, SP, la GRC, le Service correctionnel du Canada (SCC), le Bureau du directeur des poursuites pénales (BDPP), l'ASFC, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI) et l'Agence de revenu du Canada (ARC), ainsi que du Bureau du Conseil privé (BCP) et le SCT.

Quatre groupes de travail à l'échelon des directeurs généraux encadrent l'élaboration et la mise en œuvre de divers aspects de la Stratégie et relèvent du CDSMA. Tel que mentionné plus haut ainsi que dans le tableau 2, les partenaires de la Stratégie ne sont pas tous actifs au sein du CDSMA ou du Groupe de travail sur les politiques et le rendement. Par ailleurs, il est précisé que d'autres ministères qui ne sont pas financés dans le cadre de la Stratégie sont membres de ces groupes.

Tableau 2 : Structure des groupes de travail de la Stratégie

Structure et secteurs de responsabilité des groupes de travail de la Stratégie nationale antidrogue					
Groupe de travail	Présidence	Ministères et organismes		Principal secteur de responsabilité	Nombre moyen de réunions
Prévention et traitement	Santé Canada	<ul style="list-style-type: none"> • SC • SP • Justice • GRC 	<ul style="list-style-type: none"> • SCC • MAECI • ASPC • IRSC 	Superviser l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action sur la prévention et le traitement	2 à 3 réunions par an
Application de la loi	Sécurité publique Canada	<ul style="list-style-type: none"> • SP • GRC • ASFC • SCC • CNLC • BDPP 	<ul style="list-style-type: none"> • Justice • SC • MAECI • ARC • TPSGC • CANAFE 	Superviser l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application de la loi.	1 à 2 réunions par an
Politique et rendement	Justice Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Justice • SC • SP • GRC • SCC • BDPP 	<ul style="list-style-type: none"> • ASFC • MAECI • BCP • SCT • AADNC 	Superviser l'élaboration et la définition des orientations et résultats stratégiques de la Stratégie ainsi que les travaux du Sous-comité de l'évaluation et du rendement. (SCER).	4 réunions par an
Communications	Justice Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Justice • SC • SP • GRC • ASFC 	<ul style="list-style-type: none"> • SCC • MAECI • BCP 	Superviser la communication de la Stratégie, y compris prendre les décisions nécessaires pour développer les communications de l'initiative et assurer la coordination des efforts de communication et l'échange d'information par tous les partenaires.	1 à 3 réunions par an

En plus des groupes de travail à l'échelon des directeurs généraux, plusieurs sous-groupes ont été mis sur pied afin d'appuyer les efforts de coordination de la Stratégie. Le SCER, qui compte des représentants de tous les partenaires, est responsable de la mise en œuvre et de la gestion des rapports et des activités d'évaluation de la Stratégie. Le Sous-comité de la prévention et du traitement pour le continuum des interventions fédérales a été établi en 2008-2009 à titre de groupe de travail horizontal qui décèle et répertorie un continuum commun de programmes et de services dans les différents ministères fédéraux à l'appui des objectifs en matière de prévention

et de traitement de la Stratégie. Le Sous-comité a été mis sur pied, en partie, à la suite des recommandations formulées pendant l'Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie¹⁰. Le Groupe de travail chargé du Plan d'action sur l'application de la loi a également bénéficié de réunions de plusieurs sous-groupes, notamment des réunions trimestrielles dans le cadre de l'Initiative sur les drogues synthétiques (IDS) menée par la GRC et d'un sous-groupe créé en 2010 pour débattre des changements possibles au régime réglementant le stockage et la suppression des biens associés à des infractions. Un sous-groupe du Groupe de travail chargé des communications¹¹, composé de conseillers des ministères de la Justice, de la Santé, de SP, de la GRC, de l'ASFC et du SCC s'est réuni six à huit fois par an. Le sous-groupe des agents des communications a joué un rôle de soutien visant à garantir la collaboration et la coordination régulières des activités de communication de la Stratégie et à veiller à ce que toutes les communications soient uniformes, complémentaires et qu'elles soient exprimées à l'appui de la Stratégie.

La structure de gouvernance de la Stratégie est soutenue par la Section Justice pour les jeunes et Initiatives stratégiques du ministère de la Justice, qui dirige la Stratégie et qui est, par conséquent, responsable de la collecte de tous les renseignements sur la mise en œuvre de la Stratégie auprès des autres ministères. Les partenaires de la Stratégie produisent des déclarations annuelles par le biais du Rapport ministériel sur le rendement de Justice Canada.

2.3 Dépenses

Le tableau 3 compare les dépenses prévues et réelles pour chacune des composantes, au cours des quatre premières années de mise en œuvre de la Stratégie (c.-à-d. de 2007-2008 à 2010-2011)¹².

¹⁰ Division de l'évaluation, ministère de la Justice du Canada. 2010. Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale antidrogue. <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/eval/rap-rep/10/snaef-nasie/index.html>.

¹¹ Le sous-groupe chargé des communications ne fait pas partie de la structure de gouvernance formelle de la Stratégie nationale antidrogue.

¹² Ministère de la Justice du Canada. 2011. Rapports ministériels sur le rendement (2007-2008 à 2010-2011). Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/rr-dpr/index.html>.

Tableau 3 : Dépenses de la Stratégie, de 2007-2008 à 2010-2011¹³

Composante		Ministère	2007-2008 à 2010-2011	
			Dépenses prévues (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
Plan d'action sur la prévention				
1	Campagne médiatique de masse	SC	23,0 \$	21,1 \$
2	Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue	SC	46,8 \$	39,9 \$
3	Centre national de prévention du crime, fonds multiples (FAPC compris)	SP	20,6 \$	28,8 \$
4	Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé (SSDCO)	GRC	12,0 \$	8,0 \$
Total			102,4 \$	97,8 \$
Plan d'action sur le traitement				
1	Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie	SC	109,0 \$	43,9 \$
2	Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones	SC	25,1 \$	25,5 \$
3	Stratégie antidrogue du Programme de la justice pour les jeunes	Justice	5,3 \$	3,7 \$
4	Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	Justice	14,7 \$ ¹⁴	14,7 \$
5	Programme national d'intervention et de déjudiciarisation à l'intention des jeunes ¹⁵	GRC	2,7 \$	1,8 \$
6	Recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie	IRSC	3,1 \$	1,7 \$
Total			159,9 \$	91,3 \$
Plan d'action sur l'application de la loi				
1	Coordination nationale des efforts en matière d'amélioration des renseignements, de la gestion des connaissances, de la recherche et de l'évaluation	SP	3,2 \$	2,8 \$
2	Poursuites et services liés aux poursuites	BDPP	6,0 \$	6,6 \$
3	Bureau des substances contrôlées	SC	12,4 \$	9,7 \$

¹³ Les chiffres de ce tableau ont été calculés en fonction des montants déclarés dans les rapports ministériels sur le rendement du ministère de la Justice du Canada et ne comprennent pas les montants réaffectés et ajustés.

¹⁴ Ce montant comprend 2 M\$ dépensés en 2007-2008 sous la responsabilité de SC, mais, aux fins de ce document, il est mentionné sous la responsabilité de Justice Canada.

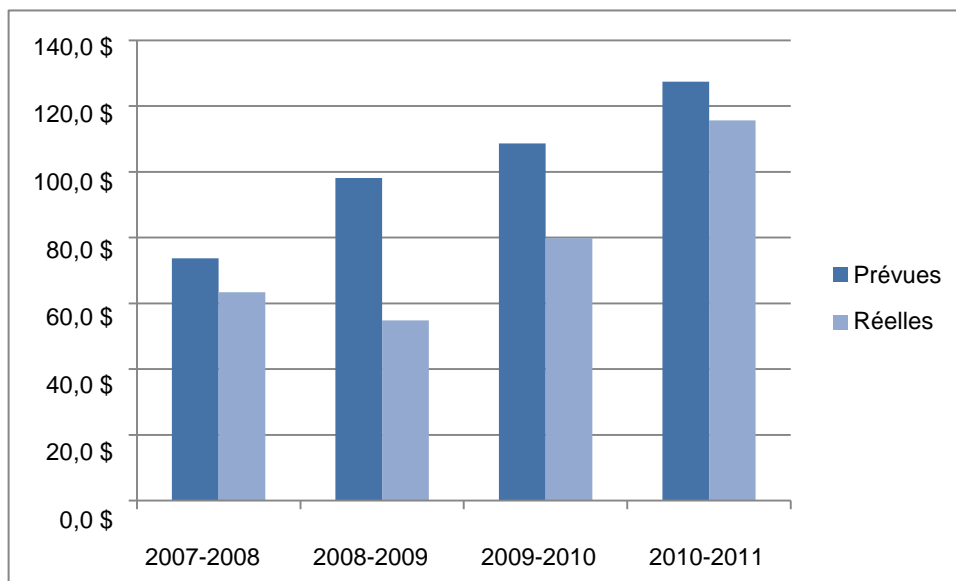
¹⁵ Le financement de cette composante s'est terminé le 31 mars 2012.

Composante		Ministère	2007-2008 à 2010-2011	
			Dépenses prévues (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
4	Service d'analyse des drogues	SC	38,3 \$ ¹⁶	36,1 \$
5	Équipes de laboratoires clandestins et d'installations de culture de marijuana/produits de la criminalité	GRC	64,4 \$	50,0 \$
6	Division du développement du renseignement et soutien aux régions, analyse et services scientifiques	ASFC	8,9 \$	7,8 \$
7	Programme spécial d'application de la loi	ARC	3,2 \$	2,7 \$
8	Groupe de gestion juricomptable	TPSGC	1,0 \$	1,0 \$
9	Unité du renseignement financier	CANAFE	1,8 \$	1,6 \$
10	Contributions annuelles à l'ONUDC et à la CICAD	MAECI	3,6 \$	3,6 \$
		<i>Total</i>	<i>142,8 \$</i>	<i>121,9 \$</i>
GRAND TOTAL			405,1 \$	311,0 \$

Tel qu'indiqué, certains fonds ont été réaffectés ou épuisés dans diverses composantes de la Stratégie, en particulier le PSFTT qui a pris plus de temps que prévu à négocier des ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. La figure 1 compare les dépenses annuelles prévues et réelles de la Stratégie pendant les quatre premières années de sa mise en œuvre. Le budget a augmenté au cours de chacune des quatre premières années, avec l'évolution des composantes vers leur pleine mise en œuvre. Toutefois, une mise en œuvre plus lente que prévu de certaines nouvelles composantes (en particulier le PSFTT) s'est traduite par des dépenses inférieures de 86 % aux prévisions, au cours de la première année, à 56 % au cours de la deuxième, avant de remonter à 73 % en 2009-2010 et à 91 % en 2010-2011. Durant la période de quatre ans, les dépenses réelles équivalaient à 77 % des dépenses prévues.

¹⁶ Les dépenses prévues et réelles comprennent les fonds de l'ancienne SCA et les nouveaux fonds en vertu de la Stratégie.

Figure 1 : Dépenses prévues et réelles de la Stratégie de 2007-2008 à 2010-2011 (millions de dollars)¹⁷



¹⁷ Les chiffres dans ce graphique ont été calculés en fonction des montants déclarés dans les rapports ministériels sur le rendement du ministère de la Justice du Canada et ne comprennent pas les montants réaffectés et ajustés.

3. MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1 Méthode d'étude

Conformément à la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor, l'évaluation traite des enjeux de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'économie manifestes et continus de la Stratégie. Les questions de l'évaluation sont présentées dans l'annexe B. L'évaluation a été conçue en trois phases. La première phase, qui faisait intervenir l'élaboration d'un plan d'évaluation et d'outils méthodologiques, est arrivée à échéance en avril 2011. La deuxième phase consistait en une collecte de données qualitatives et quantitatives à partir de plusieurs éléments de preuve et est arrivée à échéance en décembre 2011. La troisième phase consistait en l'analyse des données et l'élaboration du présent rapport d'évaluation final.

L'élaboration de l'évaluation tient compte des caractéristiques de la Stratégie, plus particulièrement du fait qu'elle est une initiative horizontale complexe impliquant de nombreux ministères, qu'elle est assortie d'un budget important, de vastes objectifs, avec trois plans d'action qui comprennent plusieurs composantes qui ont des degrés variés d'échéance de mise en œuvre. Certaines de ces composantes sont très étendues et elles offrent des programmes à un niveau national ou provincial; d'autres sont plus modestes, alors que leur portée et leurs retombées seraient plutôt mesurées à un niveau local ou communautaire. En tenant compte de toutes ces considérations, l'analyse de l'évaluation s'effectue principalement au niveau du plan d'action afin de pouvoir évaluer les retombées collectives des composantes.

Depuis le début de l'élaboration de la Stratégie, les partenaires ont mis l'accent sur le besoin d'effectuer la collecte et l'analyse des données sur le rendement de façon continue. L'élaboration de l'évaluation comprend d'importantes activités d'examen de documents et de dossiers, faisant grandement appel à des données sur le rendement, des évaluations, des documents, des dossiers ainsi qu'à d'autres renseignements compilés sur les différentes composantes et plans d'action.

D'autres éléments de preuve venaient compléter l'examen détaillé des documents et des dossiers, notamment un examen de la documentation, des entrevues avec les principaux intervenants, une série de cercles d'apprentissage, des études de cas et un sondage en ligne axés sur des

composantes particulières au sein de chaque plan d'action, une analyse coût-efficacité ainsi qu'une série de groupes de discussion. Collectivement, les cercles d'apprentissage, les études de cas et le sondage en ligne portaient sur huit des dix composantes des plans d'action sur la prévention et le traitement. En outre, une étude de cas a été menée autour des relations entre les différentes composantes du Plan d'action sur l'application de la loi.

3.1.1. Examen des documents et des dossiers

Un examen approfondi des documents a été mené en vue de recueillir des données sur tous les enjeux fondamentaux de l'évaluation se rapportant à la pertinence et au rendement de la Stratégie. Cette méthodologie s'est révélée un moyen efficace d'accéder à des informations complètes sur les activités, les résultats, les difficultés et la réalisation des 20 composantes de la Stratégie qui ont été menés jusqu'ici. Certains des principaux documents examinés étaient des documents fondamentaux sur les politiques et les programmes de la Stratégie (p. ex., Rapports sur les plans et priorités, Rapports ministériels sur le rendement pour les ministères participants, ainsi que des références à la Stratégie dans les divers discours du Trône), le mandat et les procès-verbaux des réunions des différents comités et groupes de travail, l'Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale antidrogue de 2010, les rapports d'évaluation de certaines composantes, et les sondages et statistiques produits par les diverses composantes. En outre, un examen approfondi a été mené par rapport aux données annuelles détaillées sur le rendement (de 2007-2008 à 2010-2011), préparées par chaque composante quant à leurs activités et résultats respectifs.

3.1.2. Examen de la documentation

L'examen de la documentation portait sur la consommation de drogues illicites chez les jeunes et autres segments de la population ainsi que sur la production, le trafic, l'importation et l'exportation de drogues illicites et sur les services de traitement de la toxicomanie au Canada. En plus des publications examinées par les pairs, la documentation couvrait des rapports préparés par Justice Canada (p. ex., Les coûts de la criminalité au Canada) et autres ministères fédéraux (p. ex., le rapport du Service canadien de renseignements criminels [SCRC] sur le crime organisé et le rapport de la GRC sur la situation des drogues illicites au Canada); les publications d'organisations non gouvernementales (p. ex., les rapports du Comité des chefs de police du Canada sur l'abus des drogues et du CCLAT; instances d'atelier); et des sondages nationaux comme le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Centre canadien de la statistique

juridique), l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (SC), l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (SC), et l'Enquête sur les toxicomanies au Canada (SC). Des rapports internationaux ont également été examinés, parmi lesquels la Stratégie en matière de lutte antidrogue à l'échelle de l'hémisphère, rédigée par l'OEA/CICAD, *l'International Narcotics Control Strategy Report* (Département d'État américain), et le Rapport mondial sur les drogues 2010 des Nations Unies.

La documentation d'autres initiatives horizontales du Canada a fait elle aussi l'objet de cette analyse (p. ex., la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada, et la Stratégie emploi jeunesse) ainsi que les politiques et autres stratégies en matière de lutte antidrogue dans d'autres pays. Les informations recueillies dans ces documents nous ont permis de comparer la Stratégie avec d'autres stratégies similaires à l'échelle nationale et internationale. L'annexe C énonce une liste des types de documents examinés.

3.1.3. Entrevues

L'ensemble des 12 ministères ayant participé à la Stratégie a désigné des candidats pour les entrevues. On a communiqué avec les candidats proposés par le SCER pour les inviter à participer à une entrevue. En outre, on a utilisé un sondage en boule de neige¹⁸ pour recruter d'autres intervenants dans le cadre de la Stratégie. Au total, 82 entrevues ont été menées auprès de trois groupes distincts de partenaires et intervenants de la Stratégie.

Neuf guides d'entrevue différents ont été rédigés pour divers groupes de personnes interrogées qui ont participé à un ou à plus d'un des trois plans d'action, ainsi que pour ceux qui ont participé à la Stratégie dans son ensemble¹⁹. Une description de chaque groupe de personnes interrogées est présentée ci-après :

- 50 représentants ministériels ont participé aux entrevues de l'évaluation. Dix-huit personnes interrogées ont participé à plusieurs plans d'action, cinq ont participé au Plan d'action sur la prévention seulement, neuf ont participé au Plan d'action sur le traitement seulement, et 18

¹⁸ On a invité les intervenants participants à recommander d'autres intervenants avec qui communiquer pour une entrevue. Au total, 15 intervenants (7 intervenants directs et 8 intervenants externes de la Stratégie) ont été interviewés au moyen de cette technique.

¹⁹ L'annexe D présente les instruments d'évaluation utilisés dans le cadre de cette étude.

étaient des partenaires du Plan d'action sur l'application de la loi. Les représentants provenaient de tous les ministères partenaires.

- 23 intervenants directs, parmi lesquels des bénéficiaires de fonds (14), des partenaires de l'exécution de programme (7), un évaluateur de projet et des consultants de programme pour les plans d'action sur la prévention, le traitement ou l'application de la loi. Les intervenants de la Stratégie y étaient engagés en moyenne depuis quatre ans.
- 9 intervenants externes, parmi lesquels des responsables engagés dans des enjeux se rapportant à la Stratégie à l'échelle provinciale, territoriale et municipale, ainsi que d'éminents universitaires et autres experts. Les intervenants externes étaient engagés dans leur domaine d'activité respectif depuis 22 ans en moyenne, pour un minimum de sept ans et un maximum de 36 ans.

3.1.4. Études de cas

Cinq études de cas ont été menées visant à examiner la mesure dans laquelle la Stratégie a produit les résultats escomptés et en vue d'améliorer notre compréhension des thèmes, du rendement et des retombées des plans d'action. Les études de cas portaient sur la description des projets ou des scénarios opérationnels financés dans le cadre de la Stratégie.

On a effectué quatre études de cas sur les projets sélectionnés et financés dans le cadre des diverses composantes des plans d'action sur la prévention et le traitement. La méthode adoptée pour ces études de cas consistait en un examen des documents et des résultats, des entrevues avec les représentants de projet, les commanditaires, les partenaires et d'autres intervenants, ainsi que des visites sur place, dans la mesure du possible. Au total, 13 représentants ont été interviewés, parmi lesquels trois responsables de projet, quatre employés de projet et six partenaires de projet. Les projets ont été sélectionnés en fonction des résultats de l'examen des documents et de la documentation, en consultation avec les gestionnaires des composantes sélectionnées et le SCER. La sélection des dossiers était basée sur divers critères parmi lesquels l'emplacement, le groupe cible, le niveau d'achèvement ou de progrès réalisé, les rapports produits, et la disponibilité des données des résultats.

Tableau 4 : Liste des études de cas

Composante	Projet (programme)	Emplacement	Date de début du projet	Population cible
Prévention	Prolongation de la <i>School-Aged Children and Youth Substance Use Prevention Initiative</i> (SACY) (FICSA)	Vancouver, C.B.	2008-2009	Jeunes scolarisés
Prévention	Velocity (CNPC)	St John's, T.-N.-L.	2009-2010	Jeunes à risque dans la collectivité
Traitement	<i>In Roads</i> (PSFTT)	Edmonton, Calgary et Red Deer, Alberta	2009-2010	Jeunes à risque et organisations à but non lucratif en contact avec les jeunes à risque
Traitement	<i>Native Horizons Treatment Centre</i> (modernisation du PNLAADA)	Hagersville, Ontario	2010-2011	Services de traitement destinés aux Autochtones des Premières Nations et des Inuits

De plus, une étude de cas du Plan d'action sur l'application de la loi a été menée en vue de démontrer l'approche collaborative horizontale des activités d'application de la loi. Cette étude décrivait la façon dont l'information est diffusée parmi les partenaires et comment le travail d'un groupe de partenaires de la Stratégie contribue aux travaux des autres partenaires. La sélection des équipes d'ICM et de laboratoires clandestins de la GRC pour l'étude de cas a été effectuée en tenant compte des résultats de l'examen des documents, des enjeux fréquemment soulevés pendant les entrevues, de la complexité de la composante, et du niveau élevé de partenariat et d'interventions coordonnées nécessaires pour perturber les ICM de façon sécuritaire. La représentation résultant de ce scénario était exhaustive et couvrait les activités de tous les organismes partenaires d'application de la loi, lors de leur progression de la collecte de renseignements aux inculpations et à la perturbation des opérations liées aux drogues illicites.

3.1.5. Cercles d'apprentissage

Cinq cercles d'apprentissage²⁰ ont été mis sur pied avec des intervenants afin de dresser un aperçu complet des thèmes de la Stratégie, de son rendement et de ses retombées « sur le terrain ». Les séances rassemblaient des groupes d'intervenants associés aux plans d'action sur la

²⁰ Aucun cercle d'apprentissage n'a été mis sur pied pour le Plan d'action sur l'application de la loi. Compte tenu de la nature des composantes relevant du Plan, seul un nombre très limité d'intervenants directs était susceptible d'être pris en compte dans le cadre d'un cercle d'apprentissage.

prévention ou le traitement pour débattre de ce qui avait été réalisé, des difficultés et des leçons apprises par rapport à la réalisation des résultats. À l'exception d'une séance, les cercles d'apprentissage ont été incorporés dans les réunions, les ateliers ou les séances de formation prévus qui se sont déroulés pendant la période de l'évaluation et qui étaient organisés par les partenaires de la Stratégie. Le SCER a aidé à l'identification de ces possibilités et à l'organisation des activités. Quelque 44 intervenants ont participé aux cercles d'apprentissage.

Tableau 5 : Liste des cercles d'apprentissage

Composante	Programme	Emplacement	Participants	Nombre de participants
Prévention	FICSA	Vancouver, C.B.	Représentants des projets financés par le FICSA	17 participants (dans deux séances simultanées)
Prévention	SSDCO – Programme Bouclier autochtone	Saskatoon, Saskatchewan	Représentants de divers organismes qui ont été formés pour l'exécution du PBA (p. ex., GRC, services de police, représentants des Premières Nations et travailleurs auprès des jeunes)	9 participants
Traitement	SAPJJ	Ottawa, Ontario	Chercheurs dans le domaine de la toxicomanie chez les jeunes, gestionnaires et employés des projets de traitement financés dans le cadre de la justice pour les jeunes, et évaluateurs de projet	7 participants
Traitement	PNIDJ	Grande Prairie, Alberta	Représentants de la GRC et d'organismes auprès desquels des jeunes contrevenants ont été aiguillés à des fins d'évaluation et de traitement	11 participants

3.1.6. Sondage en ligne

Un sondage en ligne a été effectué en vue d'obtenir des renseignements sur une composante du Plan d'action sur le traitement qui ne faisait pas autrement l'objet d'une étude de cas ou d'un cercle d'apprentissage. Le sondage a été envoyé à une liste de 23 promoteurs de projets financés dans le cadre de la Recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie des IRSC, auxquels huit promoteurs ont participé. Les données recueillies sont venues compléter celles qui ont été obtenues dans le cadre d'entrevues auprès des intervenants.

3.1.7. Analyse coût-efficacité

À l'image des recommandations de l'étude de faisabilité sous l'angle du rapport coût-efficacité préparée pour la Stratégie en 2010, un modèle a été élaboré et distribué aux représentants associés aux volets de financement des plans d'action sur la prévention et le traitement. Ce modèle a été conçu afin de rassembler les données sur les coûts, les intrants et les extrants des composantes. D'après ces données, des tableaux comparatifs ont été dressés pour trois composantes du Plan d'action sur la prévention et quatre composantes du Plan d'action sur le traitement. Étant donné que les investissements de la Stratégie dans les activités d'application de la loi représentent des suppléments ajoutés à l'investissement global consenti par les partenaires dans les activités connexes, les représentants des composantes du Plan d'action sur l'application de la loi n'ont pas rempli le modèle, mais les composantes ont été intégrées dans l'analyse coût-efficacité globale.

3.1.8. Groupes de discussion

À la suite d'une présentation des constatations préliminaires au SCER, trois groupes de discussion ont été mis sur pied en vue d'examiner les questions soulevées dans les constatations de l'évaluation et pour valider certains résultats. Chaque groupe portait sur un sujet différent, notamment la collaboration et la coopération entre les partenaires de la Stratégie, la communication et l'échange d'information, et l'efficacité et l'efficience. Au total, 23 représentants des ministères ayant participé à la Stratégie faisaient partie de ces groupes de discussion.

3.2 Limitations, difficultés et stratégies d'atténuation

L'évaluation s'est heurtée à certaines difficultés et limitations qui sont détaillées ci-après :

- **Aptitude à agréger les retombées :** Compte tenu du vaste éventail d'activités, de résultats escomptés et d'indicateurs de rendement associés à la Stratégie, il est difficile de quantifier et de regrouper les résultats du programme de façon significative et néanmoins concise. Diverses méthodes de recherche qualitative ont été utilisées pour contourner ce problème.
- **Dépendance sur la communication d'information de la part des représentants ministériels et des intervenants directs.** La capacité à obtenir des informations directes de la part des principales cibles de la Stratégie (p. ex., les jeunes à risques, les contrevenants et

les Autochtones) est limitée par la taille de l'évaluation ainsi que par les droits en matière de respect de la vie privée. Ce problème a été abordé en majeure partie par un examen approfondi des documents, en particulier des rapports d'évaluation et des sondages, ainsi que des études de cas sur les programmes individuels axés directement sur les groupes ciblés par la Stratégie. En outre, compte tenu de la complexité et de l'étendue de la Stratégie, les connaissances relatives à la palette complète des activités qu'elle englobe sont faibles parmi les intervenants externes qui ont été interrogés (c.-à-d., les principaux participants aux activités de prévention, de traitement et d'application de la loi en matière de drogues illicites à l'échelle provinciale, territoriale et municipale, ainsi que les principaux intervenants universitaires et les experts). La plupart des intervenants externes qui ont été interrogés n'étaient donc pas en mesure de communiquer des informations spécifiques sur la Stratégie dans son ensemble, ou encore sur les plans d'action individuels. Cette emphase sur les représentants ministériels et les intervenants directs risquait d'occasionner des partis-pris éventuels dans les réponses; toutefois, ce problème a été atténué, dans la mesure du possible, par l'utilisation d'éléments de preuve multiples ainsi que la validation des constatations au moyen d'autres recherches primaires et secondaires.

- **Attribution :** Il est difficile d'attribuer des résultats particuliers à la Stratégie relativement à d'autres ressources, programmes et tendances influant sur les groupes cibles. Dans certains cas, le financement en vertu de la Stratégie était utilisé pour élargir les capacités existantes plutôt que d'établir de nouvelles initiatives ou de nouveaux services; ainsi, il est difficile d'attribuer des retombées particulières aux nouvelles ressources fournies en vertu de la Stratégie, si on les compare aux ressources existantes antérieures. On a contourné cette difficulté en encourageant les principaux intervenants à fournir des exemples spécifiques des activités ou des projets lorsque l'entrevue abordait les incidences. De plus, l'examen des documents et les études de cas sur des activités ou des projets spécifiques ont permis de déceler les retombées attribuables à la Stratégie.
- **Données limitées disponibles sur les coûts d'exécution des programmes :** Les composantes individuelles ont fourni des renseignements sur les budgets et les dépenses des programmes. Toutefois, compte tenu de l'éventail de représentants susceptibles de participer à des activités particulières et de l'absence de données de coûts en fonction des activités, il n'est pas toujours possible de déterminer les ressources spécifiques dédiées à la Stratégie. Par ailleurs, cette lacune a rendu plus difficile l'évaluation de l'économie et de l'efficacité des programmes. Pour contrer cette limitation, des questions qualitatives sur l'efficacité des programmes ont été incluses dans les entrevues avec les principaux intervenants.

- **Données inégales sur le rendement :** Dans certains cas, les rapports annuels sur le rendement comprenaient des indicateurs de rendement inégaux selon les différentes composantes de la Stratégie. Face à cette situation, le regroupement de données qualitatives et la présentation des retombées au cours de la période d'évaluation de quatre ans ont été rendus difficiles. Afin d'atténuer cette difficulté, on a incorporé des références aux réalisations d'une année particulière, en soulignant les activités plus complètes et en équilibrant ces chiffres avec une évaluation qualitative des tendances et des principales réalisations au cours des quatre années concernées.

Dans l'ensemble, les limites de l'étude ont été atténuées, dans la mesure du possible, grâce à l'utilisation d'éléments de preuve multiples et à la triangulation des données afin d'établir la fiabilité et la validité des résultats.

4. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

Dans ce chapitre, nous résumons les principales constatations de l'évaluation, rassemblées à partir de tous les éléments de preuve et regroupées par enjeux de l'évaluation (pertinence, efficacité, efficience et économie). L'annexe B présente la liste des questions et des enjeux de l'évaluation abordés dans le cadre de la présente étude.

4.1 Pertinence

Cette section explore la pertinence de la Stratégie en ce qui a trait à son besoin continu, sa concordance avec les priorités fédérales concernant les problèmes liés aux drogues illicites, et avec le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine.

4.1.1. Besoin continu

4.1.1.1 La consommation de drogues illicites chez les jeunes est une préoccupation constante

La consommation de drogues illicites chez les jeunes²¹ est une préoccupation en constante évolution au Canada. D'après l'*Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues* (ESCCAD) de SC, le taux de consommation de drogues chez les jeunes de 15 à 24 ans demeure nettement plus élevé que celui déclaré par les adultes de 25 ans et plus. Le taux de consommation de cannabis est trois fois supérieur chez les jeunes (25,1 % contre 7,9 % chez les adultes) et celui de drogues autres que le cannabis est près de neuf fois supérieur

²¹ Les ministères fédéraux et les organisations à but non lucratif ont différentes définitions de la tranche d'âge pour les jeunes, bien que la majorité s'entende pour définir les jeunes comme les individus âgés de 15 à 24 ans. Dans l'ensemble, les ministères fédéraux ont un âge de départ supérieur à celui défini par les organisations provinciales ou à but non lucratif. Voir *Environmental Scan: Extended Age Definition for Youth 15-24, United Way of Calgary, 2010 & INVOLVEYOUTH2*, Toronto, ville de Toronto, 2006, pour de plus amples détails.

(7,9 % contre 0,8 %²² chez les adultes) au cours de l'année écoulée²³. L'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes confirme ce problème et déclare qu'en 2008-2009, 27 % des étudiants de la 6^e à la 12^e année déclaraient avoir consommé de la marijuana au cours de la dernière année²⁴. L'ESCCAD 2010 révèle que 38 % des jeunes qui ont consommé de la drogue au cours de la dernière année sont âgés de 15 à 24 ans, pour un âge moyen de première exposition à la drogue de 15,7 ans²⁵. De plus, d'après une enquête nationale effectuée auprès des parents d'enfants âgés de 13 à 15 ans, dans le cadre de laquelle on leur demandait de citer le problème le plus important auquel se heurtaient les adolescents, la consommation de drogues illicites a été mentionnée comme le deuxième problème le plus important (14 %), après la pression des pairs et l'intégration dans un groupe d'amis (29 %). Les deux tiers (67 %) des parents estimaient également que la consommation de drogues et l'expérimentation dans ce domaine chez les adolescents étaient nettement plus importantes aujourd'hui que lorsqu'eux-mêmes étaient adolescents²⁶.

4.1.1.2 Consommation de drogue plus forte chez les populations vulnérables

La documentation tend à suggérer un risque accru de consommation abusive de drogues illicites chez les autres segments vulnérables de la population, notamment les Autochtones, les jeunes qui vivent dans les régions du Nord et les contrevenants fédéraux. D'après le *Rapport sur la toxicomanie dans les Territoires du Nord-Ouest* (2010), la proportion de la population autochtone ayant consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois était deux fois supérieure à celle des non autochtones (environ 25 à 30 % contre 10 à 15 %)²⁷. La même étude révèle

²² Nous précisons que cette estimation est restrictive, compte tenu de la variabilité d'échantillon élevée, et qu'elle doit être interprétée avec prudence. L'échelle fournie est de 0,5 à 1,1 % (N=9 626).

²³ Santé Canada. 2010. Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : sommaire des résultats pour 2010. Consulté le 4 octobre 2011 sur : <http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/index-fra.php>. Note : pour les répondants âgés de 15 à 24 ans, N=3 989; pour les répondants âgés de 25 ans et plus, N=9 626.

²⁴ Santé Canada. 2010. Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2008-2009 : tableaux supplémentaires, p. 18. Consulté le 29 septembre 2011 sur http://www.yss.uwaterloo.ca/results/YSS2008-2009_supplementary_tables_fr.pdf. Note : N=51 922 étudiants à travers le Canada, de la 6^e à la 12^e année.

²⁵ Santé Canada. 2010. Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : sommaire des résultats pour 2010. Consulté le 4 octobre 2011 sur <http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/index-fra.php>.

²⁶ Santé Canada. 2008. *NADS Baseline Survey with Parents of Children Aged 13 to 15*. Non publié. Note : 850 parents au total ont participé à l'enquête de référence.

²⁷ Rapport sur la toxicomanie aux T.-N.-O. Prévalence de l'alcool, des drogues illicites, du tabagisme et de la dépendance au jeu dans les Territoires du Nord-Ouest. Décembre 2010. Consulté le 26 mars 2012 sur : http://www.hlthss.gov.nt.ca/pdf/reports/mental_health_and_addictions/2010/french/nwt_addictions_report.pdf.

qu'environ 40 à 45 % des adolescents (de 15 à 24 ans) qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest ont consommé de la marijuana au cours de la dernière année, soit un chiffre supérieur de 25,1 % à la moyenne nationale déclarée par l'ESCCAD en 2010²⁸.

Dans le cadre du cercle d'apprentissage du SSDCO-PBA, les participants membres de diverses organisations, conseils ou collectivités autochtones ont également expliqué que les gangs augmentent dans leur collectivité, et que par conséquent, la drogue devient plus accessible pour les Autochtones. D'autres études traitent également du nombre croissant de gangs dans les collectivités autochtones et de la tendance plus marquée chez les adolescents autochtones à se faire recruter par les gangs comparés aux adolescents non autochtones²⁹. Le SCRC (2010) mentionne aussi que la participation du crime organisé au commerce des drogues illicites entraîne l'augmentation d'autres activités criminelles, comme les infractions commises contre les biens, puisque ces organisations cherchent ainsi à financer ces activités illicites³⁰.

Des études révèlent en outre qu'un cinquième (21 %) des contrevenants fédéraux se sont injectés des drogues illicites à un moment ou à un autre de leur vie, et que les drogues les plus couramment utilisées par intraveineuse sont les opioïdes et la cocaïne³¹.

4.1.1.3 Coûts sociaux associés à la consommation de drogues illicites

La consommation de drogues illicites est associée à des coûts élevés en soins de santé et pour les collectivités, ainsi qu'à des conséquences économiques, et représente un fardeau économique pour la population canadienne. Le rapport de Justice Canada de 2008 sur *Les coûts de la criminalité au Canada* estimait que la consommation de drogues illicites se traduisait par 1,3 milliard de dollars en coûts de soins de santé, 2 milliards de dollars en coûts juridiques

²⁸ Santé Canada. 2010. Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : sommaire des résultats pour 2010. Consulté le 4 octobre 2011 sur <http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/index-fra.php>. Note : pour les répondants âgés de 15 à 24 ans, N=3 989; et pour les répondants âgés de 25 ans et plus, N=9 626.

²⁹ Totten, M. 2009. *Aboriginal Youth and Violent Gang Involvement in Canada: Quality Prevention Strategies*. Revue de l'IPC : vol. 3, p. 135-56 et Richter-White, Holly. Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes, à titre de victimes ou de contrevenants. Ottawa : Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones, Direction de la recherche et de l'évaluation, Gendarmerie royale du Canada, 2003.

³⁰ Service canadien de renseignements criminels. 2010. Rapport annuel sur le crime organisé 2010. Consulté le 5 février 2011 sur http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2010/national_overview1_2010_f.html.

³¹ S. Farrell, S., J. Ross, M. Ternes et D. Kunic. 2010. « Prévalence de l'usage de drogues injectables chez les délinquants », Extrait de recherche de SCC 10 (2). <http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/smmrs/rs/rs10-02/rs10-02-fra.shtml>.

(services de police, tribunaux et services correctionnels) et environ 5,3 milliards de dollars en pertes de productivité³². L'étude du CCLAT estime en outre que, d'après les données nationales de 2002, le coût annuel total de la consommation abusive de drogues est de 8,2 milliards de dollars par année pour la société canadienne³³.

4.1.1.4 Enjeux émergents sur les drogues illicites au Canada

Une stratégie nationale s'avère également nécessaire pour s'attaquer aux évolutions observées dans la situation relative aux drogues illicites et pour informer les Canadiens. L'Atelier sur les Nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue de 2010, l'Atelier sur l'usage illicite de produits pharmaceutiques de 2011 organisé par SP, et l'Atelier sur l'initiative en matière de prévention et de traitement des toxicomanies de 2010 organisé par les IRSC, attestent et débattent d'enjeux émergents tels que l'utilisation illicite de produits pharmaceutiques, la conduite avec facultés affaiblies par les drogues, ainsi que certains problèmes locaux majeurs sur le front de la drogue (p. ex., ICM, clubs compassion et migration des gangs) qui nécessitent une attention particulière³⁴. De récentes études du CCLAT révèlent en outre que la conduite après la consommation de drogues constitue un problème croissant. *Alcool et drogues chez les conducteurs : une enquête routière menée en 2010 en Colombie-Britannique* par le CCLAT révèle que 7,2 % des conducteurs obtenaient des résultats positifs aux tests de dépistage des drogues illicites. La marijuana et la cocaïne sont les substances consommées le plus fréquemment avant de prendre le volant³⁵.

³² Zhang, T. 2008. Les coûts de la criminalité au Canada 2008. Ministère de la Justice du Canada, p. 11 à 16. Consulté le 16 mai 2011 sur http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2011/rr10_5/index.html.

³³ Rehm, J. et al. 2006. Les coûts de l'abus de substances au Canada, 2002 : points saillants. Ottawa : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. Consulté le 16 mai 2011 sur : <http://www.cclat.ca/2006%20CCSA%20Documents/ccsa-011333-2006.pdf>.

³⁴ Sécurité publique Canada. 2010. Instances de l'« Atelier sur les Nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue ». 17-18 novembre 2010, p. 1. Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/eide-fra.aspx>; IRSC, 2010, instances de l'« Atelier sur l'initiative en matière de prévention du traitement des toxicomanies », les 12-13 octobre 2010. <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/44090.html>

³⁵ Beasley, E. E. et Beirness, D. J. 2011. *Alcool et drogues chez les conducteurs : Une enquête routière menée en 2010 en Colombie-Britannique*. Ottawa : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. Consulté le 16 mai 2011 sur http://www.ccsa.ca/fra/priorities/impaireddriving/bc_roadside_survey_2010/pages/default.aspx.

4.1.1.5 Rôle du Canada à l'échelle internationale en ce qui a trait aux drogues illicites

La Stratégie est également nécessaire afin de permettre au Canada de jouer un rôle plus important à l'échelle internationale. Le *Rapport mondial sur les drogues*, publié en 2010 par les Nations Unies, mentionne que le Canada a un rôle à jouer au chapitre de la collaboration internationale renforcée, en particulier en ce qui a trait à la réduction des exportations de 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) vers les États-Unis³⁶. Les intervenants soulignent plus particulièrement un rôle important pour le Canada au niveau du renforcement des moyens de lutte contre les drogues illicites dans les pays en développement et de l'amélioration de la sensibilisation aux produits chimiques précurseurs ainsi qu'aux problèmes liés aux drogues synthétiques dans ces pays. Ces questions ont été jugées importantes, compte tenu du mouvement de ces drogues aux frontières ainsi que du niveau élevé de production de drogues synthétiques dans le pays.

4.1.1.6 Besoin d'une approche pour prévenir la consommation de drogues, en particulier chez les jeunes

Les intervenants qui connaissent le Plan d'action sur la prévention ont été invités à évaluer les besoins en matière de programmes visant à sensibiliser la population aux effets néfastes de la consommation de drogues illicites, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucun besoin, 3 un certain besoin, et 5 un besoin important. Ils ont attribué une cote moyenne de 4,9 (n=13) et ont indiqué qu'il est particulièrement nécessaire d'accroître la sensibilisation au sujet de la marijuana, des drogues et de la conduite, ainsi que des aptitudes pour éviter la consommation de drogue. Ces intervenants ont expliqué qu'on a besoin de mettre en place des programmes de prévention, non seulement pour les jeunes à risque, mais aussi pour les collectivités dans les régions rurales et les régions présentant une prévalence de consommation plus élevée. Les intervenants externes (p. ex., représentants nationaux, provinciaux, municipaux et universitaires/experts; n=9) ont attribué une note moyenne de 4,4 et ont expliqué qu'il importait de diffuser un message fort et uniforme au sujet de la consommation de drogues illicites. Étant donné que la prévention est plus économique que le traitement, elle peut servir à atténuer les retombées sociales et sur la santé en réduisant la demande de drogues.

³⁶ United Nations Office on Drugs and Crime. 2010. *World Drug Report 2010*. Washington: United Nations, p. 213 (n'existe pas en français). Consulté le 16 mai sur : http://www.unodc.org/documents/wdr/WDR_2010/World_Drug_Report_2010_lo-res.pdf

Les participants au cercle d'apprentissage du SSDCO-PBA ont mentionné que certains jeunes Autochtones estimaient que la consommation de drogues illicites était un phénomène acceptable, étant donné que leurs parents consomment eux-mêmes ce type de substances. Les constatations des études de cas du Plan d'action sur la prévention révèlent également un grand besoin continu en matière de programmes de prévention, en particulier des programmes à l'échelle des collectivités et ciblant les jeunes à risque.

Les constatations découlant de l'examen des documents confirment aussi la nécessité des activités de prévention. En 2008-2009, le CCLAT a mené un sondage national auprès de 1 500 jeunes (âgés de 10 à 24 ans) concernant leurs perceptions des méfaits et des conséquences de la consommation de drogues illicites³⁷. Ce sondage révèle qu'un pourcentage élevé de jeunes se disent incertains ou ne perçoivent pas de conséquences particulières découlant de la consommation d'ecstasy (environ 20 %) et de marijuana (environ 25 %). Le *Rapport annuel 2009-2010 du Comité sur l'abus des drogues de l'Association canadienne des chefs de police* insiste lui aussi sur la nécessité d'une stratégie nationale ciblant l'éducation et la prévention en matière de drogues illicites³⁸. En outre, pendant l'Atelier sur les Nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue 2010, les participants ont mentionné que le fait d'accroître la sensibilisation constituait une stratégie fondamentale pour traiter divers problèmes liés aux drogues illicites, notamment la formation des agents de première ligne au sujet de l'application de la loi en matière de conduite avec des facultés affaiblies par les drogues³⁹.

La documentation suggère par ailleurs que les stratégies de prévention axées sur les jeunes et les populations à risque sont concluantes et permettent d'accentuer la sensibilisation des jeunes et de prévenir, dans ce groupe de la population, la consommation de drogues illicites⁴⁰. D'après les recherches effectuées par le Centre de toxicomanie et de santé mentale, la période idéale pour ce type de programmes de prévention se situe entre les 7^e et 9^e années (c.-à-d. de 12 à 14 ans), étant

³⁷ Santé Canada. 2011. Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue, rapport d'évaluation de référence (en anglais seulement). Non publié, p. 40.

³⁸ Association canadienne des chefs de police. 2010. Comité sur l'abus des drogues de l'Association canadienne des chefs de police 2009-2010, rapport annuel, p. 4. Consulté le 29 juin 2011 sur : https://www.cacp.ca/media/committees/efiles/3/588/Annual_Report_09-10.pdf (en anglais seulement).

³⁹ Sécurité publique Canada. 2010. Instances de « l'Atelier sur les Nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue ». 17-18 novembre 2010, p. 1. Consulté le 9 janvier 2012 sur : <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/eide-fra.aspx>.

⁴⁰ Santé Canada. 2008. Meilleures pratiques : intervention précoce, services d'approche et liens communautaires pour les jeunes ayant des problèmes attribuables à la consommation d'alcool et d'autres drogues. Ottawa : Santé Canada. <http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/pubs/adp-apd/bp-mp-intervention/index-fra.php>.

donné que c'est à cet âge que les jeunes sont le plus susceptibles d'être tentés d'expérimenter des drogues illicites⁴¹. Une étude américaine menée en 2000 examine les données de suivi à long terme à partir d'un essai de prévention aléatoire à grande échelle, et révèle que les étudiants qui ont suivi un programme de prévention pendant leurs premières années d'école secondaire déclarent une consommation inférieure de drogues illicites que ceux qui n'ont pas suivi le programme (groupe témoin)⁴². Une recherche sur l'opinion publique menée pour la Stratégie nationale antidrogue suggère que des messages réalistes communiqués par des sources crédibles (p. ex., consommation de drogues illicites) et des discussions au sujet des dangers sérieux pour la santé découlant de la consommation de drogues spécifiques, notamment leurs effets sur le cerveau ou la façon dont elles influent sur les relations familiales ou parentales, tendent à être efficaces chez les jeunes. Les messages au sujet de l'aggravation de la consommation de drogues illicites, la perte des réseaux sociaux et une perte de contrôle fonctionnent également bien avec les jeunes. De plus, les messages qui renforcent de façon positive les parents qui abordent la consommation de drogues illicites avec leurs enfants tendent à être efficaces à encourager les parents à parler avec leurs enfants au sujet des drogues illicites⁴³.

4.1.1.7 Besoin d'une approche coordonnée pour la prestation de services de traitement, la création de capacités et la correction des lacunes

Une stratégie nationale est nécessaire pour coordonner le vaste éventail de services de traitement de la toxicomanie offerts au Canada. Les services de traitement de la toxicomanie couvrent les services en hôpital et ambulatoires dans des hôpitaux psychiatriques ou généraux, les services offerts dans le cadre de programmes de traitement communautaires, les interventions en cas de crise et les services d'urgence, ainsi que les services offerts par des praticiens, des psychiatres, des psychologues et des travailleurs sociaux⁴⁴. D'après le rapport du Groupe de travail de la Stratégie nationale de traitement du CCLAT, on observe un besoin de mieux intégrer et

⁴¹ Paglia-Boak, A., R.E. Mann, E.M. Adlaf, et J. Rehm. 2009. *Drug use among Ontario Students, 1977-2009: Ontario Student Drug Use and Health Survey Highlights* (en anglais seulement). (Document de recherche du CTSM, n° 28). Toronto : Centre de toxicomanie et de santé mentale.

⁴² J. G. Botvin, Kenneth W. Griffin, Tracy Diaz, Lawrence M. Scheier, Christopher Williams, and Jennifer A. Epstein. 2000. *Preventing illicit drug use in adolescents: Long-term follow-up data from a randomized control trial of a school population*. *Addictive Behaviors*, Vol. 25, No. 5, pp. 769–774.

⁴³ Santé Canada. 2010. Stratégie nationale antidrogue, recherche sur l'opinion publique. Sommaire de projet 2007-2010. Non publié.

⁴⁴ Thomas, G. 2005. Indicateurs de traitement des toxicomanies au Canada : survol de l'environnement. Ottawa : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. Consulté le 11 février 2011 sur <http://www.ccsa.ca/2005%20CCSA%20Documents/ccsa-011133-2005.pdf>.

coordonner ces systèmes de façon à assurer un traitement efficace et efficient⁴⁵. De la même manière, les intervenants directs de la Stratégie ont mentionné la nécessité d'une approche fondée sur les systèmes afin de coordonner l'éventail de services de traitement. Ils ont également fait référence à un besoin de créer des capacités dans d'autres secteurs (p. ex., écoles, services de police, etc.) ainsi que dans les régions rurales afin de favoriser le continuum des soins. Ces intervenants ont évalué le besoin de programmes à l'appui de services efficaces de traitement et de réadaptation à 4,9 (n=10), sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucun besoin et 5 un grand besoin.

Chaque province et territoire offre des services de traitement de la toxicomanie; toutefois, étant donné que chaque système a été élaboré de façon indépendante, les politiques, le financement et les modèles de prestation de services varient de façon marquée. D'après le CCLAT, les lacunes existantes en matière de services de traitement sont reliées à un manque de financement adéquat, à la vaste étendue géographique du pays et à la diversité de la population⁴⁶. À titre d'exemple, les évaluations des besoins par région dans le cadre du PNLAADA révèlent des difficultés en matière d'attraction et de rétention de travailleurs hautement qualifiés dans les collectivités des Premières Nations, en raison de possibilités de formation inadaptées et des faibles revenus⁴⁷. Le Groupe de travail de la Stratégie nationale de traitement appuie cet argument et explique que le développement d'une telle diversité de systèmes dans chaque administration a entraîné « le manque de soins de santé et de services sociaux, même les plus élémentaires, dans les régions éloignées et isolées du pays »⁴⁸.

⁴⁵ Groupe de travail de la Stratégie nationale de traitement. 2008. Approche systémique de la toxicomanie au Canada : Recommandations pour une stratégie nationale sur le traitement. Ottawa : Cadre national d'action pour réduire les méfaits liés à l'alcool et aux autres drogues et substances au Canada. Consulté le 29 septembre sur http://www.nationalframework-cadrenational.ca/uploads/files/TWS_Treatment/nts-report-fra.pdf.

⁴⁶ Thomas, G. 2005. Indicateurs de traitement des toxicomanies au Canada : survol de l'environnement. Ottawa : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. Consulté le 11 février 2011 sur <http://www.ccsa.ca/2005%20CCSA%20Documents/ccsa-011133-2005.pdf>.

⁴⁷ Bobet, Ellen. 2010. *Renewing NNADAP: Common Themes from the Regional Needs Assessment Reports and the January 2010 NNADAP Renewal National Forum*, p. ii (en anglais seulement). Consulté le 29 septembre 2011 sur <http://nnadaprenewal.ca/wp-content/uploads/2012/01/common-themes-regional-needs-assessment-reports-and-january-2010-nnadap-renewal-national-forum.pdf>.

⁴⁸ Groupe de travail de la Stratégie nationale de traitement. 2008. Approche systémique de la toxicomanie au Canada : Recommandations pour une stratégie nationale sur le traitement. Ottawa : Cadre national d'action pour réduire les méfaits liés à l'alcool et aux autres drogues et substances au Canada, p. 5 et 6. Consulté le 29 septembre 2011 sur http://www.nationalframework-cadrenational.ca/uploads/files/TWS_Treatment/nts-report-fra.pdf.

Les intervenants externes de la Stratégie mentionnent en outre le besoin de tenir compte des problèmes de santé mentale découlant des problèmes de dépendance aux drogues illicites et évaluent le besoin de programmes améliorés en matière de traitement de la toxicomanie à 4,7/5 (n=8). La documentation appuie cette affirmation; à titre d'exemple, le rapport *Toxicomanie au Canada : Troubles concomitants* du CCLAT révèle que plus de 50 % des personnes qui sollicitent une aide pour des problèmes de dépendance souffrent de troubles mentaux⁴⁹. Ces intervenants soulignent en outre un besoin d'accès accru au traitement pour des populations spécifiques (p. ex., les contrevenants et les jeunes). Les participants au sondage des IRSC attribuent également une cote moyenne de 4,8/5 (n=8) à ce besoin et mentionnent un besoin de traitement plus efficace et fondé sur des résultats probants.

La documentation suggère que des services de traitement complets et multidimensionnels, mettant l'accent sur la famille, la culture et le soutien par les pairs, sont plus efficaces pour les jeunes. D'après une étude des pratiques exemplaires effectuée par SC, les types de programmes en matière de traitement et de réadaptation qui se sont révélés concluants pour les jeunes toxicomanes comprennent la thérapie familiale, les conseils en matière de comportement, le soutien familial et par les pairs, et les soins continus⁵⁰. Les études menées par Justice Canada révèlent elles aussi que les traitements de la toxicomanie sont plus efficaces pour les jeunes aux prises avec le système de justice pénale lorsqu'ils abordent plusieurs secteurs sensibles, notamment les problèmes dans la famille, à l'école, et les problèmes d'influence par les camarades⁵¹. Un rapport sur la consommation de substances au Canada suggère également que les services de traitement seraient plus concluants s'ils traitaient davantage les causes éventuelles comme les traumatismes, la violence, la stigmatisation et la vulnérabilité neurophysiologique sur la consommation abusive de substances; et lorsque des interventions adaptées culturellement

⁴⁹ Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. 2010. *Toxicomanie au Canada : Troubles concomitants : points saillants*. Consulté le 10 février 2011 sur <http://www.cclat.ca/2010%20CCSA%20Documents/ccsa-011814-2010.pdf>.

⁵⁰ Roberts, G., Ogborne, A., Leigh, G., and Adam, L. 1999. *Meilleures pratiques : Alcoolisme et toxicomanie – Traitement et réadaptation*. Ottawa (Ontario) : Santé Canada.

⁵¹ Dowden, C. 2004. *L'efficacité du traitement de la toxicomanie chez les jeunes délinquants*. Ottawa (Ontario) : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2003/rr03_jj1-rr03_yj1/index.html; Latimer, J., Dowden, C., Morton-Bourgon, K.E., Edgar, J., and Bania, M. 2004. *Le traitement des adolescents qui ont des démêlés avec la justice : Nouvelle méta-analyse*. Ottawa (Ontario) : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2003/rr03_jj3-rr03_yj3/index.html.

aident les jeunes à se remettre des traumatismes vécus, à apprendre des stratégies d'adaptation appropriées, et à solliciter l'aide de personnes de confiance dans leur vie courante⁵².

4.1.1.8 Besoin continu de programmes qui consolident les efforts de réduction de l'offre de drogues illicites

La production et le trafic de drogues illicites, en particulier de marijuana et de drogues synthétiques (p. ex., méthamphétamine et MDMA), continuent de poser un problème au Canada. D'après le SCRC, la marijuana est l'une des drogues illicites faisant l'objet du trafic le plus important au Canada, avec une participation intense du crime organisé à tous les niveaux de la production, de la distribution, de l'importation et de l'exportation⁵³. L'*International Narcotics Control Strategy Report*, publié par les États-Unis, explique que l'augmentation de la production de méthamphétamine au Canada est une préoccupation pour les États-Unis et constate un besoin de coopération bilatérale plus marquée dans ce domaine. Le rapport souligne en outre le rôle continu du Canada à titre de pays source de MDMA (ecstasy) sur les marchés américains, et rappelle le besoin d'une coopération plus intense au niveau du suivi des activités autour des produits chimiques précurseurs⁵⁴.

Les intervenants notent un besoin important en matière de programmes qui contribuent à perturber de façon sécuritaire les activités liées aux drogues illicites et à cibler les organisations criminelles tant au niveau national qu'international. Sur une échelle de 1 à 5, les intervenants externes de la Stratégie ont attribué une note moyenne de 3,8 (n=5), soulignant le besoin de rendre difficile pour les organisations criminelles de s'engager dans les activités liées aux drogues. Le SCRC déclare qu'en 2006, environ 80 % des groupes du crime organisé étaient actifs dans le commerce des drogues illicites au Canada, et que le nombre de groupes du crime organisé au Canada avait fluctué de 600 à plus de 900 entre 2005 et 2010. Les profits élevés associés au marché canadien des drogues illicites continuent d'alimenter la plupart des activités

⁵² Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. 2007. Toxicomanie au Canada : Pleins feux sur les jeunes, p. 18. Consulté le 2 novembre 2011 sur <http://www.ccsa.ca/2007%20CCSA%20Documents/ccsa-011521-2007-f.pdf>.

⁵³ Service canadien de renseignements criminels. 2010. Rapport annuel sur le crime organisé 2010. Consulté le 5 février 2011 sur : http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2010/national_overview1_2010_f.html.

⁵⁴ États-Unis, *Department of State Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs*. 2011. *International Narcotics Control Strategy Report 2011: Volume I: Drug and Chemical Control*. Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, p. 178. Consulté le 5 février 2011 sur <http://www.state.gov/documents/organization/137411.pdf>.

criminelles organisées dans le pays. Le rapport explique en outre que les groupes de crime organisé évoluent continuellement et adaptent leurs méthodes de production et de distribution, compte tenu des pressions en matière d'application de la loi et des activités visant à répondre à la demande nationale et internationale et à garantir une fourniture continue de drogues illicites⁵⁵.

La documentation suggère que bien que les mesures d'application de la loi contre les trafiquants et les utilisateurs de drogues illicites ne soient pas le seul moyen de réduire l'offre de drogues illicites et les crimes qui y sont associés, les meilleures pratiques sont multidimensionnelles et englobent des procédures de suppression et de contrôle social formel et informel de sorte à créer des collectivités saines et sécuritaires⁵⁶.

4.1.2. Concordance avec les priorités fédérales

4.1.2.1 La Stratégie nationale antidrogue concorde avec les priorités du gouvernement fédéral

Le discours du Trône de 2007 mentionne que « Notre gouvernement mettra en place la Stratégie nationale de lutte contre la drogue pour donner aux autorités la capacité de lutter contre les producteurs et les trafiquants de substances illicites. En plus de faire adopter des lois sévères, notre gouvernement offrira un appui ciblé aux collectivités et aux victimes. Il aidera les familles et les collectivités locales à détourner les jeunes à risque de la toxicomanie et de la criminalité, et la Stratégie nationale de lutte contre la drogue fera en sorte que l'on vienne en aide aux toxicomanes. »⁵⁷. Le discours du Trône de 2010 mentionne également que « Il [notre gouvernement] déposera de nouveau un projet de loi sévère pour lutter contre les activités de commerce de la drogue du crime organisé. Notre gouvernement respectera la volonté des Canadiens en déposant de nouveau ce projet de loi dans sa forme originale »⁵⁸. La Stratégie

⁵⁵ Service canadien de renseignements criminels. 2010. Rapport annuel sur le crime organisé 2010. Consulté le 5 février 2011 sur :

http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2010/national_overview1_2010_f.html.

⁵⁶ Voir *Department of Justice Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention*, États-Unis. 2010. « *Best Practices to Address Community Gang Problems*; » and Stevens, A., Trace, M., Bewley-Taylor, D. 2005. « *Reducing Drug Related Crime: an Overview of the Global Evidence*. » *The Beckley Foundation Drug Policy Programme*.

⁵⁷ Bureau du Conseil privé. 2007. discours du Trône ouvrant la deuxième session de la 39^e législature du Canada (16 octobre 2007). Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications&doc=aarchives/sft-ddt/2007-fra.htm>.

⁵⁸ Gouvernement du Canada. 2010. discours du Trône (3 mars 2010). Consulté le 8 mars 2011 sur <http://www.speech.gc.ca/fra/media.asp?id=1388>.

demeure pertinente en ce qui a trait aux priorités du gouvernement concernant la prévention du crime et le soutien aux jeunes à risque, comme l'établit le discours du Trône 2011 : « Notre gouvernement continuera de protéger les plus vulnérables de la société et s'emploiera à prévenir la criminalité. Il ... aidera les jeunes à risque à se tenir loin des gangs et des activités criminelles »⁵⁹.

Presque tous les représentants ministériels (98 %; n=50) confirment que les objectifs de la Stratégie concordent avec les résultats stratégiques et les priorités du gouvernement du Canada, en particulier en ce qui a trait aux liens entre la Stratégie et la création de collectivités saines et sécuritaires. Certains expliquent en outre que de donner le rôle directeur au ministère de la Justice (par opposition à SC) atteste de l'accent résolu mis sur la sécurité du public. Les représentants ministériels soulignent en outre une uniformité dans l'accent mis par le gouvernement sur la répression ferme du crime, l'appui aux tribunaux de traitement de la toxicomanie (TTT), et l'élaboration de programmes visant à soutenir les Autochtones et les jeunes. Par ailleurs, les représentants mentionnent que les intérêts du gouvernement fédéral visant à renforcer la capacité internationale en matière de lutte antidrogue sont manifestés dans ses contributions à l'ONUDC et l'OEA-CICAD.

4.1.2.2 La Stratégie concorde également avec les résultats stratégiques et les priorités des ministères participants

La plupart des représentants ministériels interrogés (91 %; n=50) mentionnent que les objectifs de la Stratégie concordent avec les résultats stratégiques de leur ministère. Certains précisent que le mandat de leur ministère est plus vaste que la portée de la Stratégie. Un examen des Rapports sur les plans et priorités ministériels révèle lui aussi que la Stratégie concorde avec les priorités ministérielles. À titre d'exemple, Justice Canada appuie le ministre de la Justice et procureur général du Canada dans le cadre de sa double responsabilité en tant qu'administrateur du système de justice canadien et de premier conseiller juridique de l'État. Un autre exemple est le fait que les IRSC accordent la priorité à l'avancement des connaissances dans le domaine de la santé et au fait de donner suite aux possibilités et aux priorités de l'heure⁶⁰, ce qui concorde avec son rôle, au sein de la Stratégie, visant à appuyer la recherche sur le développement, l'amélioration et l'évaluation des traitements de la toxicomanie. SP a pour priorité de veiller à « un Canada

⁵⁹ Gouvernement du Canada. 2011. discours du Trône (3 juin 2011). Consulté le 22 juin 2011 sur <http://www.speech.gc.ca/fra/media.asp?id=1390>.

⁶⁰ Instituts de recherche en santé du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 6. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/cri/cri-fra.pdf>.

sécuritaire et résilient »⁶¹, un rôle qui concorde avec son statut, au sein de la Stratégie, de présidence du Groupe de travail chargé du Plan d'action sur l'application de la loi et de direction de la coordination nationale des mesures d'amélioration des renseignements, de gestion des connaissances, de recherche et d'évaluation. En vertu de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, SP participe également au volet prévention de la Stratégie. À cette fin, le CNPC appuie des projets communautaires de prévention du crime ciblés et fondés sur des données probantes de sorte à prévenir et à réduire la consommation abusive de drogues et la criminalité attribuable à la consommation de substances parmi les populations et les collectivités à risque. Le MAECI a pour priorité de contribuer à la stabilité et la sécurité internationales et de renforcer la coopération internationale dans les Amériques, ce qui concorde avec son rôle au sein de la Stratégie qui vise à aider l'ONUDC dans le cadre de sa lutte internationale contre la drogue et le crime, ainsi que la CICAD dans sa lutte contre la drogue et le crime dans les Amériques.

4.1.3. Concordance avec les rôles et responsabilités fédéraux

Le rôle du gouvernement fédéral est décrit dans les textes de loi clés ainsi que dans les conventions et protocoles internationaux des secteurs relevant des activités de la Stratégie. Le rôle du gouvernement fédéral dans la Stratégie découle de ses pouvoirs en vertu de la *Loi constitutionnelle (1867)* ainsi que des principaux textes législatifs, notamment la LRCDas, le *Code criminel du Canada*, la *Loi canadienne sur la santé*, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Les lois qui confèrent des pouvoirs pertinents aux ministères sont les suivantes : *Loi sur l'Agence du revenu du Canada*, *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*, *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, *Loi sur le ministère de la Santé*, *Loi sur le ministère de la Justice*, *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile*, *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, *Loi sur le directeur des poursuites pénales* et *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Les conventions et protocoles internationaux pertinents comprennent les Conventions sur les stupéfiants des Nations Unies et d'autres mécanismes multilatéraux comme l'OEA, le G8, le Pacte de Paris et le Groupe de Dublin.

⁶¹ Sécurité publique Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 33. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/psp/psp-fra.pdf>.

Le gouvernement fédéral joue un rôle critique dans la lutte contre les drogues illicites au niveau des grandes orientations. À titre d'exemple, le ministère de la Justice a dirigé la présentation du projet de loi C-10, qui prévoit des peines minimales obligatoires pour les crimes graves attribuables aux drogues et qui a reçu la sanction royale le 13 mars 2012. SC est responsable des modifications en vertu de la LRCDas pour contrôler le mouvement de certaines substances à l'intérieur comme à l'extérieur du Canada. Cette mesure est particulièrement pertinente pour le contrôle et la prévention du mouvement des drogues illicites et des produits chimiques précurseurs qui sont utilisés dans la fabrication des drogues synthétiques (p. ex., méthamphétamine). Le tableau 6 ci-après illustre la façon dont la Stratégie s'harmonise avec les rôles et les responsabilités des autres ministères qui participent à cette initiative.

Tableau 6 : Pertinence de la Stratégie par rapport aux rôles et responsabilités des ministères partenaires

Ministère	Priorités et rôles ministériels pertinents	Rôle au sein de la Stratégie nationale antidrogue
Justice Canada	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le ministère de la Justice, Code criminel, Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> et <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>. • <u>Résultat stratégique</u> : Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes.⁶² 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur le traitement</u> : Dirige la composante antidrogue du Fonds du système de justice pour les jeunes et le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie. • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Contribue aux travaux d'élaboration de politiques sur les éléments de droit pénal de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> et aide le ministre à élaborer des textes de loi.

⁶² Ministère de la Justice du Canada. 2010. Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011, p. 13. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/jus/jus-fra.pdf>.

Ministère	Priorités et rôles ministériels pertinents	Rôle au sein de la Stratégie nationale antidrogue
SC	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le ministère de la Santé, Loi canadienne sur la santé, Loi réglementant certaines drogues et autres substances et Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada.</i> • <u>Résultats stratégiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction des risques pour la santé et l'environnement de substances et de produits, et milieux de vie et de travail plus sains⁶³ (p. ex., incorporer des modifications en vertu de la LRCDAS) ○ Avancement des connaissances dans le domaine de la santé; la recherche en santé canadienne contribue à l'avancement des connaissances dans le domaine de la santé et permet de donner suite aux possibilités et aux priorités de l'heure⁶⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur la prévention</u> : Préside le Groupe de travail sur les plans d'action sur la prévention et le traitement et dirige la campagne médiatique de masse, ainsi que le Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue. • <u>Plan d'action sur le traitement</u> : Dirige le Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie, le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones, et appuie la recherche sur l'élaboration, l'amélioration et l'évaluation des traitements de la toxicomanie. • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Encadre le Service d'analyse des drogues et le Bureau des substances contrôlées

⁶³ Santé Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 43. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/shc/shc-fra.pdf>.

⁶⁴ Instituts de recherche en santé du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 6. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/cri/cri-fra.pdf>.

Ministère	Priorités et rôles ministériels pertinents	Rôle au sein de la Stratégie nationale antidrogue
GRC	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, Code criminel du Canada, Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et Loi réglementant certaines drogues et autres substances.</i> • <u>Résultats stratégiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Services de police contractuels de qualité : Des collectivités canadiennes plus saines et plus sûres grâce à la prévention de la criminalité, à l'éducation, à l'intervention, à l'application de la loi et aux enquêtes. ○ Services de police fédéraux de qualité : Assure la sécurité et la protection des Canadiens et de leurs institutions à l'échelle nationale et internationale, ainsi que celle des personnes jouissant d'une protection internationale et des autres dignitaires étrangers, et ce, par des mesures de prévention, de détection, d'enquête et d'application de la loi basées sur le renseignement prises contre les terroristes, les organisations criminelles et toute autre activité criminelle. ○ Des services de soutien de qualité : Soutien aux enquêtes des services de police et aux organismes canadiens d'application de la loi en fournissant des renseignements, du matériel, des outils, des systèmes, de la technologie et de la formation afin d'optimiser la prestation proactive de programmes et de services basés sur le renseignement.⁶⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur la prévention</u> : Dirige le Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé. • <u>Plan d'action sur le traitement</u> : Dirige le Programme national d'intervention et de déjudiciarisation à l'intention des jeunes (le financement s'est terminé le 31 mars 2012). • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Encadre les équipes de laboratoires clandestins et d'installations de culture de marijuana/produits de la criminalité.
SP	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.</i> • <u>Résultat stratégique</u> : Un Canada sécuritaire et résilient.⁶⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur la prévention</u> : Dirige la Stratégie nationale pour la prévention du crime. • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Préside le Groupe de travail chargé du Plan d'action, et assure la coordination à l'échelle nationale des mesures d'amélioration des renseignements, de la gestion des connaissances, de la recherche et de l'évaluation

⁶⁵ Gendarmerie royale du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 7. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/rcm/rcm-fra.pdf>.

⁶⁶ Sécurité publique Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 33. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/psp/psp-fra.pdf>.

Ministère	Priorités et rôles ministériels pertinents	Rôle au sein de la Stratégie nationale antidrogue
BDPP	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le directeur des poursuites pénales</i>. • <u>Résultat stratégique</u> : La poursuite des infractions criminelles et réglementaires en vertu de la loi fédérale s'effectue de façon indépendante, impartiale et juste.⁶⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Augmente la capacité à gérer la charge de travail croissante que représentent les poursuites et les tâches reliées aux poursuites générées par les enquêtes de la GRC liées à la drogue.
ASFC	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada, Loi réglementant certaines drogues et autres substances, et Code criminel du Canada</i>. • <u>Résultat stratégique</u> : La population canadienne est protégée contre les risques liés à la frontière.⁶⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Division du développement du renseignement et soutien aux régions, analyse et services scientifiques.
CNLC	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, et Code criminel du Canada</i>. • <u>Résultat stratégique</u> : Décisions en matière de libération conditionnelle et de pardon, et processus décisionnels qui protègent les collectivités canadiennes.⁶⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Examen des dossiers et prise de décisions concernant la mise en liberté conditionnelle.
MAECI	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</i>. • <u>Résultat stratégique</u> : Programme international du Canada.⁷⁰ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Assure la coordination stratégique de la mise en œuvre des conventions et programmes internationaux en matière de drogues pour des mécanismes multilatéraux.
ARC	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>. • <u>Résultat stratégique</u> : Services fiscaux : les contribuables respectent leurs obligations et l'assiette fiscale canadienne est protégée.⁷¹ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Renforce les capacités de vérification sur les particuliers connus ou susceptibles de dériver des revenus de la production et de la distribution de marijuana et de drogues synthétiques dans le cadre de son Programme spécial d'application de la loi.

⁶⁷ Service des poursuites pénales du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 4. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/ppd/ppd-fra.pdf>.

⁶⁸ Agence des services frontaliers du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 5. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/bsf/bsf-fra.pdf>.

⁶⁹ Commission nationale des libérations conditionnelles. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 7. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/npb/npb-fra.pdf>.

⁷⁰ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 10. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/ext/ext-fra.pdf>.

⁷¹ Agence du revenu du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 10. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/nar/nar-fra.pdf>.

Ministère	Priorités et rôles ministériels pertinents	Rôle au sein de la Stratégie nationale antidrogue
CANAFE	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.</i> • <u>Résultat stratégique</u> : Renseignements financiers à l'appui des activités de détection et de dissuasion relatives au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes au Canada et à l'étranger.⁷² 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Accroître la capacité de production de renseignements financiers qui appuient les organismes d'application de la loi dans leurs enquêtes et poursuites contre des personnes qui manipulent des fonds générés par la production et la distribution de drogues illicites.
TPSGC	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</i> • <u>Résultat stratégique</u> : Programmes et services de grande qualité et centralisés qui assurent une saine intendance au nom de la population canadienne et qui répondent aux besoins des programmes des organisations fédérales.⁷³ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Par l'entremise du Groupe de gestion juricomptable, accroît sa capacité de participation aux enquêtes et poursuites amorcées dans le cadre de l'IICPC relativement à la production, la distribution et la possession de drogues illicites, tout particulièrement dans le cas des ICM et des laboratoires clandestins.
SCC	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Principaux textes législatifs</u> : <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.</i> • <u>Résultat stratégique</u> : La garde, les interventions correctionnelles et la supervision des délinquants dans les collectivités et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.⁷⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan d'action sur l'application de la loi</u> : Préparation et supervision de dossiers pour l'octroi d'une libération conditionnelle.

Les représentants ministériels (91 %; n=50) et les intervenants directs de la Stratégie (90 %; n=23) confirment que la Stratégie concorde avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral. Les intervenants précisent que le rôle du gouvernement fédéral en est un de direction (p. ex., orientation stratégique, cadre, normes, meilleures pratiques, législation et règlements), de soutien (p. ex., financement et information) et de coordination, alors que les provinces, les territoires et les autres intervenants sont responsables de la prestation de services. Ils mentionnent en outre que la Stratégie concorde avec les principaux pouvoirs législatifs, les résultats stratégiques ministériels et les conventions et protocoles internationaux.

Par ailleurs, les représentants ministériels mentionnent que la Stratégie diffère quelque peu des autres programmes quant à ses objectifs et qu'elle complète les autres programmes fédéraux, provinciaux/territoriaux ou communautaires. À titre d'exemple, certaines composantes de la

⁷² Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 5. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/cfc/cfc-fra.pdf>.

⁷³ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 2. Consulté le 16 février 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/svc/svc-fra.pdf>.

⁷⁴ Service correctionnel Canada, 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010, p. 10. Consulté le 2 mars 2011 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/PEN/pen01-fra.asp>.

Stratégies portent sur des projets pilotes novateurs, alors que les administrations provinciales et territoriales se concentrent sur la prestation de services. En outre, la Stratégie accentue particulièrement les drogues illicites, alors que les autres programmes peuvent porter sur une variété de substances. De plus, les intervenants mentionnent que le financement provincial dédié aux services à la jeunesse se limite à une certaine tranche d'âge (p. ex., 19 ans); les programmes financés par la Stratégie complètent ces services en offrant aux jeunes des appuis supplémentaires à la transition, une fois que le soutien provincial arrive à son terme. Sur le plan de l'application de la loi, certaines autres initiatives fédérales comme la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (régime LRPC/FAT) et l'IICPC ont des objectifs communs avec la Stratégie. À titre d'exemple, le régime LRPC/FAT cible le crime organisé et partage certains partenaires avec la Stratégie⁷⁵. Les représentants précisent que dans la mesure où ces initiatives abordent un continuum de la criminalité (c.-à-d. crime, profit, blanchiment) et luttent contre le crime selon différents moyens, elles sont toutes nécessaires.

4.2 Efficacité

Les constatations se rapportant à l'efficacité de la Stratégie sont présentées conformément aux questions de l'évaluation relatives à chacun des trois plans d'action. Ces résultats ont été obtenus par triangulation des données recueillies dans le cadre des entrevues, des groupes de discussion et de l'examen des documents ainsi que par extraction des résultats de chacune des activités de recherche qui se rapportait à chaque enjeu de l'évaluation. Un vaste volume de données qualitatives a également été analysé et catégorisé de sorte à établir une réponse sommaire pour chaque question de l'évaluation.

4.2.1. Plan d'action sur la prévention

La présente évaluation examinait les activités du Plan d'action sur la prévention en vue de déterminer son rendement global et la mesure dans laquelle il avait atteint ses résultats immédiats et intermédiaires. Le tableau présenté ci-après résume la relation entre les activités des quatre composantes et les trois résultats immédiats, ainsi que le lien entre les résultats immédiats et

⁷⁵ Ministère des Finances du Canada. 2010. Évaluation décennale du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Consulté le 16 mai 2011 sur <http://www.fin.gc.ca/treas/evaluations/amlatfr-rlcrpcfata-fra.asp>.

intermédiaires. À titre d'exemple, trois des quatre composantes comportaient des activités conçues spécifiquement pour accroître la sensibilisation et la compréhension des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes.

Tableau 7 : Relations entre les composantes du Plan d'action sur la prévention et ses résultats

Composantes du Plan d'action sur la prévention	Accroissement de la sensibilisation et de la compréhension des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes	Amélioration des mécanismes de soutien à l'intention des populations ciblées/ à risque	Amélioration de l'assimilation des connaissances dans les collectivités pour prévenir la consommation de drogues illicites et ses conséquences néfastes
Résultats immédiats du Plan d'action sur la prévention (années 1 et 2)			
Campagne médiatique de masse (SC)	La Campagne ciblait les jeunes et leurs parents depuis 2008, et consistait en annonces diffusées à la télévision, la radio, sur les médias sociaux, dans des documents imprimés et sur le Web	--	Consultation, collaboration et partenariats visant à mobiliser les intervenants autour de l'élaboration et de la prestation de programmes et autres activités
SSDCO (GRC)	Exécute une variété de programmes ciblant les adolescents et leurs proches (parents, professeurs) en vue d'accroître leur sensibilisation	Prévoit des formations et des programmes éducatifs ainsi que des documents à l'intention des adolescents	
FICSA (SC)	Finance des programmes de sensibilisation, parmi lesquels la Stratégie de prévention de la toxicomanie chez les jeunes du CCLAT et son site Web : Xpérimentations.ca	Finance des projets d'intervention ciblant les jeunes à l'échelle nationale et des collectivités	Élabore des études sur la prévention, les produits du savoir, les ressources et les outils par le biais de projets de financement
CNPC (fonds réorientés, SP)	--	Finance des projets d'intervention communautaires ciblant les jeunes à risque, les Autochtones, et les anciens délinquants jeunes et adultes	
Résultats à moyen terme du Plan d'action sur la prévention (années 3 à 5)			
Toutes les composantes du Plan d'action sur la prévention	Capacité accrue des populations ciblées à prendre des décisions éclairées au sujet de la consommation de drogues illicites		Renforcement des interventions de la collectivité en matière de drogues illicites dans des zones ciblées
	Réduction des comportements à risque dans les groupes ciblés		

La discussion de la contribution des diverses composantes à l'obtention des résultats immédiats et intermédiaires est détaillée dans les sections qui suivent.

Résultats immédiats

4.2.1.1 Accroître la sensibilisation et la compréhension des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes

Les résultats de l'examen des documents et des entrevues avec les représentants ministériels et les intervenants révèlent les retombées importantes de la campagne médiatique de masse de SC et des programmes SSDCO de la GRC en matière d'accroissement de la sensibilisation et de la compréhension des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes chez les parents comme chez les jeunes.

La Campagne médiatique de masse de SC ciblait tant les adolescents âgés de 13 à 15 ans que leurs parents dans le cadre de diverses annonces télévisées, à la radio, sur le Web et dans les documents imprimés. La Campagne axée sur les parents (phase I), lancée initialement en mars 2008 et à nouveau en septembre 2009 et 2010, consistait en annonces télévisées et radiophoniques et en des documents imprimés, en l'élaboration d'un site Web à l'intention des parents, et en une brochure intitulée « *Aborder le sujet des drogues avec son adolescent* ». La Campagne axée sur les jeunes (phase II), lancée en décembre 2009, comportait une présence télévisée tactique à impact élevé visant à générer un dialogue social et à orienter les jeunes vers un site Web et d'autres médias sociaux interactifs, ainsi que des annonces imprimées dans des emplacements ciblés (p. ex., transports en commun, galeries marchandes et cinémas).⁷⁶

D'après les données de rendement et les données en ligne, la Campagne médiatique de masse a eu une vaste portée et a mobilisé les jeunes et les parents dans l'ensemble du pays sur Internet et les médias sociaux. La Campagne axée sur les parents a suscité la distribution de plus de 685 000 brochures, soit commandées ou téléchargées, depuis 2008. La Campagne axée sur les jeunes a généré plus de 726 000 visites du site Web *Odroguemurmoi.ca* et plus de 1 900 soumissions à la rubrique « *Témoignages* » du site Web depuis décembre 2009. En juillet 2010, la page publique de « *Odroguemurmoi* » sur Facebook a été lancée avec des outils interactifs de prévention contre la drogue (p. ex., le « *Toxicomètre* » et un quiz) qui encouragent les jeunes à s'informer des

⁷⁶ Tous les sites Web de la Campagne font désormais partie d'un site Web national pour la Stratégie (*strategienationaleantidrogue.gc.ca*). Le nom de la campagne pour les jeunes a aussi changé en 2010 pour devenir « *Odroguemurmoi* ».

dangers des drogues illicites. La page publique de Facebook a attiré plus de 63 000 adeptes en neuf mois (juillet 2010 à mars 2011), alors que les annonces télévisées ont été visualisées plus de 113 000 fois sur YouTube.

Les statistiques de l'Enquête de référence et de l'enquête-échantillon auprès des parents⁷⁷, menées à l'issue de la campagne d'annonces télévisées (2009) et des mêmes enquêtes menées auprès des adolescents⁷⁸ (2010) suggèrent que la campagne aurait contribué à un certain nombre de changements dans les comportements, bien qu'il soit précisé que ces différences ne revêtent pas nécessairement une signification statistique⁷⁹. Tout juste un peu plus de quatre parents de jeunes âgés de 13 à 15 ans sur dix (43 %) ont vu, entendu ou lu une publicité sur les jeunes et les drogues illicites (souvenir non provoqué) et 75 % se rappellent la publicité télévisée grâce à une courte description (souvenir provoqué). Un quart (27 %) de ceux qui ont déclaré avoir été aidés à se rappeler la publicité télévisée indiquent avoir pris des mesures à cet égard. La mesure la plus couramment mentionnée (par 91 % des parents) était d'avoir une discussion avec leur enfant à propos des drogues, de la publicité ou de la terminologie relative aux drogues (suite à l'invitation à agir dans l'annonce). Ceux qui se rappellent l'annonce télévisée sur la Stratégie considèrent leur connaissance générale des drogues illicites comme étant plus élevée que ceux qui ne se rappellent pas l'annonce (moyenne de 5,1 c. 4,8 respectivement, sur une échelle de 7). Conformément à la base de référence, deux parents sur dix ont cherché de l'information ou consulté un professionnel à propos des dangers ou des risques des drogues ou de la façon de traiter avec les jeunes et les drogues. Toutefois, ceux qui ont été aidés à se rappeler l'annonce télévisée (22 % c. 14 % de ceux qui n'ont pas été aidés) sont plus susceptibles de chercher de l'information. Un quart des parents qui ont déjà visité un site Web pour en apprendre davantage ou obtenir de l'information sur les dangers ou les risques des drogues ou sur la façon de traiter avec les jeunes et les drogues l'ont fait au cours des trois derniers mois. Les parents qui ont déclaré se rappeler la campagne publicitaire étaient également plus susceptibles de déclarer avoir

⁷⁷ Santé Canada. 2009. *NADS Return to Sample Survey and Television ACET with Parents* (HC-POR-08-02). Non publié. Nous précisons qu'au total, 850 parents ont participé à l'enquête de référence et 459 d'entre eux ont participé à l'enquête-échantillon.

⁷⁸ Santé Canada. 2010. *National Anti-Drug Strategy (NADS) Post-Campaign Survey with Youth – Return to Sample* (MC-POR-09-23). Non publié. Nous précisons qu'au total, 1 502 adolescents de 13 à 15 ans ont participé à l'enquête de référence et 317 ont participé à l'enquête-échantillon.

⁷⁹ Il a été indiqué dans les deux rapports d'enquête (page 13 du rapport *Parent Return to Sample* et page 13 du rapport *Youth Return to Sample*) que les différences dans certains cas sont statistiquement significatives et que dans d'autres elles ne le sont pas, et ne peuvent se rapporter qu'à une tendance des changements au niveau du comportement. Ces différences sont qualifiées de « marginales », c'est-à-dire qu'elles se retrouvent dans la marge d'erreur.

visité un site Web au cours des trois derniers mois (27 % c. 9 % de ceux qui ne se sont pas rappelés la publicité). Parmi les parents qui ont discuté spécifiquement des dangers des drogues (91 % c. 82 % de ceux qui ne se sont pas rappelés l'annonce), ceux qui se rappellent une publicité sont plus susceptibles d'établir des règles entourant l'usage régulier des drogues (53 % c. 38 % de ceux qui ne se sont pas rappelés l'annonce) et marginalement, de surveiller les activités de leur enfant de façon régulière (73 % c. 63 % de ceux qui ne se sont pas rappelés l'annonce).⁸⁰

Les résultats de l'enquête auprès des jeunes révèlent que 46 % des adolescents de 13 à 15 ans ont vu, entendu ou lu des annonces récentes au sujet des adolescents et des drogues ou des adolescents consommant de la drogue (souvenir non provoqué), et 53 % des jeunes se rappellent avoir vu l'annonce télévisée à l'aide d'une courte description. Un quart de ceux qui ont déclaré avoir été aidés à se rappeler une annonce ont indiqué avoir pris des mesures d'intervention; la mesure la plus couramment indiquée était de parler à quelqu'un ou de prévenir quelqu'un à propos des drogues. Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient pris des mesures après avoir vu la publicité, 45 % de ceux qui ont vu une annonce disent avoir parlé avec la famille, les amis ou quelqu'un d'autre à propos de l'annonce ou de la consommation de drogues. On a constaté des différences entre l'enquête à échantillon récurrent et l'enquête de référence qui pourraient être attribuables à la campagne médiatique, bien qu'il doive être souligné que ces différences ne sont pas toujours statistiquement significatives. Les résultats révèlent qu'il y a eu une augmentation de neuf points de la proportion de personnes qui disent avoir une très bonne connaissance des effets possibles des drogues sur les relations avec les amis et la famille (de 35 % à 44 %); la proportion de jeunes indiquant qu'ils essaieraient très probablement d'arrêter quelqu'un près d'eux de consommer des drogues est passée de 47 % à 54 %. La proportion de jeunes qui ont mentionné de façon spontanée que toutes/la plupart des drogues sont néfastes ou constituent une menace pour les personnes de leur groupe d'âge est passée de 16 % à 26 %. Les jeunes qui déclarent avoir été aidés à se rappeler (contre ceux qui n'avaient aucun souvenir des annonces) avaient plus de chance de connaître les effets des drogues en général (28 % contre 15 %) ainsi que leurs effets sur les amis et la famille (49 % contre 39 %), sur la santé physique (45 % contre 31 %), et sur la santé mentale (43 % contre 28 %).

Les personnes interrogées ont également mentionné que le SSDCO avait été efficace sur le plan de la communication d'informations et de la sensibilisation. Les programmes du SSDCO de la

⁸⁰ Santé Canada. 2009. *NADS Return to Sample Survey and Television ACET with Parents* (HC-POR-08-02). Non publié.

GRC ont renseigné les parents, les jeunes, les professionnels, les collectivités autochtones et les autres intervenants au sujet des drogues et du crime organisé ainsi que de leurs conséquences néfastes, tout en leur communiquant des informations, des outils et des mécanismes quant à la façon de reconnaître et d'éviter les situations risquées et de prendre des décisions saines. Les données sur le rendement du SSDCO semblent révéler qu'entre 2008-2009 et 2010-2011, les programmes ont offert plus de 13 270 présentations de sensibilisation à plus de 513 190 jeunes, parents, jeunes Autochtones, parents autochtones et professionnels, et ont en outre formé 1 714 animateurs pour la prestation des programmes du SSDCO. Le SSDCO a mis à jour sa brochure intitulée « *Aborder le sujet des drogues avec son adolescent* », en partenariat avec SC⁸¹, ainsi que « *Les enfants et les drogues : guide de la prévention pour les parents* », en partenariat avec l'Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission.

Les résultats des évaluations de projet révèlent eux aussi le succès des programmes du SSDCO en matière de sensibilisation. À titre d'exemple, les résultats d'un sondage mené auprès de 9 000 étudiants, parents, enseignants et directeurs qui ont participé au Programme de sensibilisation aux dangers de la drogue (DARE) ont démontré que presque tous les étudiants indiquent que le Programme les a aidés à en apprendre davantage sur les drogues, l'alcool et le tabac (95 %), et à décider de ne pas consommer de drogues à l'avenir (96 %). Par ailleurs, 96 % des parents et 80 % des enseignants ont confirmé que le Programme DARE avait des retombées positives sur les jeunes. Les essais préliminaires et ceux effectués après la formation offerte par le SSDCO-PBA révèlent que les participants avaient observé une augmentation de 39 % de leur niveau de connaissances sur les sujets abordés.

Une difficulté associée à l'accroissement de la sensibilisation qui a été mentionnée par les représentants interrogés concerne le manque de participation parentale dans certaines activités de sensibilisation.

4.2.1.2 Amélioration des mécanismes de soutien à l'intention des populations ciblées/à risque

Les activités du Plan d'action sur la prévention, en particulier celles générées dans le cadre du CNPC et du FICSA, ont amélioré les mécanismes de soutien aux populations ciblées/à risque, y compris les jeunes.

⁸¹ Santé Canada. 2008. *Aborder le sujet des drogues avec son adolescent*. Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/pdf/parents/aborder-talking.pdf>.

Les incidences du CNPC et du FICSA en matière d'amélioration des mécanismes de soutien à l'intention des populations ciblées/à risque ressortent dans les entrevues, l'examen des documents, les cercles d'apprentissage et les études de cas. Avec l'introduction de la Stratégie, le CNPC a réorienté une partie de son financement existant vers l'amélioration du soutien aux populations ciblées/à risque. Le CNPC a dépassé ses résultats escomptés en ce qui a trait à la valeur et au nombre de projets financés à l'appui des objectifs de la Stratégie, dont le budget initial en vertu de fonds réorientés était de 20 millions de dollars pour 12 à 15 projets. En 2010-2011, le CNPC a approuvé un financement pour plus de 50 projets prévoyant un soutien aux populations à risque, y compris les enfants et les jeunes de 7 à 12 ans qui consomment déjà des substances, les adolescents de 13 à 17 ans qui consomment des substances et s'engagent dans des comportements délinquants, les délinquants jeunes et adultes qui ne relèvent plus de la supervision correctionnelle et qui sont toxicomanes, et les Autochtones qui ont une dépendance à l'égard de substances. À ce jour, ces 50 projets ont permis de soutenir plus de 3 000 participants. Le CNPC a procédé à un exercice pilote d'exploration des données visant à rassembler des informations sur cinq projets qui arrivaient à terme. L'exercice d'exploration a révélé que les projets avaient renforcé les mécanismes de soutien dans le cadre d'activités comme les procédures judiciaires thérapeutiques, les réunions de groupe de réadaptation, et les séances de groupes traitant des effets de la consommation abusive de drogues.

Une étude de cas d'un projet financé par le CNPC à St. John's, Terre-Neuve, illustre la façon dont ces projets améliorent les mesures de soutien pour les jeunes à risque. « Velocity » est un programme axé sur l'aventure qui vise à réduire les comportements antisociaux, à augmenter l'attachement à l'école, et à réduire la consommation abusive de substances chez les jeunes à risque de 13 à 18 ans. Les jeunes participants sont soutenus par les employés et les partenaires de « Velocity » et sont aiguillés vers des programmes et services communautaires adaptés (p. ex., traitement de la toxicomanie). Le but de ce projet visait à ce que les jeunes commencent à faire évoluer leurs décisions et leurs styles de vie vers des choix plus sains et positifs grâce au soutien et aux orientations du personnel, ainsi qu'à un accès accru aux services et à des possibilités appropriées de traiter certains des facteurs de risque présents dans leur vie. L'évaluation du projet a confirmé que « Velocity » avait eu une incidence majeure sur l'amélioration de la confiance en soi des participants, ainsi que de leurs attitudes envers l'éducation et leur ouverture à des façons d'occuper leur temps plus sainement.

Le FICSA de SC finance aussi des projets qui soutiennent les jeunes en général ainsi que les populations à risque. En 2010-2011, le FICSA a financé 103 projets ciblant les jeunes (de 10 à 24 ans), les parents et les soignants. Environ 40 % de ces projets donnaient la priorité aux

populations à risque (p. ex., homosexuels/lesbiennes, jeunes de la rue et autres jeunes à risque). Les représentants ministériels mentionnent que le FICSA continue d'améliorer sa focalisation de sorte à donner la priorité à diverses populations à risque.

Une étude de cas d'un projet financé par le FICSA, « *School-Aged Children and Youth Substance Use Prevention Initiative* » (SACY), de la Commission scolaire de Vancouver suggère que ce projet est une pratique prometteuse qui apporte un soutien aux jeunes par le biais du système scolaire. L'initiative est fonctionnelle dans 18 écoles secondaires de Vancouver et a attiré plus de 6 500 participants entre 2008 et 2010. SACY est offert en partenariat avec *Vancouver Coastal Health*. Les intervenants du projet mentionnent que lorsqu'ils sont aiguillés vers SACY, les jeunes obtiennent un accès plus approprié à des conseillers en matière de toxicomanie, à des professionnels de la santé mentale et à d'autres experts. SACY veille en outre à ce que les jeunes soient jumelés avec un « adulte allié » (p. ex., un enseignant ou un conseiller) qui les aide à mettre en œuvre leur plan d'action après leur passage par SACY.

Un exercice de représentation de 118 projets révèle que les trois quarts des projets financés dans le cadre du Plan d'action sur la prévention (85 projets) et du Plan d'action sur le traitement (33 projets) ciblent des adolescents, notamment des adolescents scolarisés et ceux en détention⁸². Dans le cadre des entrevues, les intervenants ont mentionné que les programmes et projets de la Stratégie qui apportent un soutien aux adolescents devraient mettre l'accent sur l'établissement de la confiance avec eux comme un facteur clé contribuant à faciliter les renvois vers d'autres services et programmes communautaires.

4.2.1.3 Amélioration de l'assimilation des connaissances dans les collectivités pour prévenir la consommation de drogues illicites et éviter ses conséquences néfastes

Grâce aux activités du FICSA et du SSDCO, des connaissances pertinentes ont été acquises et communiquées aux collectivités. Toutefois, plus de temps est nécessaire pour garantir une plus grande assimilation des connaissances par les collectivités afin que ces dernières puissent mieux traiter de la consommation de drogues illicites et de leurs conséquences néfastes.

Les constatations de l'évaluation suggèrent que l'assimilation des connaissances dans les collectivités a été facilitée grâce à la sensibilisation communautaire, à l'éducation et à la formation ainsi qu'à la communication personnelle et aux partenariats faisant intervenir un vaste

⁸² Caputo, T. 2009 *National Anti-Drug Strategy Mapping of Prevention and Treatment Funding Programs*. Non publié, p. 29.

éventail d'organismes, en particulier dans le cadre des activités du SSDCO et du FICSA. Des constatations similaires obtenues dans le cadre de l'exercice de représentation de 118 programmes financés en vertu des plans d'action sur la prévention et le traitement révèlent aussi que les projets financés par la Stratégie avaient amélioré les connaissances visant à traiter des drogues illicites par le biais de la recherche, de l'évaluation, du développement d'outils, de la formation, et de la détermination des meilleures pratiques⁸³.

Le SSDCO a amélioré l'assimilation de connaissances dans les collectivités, principalement dans le cadre de partenariats, de la prestation de programmes dans plus de 700 collectivités canadiennes, et de la mobilisation de ces collectivités autour d'un partenariat sur la prévention de la consommation abusive de substances. De plus, le SSDCO a offert de la formation, a préconisé la création de groupes de travail dans les collectivités, et a apporté à ces groupes les connaissances et les outils d'intervention dont ils avaient besoin pour traiter ces problèmes et mettre au point leurs propres moyens d'action. Le SSDCO a passé en revue l'ensemble de ses programmes relativement au *Developmental Assets framework*⁸⁴ afin de faire en sorte que ces initiatives de prévention renforcent les qualités positives (atouts) dont les jeunes ont besoin pour éviter les risques et pour s'épanouir. Cet examen veillait en outre à ce que les initiatives adoptent une approche uniforme de la prévention dans les collectivités.

Les projets du FICSA ciblaient des représentants des centres de santé publics, des municipalités, des centres de santé pour la famille et des noyaux communautaires. Pour illustrer les retombées de la mise sur pied de ces projets dans les collectivités, les personnes interrogées ont fait référence au projet financé par le FICSA, soit la « Stratégie de prévention en toxicomanie chez les jeunes Canadiens », par le biais de laquelle le CCLAT a instauré des normes en matière de prévention pour les collectivités. Les normes sont une première du genre et sont assorties de directives étape par étape, fondées sur les données les plus probantes, quant à la façon de planifier, de mettre en œuvre et d'évaluer une initiative de prévention⁸⁵. D'après les données sur le rendement de 2010-2011, le document sur les normes communautaires s'appliquant à ce projet

⁸³ Ibid, p. 24.

⁸⁴ Le *Developmental Assets framework* pour le développement positif des adolescents est largement accepté du fait que cette initiative détaille les facteurs fondamentaux qui augmentent les facteurs protecteurs ou la résilience chez les adolescents. Mis au point par le *Search Institute*TM, ce cadre de travail est fondé sur plus de 800 études reliées au développement des adolescents. Consulté sur <http://www.search-institute.org/developmental-assets>.

⁸⁵ Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. 2011. Normes canadiennes de prévention de l'abus de substances chez les jeunes. Consulté le 9 janvier 2012 sur : <http://www.ccsa.ca/fra/Priorities/YouthPrevention/CanadianStandards/Pages/default.aspx>.

a été téléchargé 392 fois en anglais et 86 fois en français, et a suscité 150 commandes de copies papier en à peine plus d'un mois (du 22 novembre au 31 décembre 2010).

Le succès continu des efforts d'assimilation de connaissances par les collectivités est tributaire, en partie, du maintien des relations, des partenariats et des ressources. En ce sens, le roulement du personnel dans les organismes ciblés, ainsi que dans les organismes prestataires, peut constituer une difficulté majeure. Les intervenants directs de la Stratégie ont également expliqué qu'améliorer l'assimilation des connaissances dans les collectivités était difficile lorsque les ressources ne sont pas disponibles assez longtemps pour établir les relations et les capacités nécessaires en ce sens.

Résultats à moyen terme

4.2.1.4 Accroissement de la capacité des populations ciblées à prendre des décisions éclairées au sujet de la consommation de drogues illicites

Les quatre composantes du Plan d'action sur la prévention ont pour objet de renforcer la capacité des populations ciblées à prendre des décisions éclairées.

Le Plan d'action sur la prévention aide les populations ciblées, en particulier les jeunes, à prendre des décisions plus éclairées au sujet de la consommation de drogues illicites. Les personnes interrogées précisent que la campagne médiatique de masse s'est révélée une initiative novatrice qui a utilisé les médias sociaux pour aider les jeunes à prendre des décisions éclairées; les projets financés dans le cadre du CNPC et du FICSA apportent un soutien aux jeunes (p. ex., éducation, mentors/experts et un environnement positif) pour se donner des moyens d'agir, de l'information et des outils pour prendre des décisions éclairées au sujet de la consommation de drogues illicites; et les programmes du SSDCO, comme le Programme DARE et le CECP, portent sur les choix positifs, mobilisent les jeunes et leur présentent un modèle de prise de décision.

La Campagne médiatique de masse a encouragé les adolescents à consulter Odroguepourmoi.ca afin de se renseigner sur la façon de prendre des décisions éclairées au sujet de la consommation de drogues. Les résultats de l'Enquête de référence et de l'enquête-échantillon⁸⁶ auprès des

⁸⁶ Santé Canada. 2010. *National Anti-Drug Strategy (NADS) – Post-Campaign Survey with Youth – Return to Sample* (HC-POR-09-23). Non publié. Nous précisons qu'au total, 1 502 adolescents de 13 à 15 ans ont participé à l'Enquête de référence, et que 317 ont participé à l'enquête-échantillon.

jeunes (2010) révèlent que 46 % des jeunes avaient vu, entendu ou lu une publicité récente. Dans l'ensemble, un total de 53 % de jeunes se rappellent, après avoir été aidés, avoir vu l'une ou l'autre des cinq annonces (télévision, transport en commun, magasins, Internet ou Facebook). Les jeunes qui se souviennent de ces annonces avaient plus de chance de rechercher de l'information quant à la façon d'éviter les drogues (44 % contre 31 % de ceux qui ne souvenaient pas de la campagne)⁸⁷.

Les projets communautaires du CNPC et du FICSA ont amélioré les capacités des participants à éviter la consommation de drogues. Pendant l'étude de cas, les intervenants ont expliqué que le projet « Velocity », financé par le CNPC, favorisait la communication ouverte et honnête au sujet des drogues illicites, facilitait la participation à des activités différentes, et exposait les jeunes à des intervenants engagés qui avaient eu des démêlés avec le système correctionnel et qui avaient surmonté leurs problèmes de drogue.

Alors que l'évaluation intégrée du FICSA mentionne de nombreux exemples de projets ciblant ce résultat, l'évaluation d'un projet particulier du FICSA, à savoir le « *Nanaimo Family Association Life Works Project* » révèle que les adolescents qui ont participé au projet tant à l'école élémentaire que secondaire avaient très nettement amélioré leur niveau de confiance pour éviter l'utilisation des drogues (l'augmentation observée entre la période préalable et la période postérieure à l'exercice est de 45 % et de 32 % respectivement)⁸⁸.

Des évaluations, des rapports et des discussions de cercle d'apprentissage révèlent que les programmes du SSDCO de la GRC ont accru la sensibilisation des groupes cibles ainsi que leurs compétences en matière d'évitement des drogues. « La Course contre la drogue » utilise la course automobile comme un outil pour communiquer avec les adolescents au sujet des conséquences de la consommation de drogues. Entre 2008-2009 et 2010-2011, plus de 52 450 étudiants de 10 à 12 ans ont participé au programme. Selon les enquêtes menées auprès des participants de 2009, 90 % des étudiants s'entendaient pour dire « qu'ils avaient appris à gérer les situations dans lesquelles ils auraient pu être tentés de boire de l'alcool ou de

⁸⁷ Il a été indiqué dans les deux rapports d'enquête (page 13 de l'Enquête auprès des parents et page 13 de l'Enquête auprès des jeunes) que les différences pourraient ne pas se révéler statistiquement significatives et ne peuvent se rapporter qu'à une tendance des changements en matière de comportement. Ces différences sont qualifiées de « marginales », à savoir qu'elles se retrouvent dans la marge d'erreur.

⁸⁸ Santé Canada. 2011. « *Nanaimo Family Association – Life Works Project* ». Présentation PowerPoint par Yvonne Vander Koi et Heather Dean à la présentation de 2011 du Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue de la région de CB à la Simon Fraser University, Vancouver – Segal School of Business, Vancouver, CB, 17 mars 2011.

consommer de la drogue ». D'autres évaluations du SSDCO mentionnent que les programmes offerts par les professionnels de la santé, les policiers et les spécialistes de programmes ont été particulièrement efficaces pour influencer sur les décisions.

En dépit de certains progrès, les représentants ministériels et les intervenants insistent sur le fait que les décisions concernant la consommation de drogues illicites sont complexes et souvent empreintes de multiples facteurs, et ils précisent que même si les jeunes sont au courant des effets nuisibles, ils peuvent néanmoins continuer de choisir à s'engager dans cette voie. Il a été suggéré que les activités de prévention soient renforcées en plaçant une priorité plus forte sur la sensibilisation des jeunes à risque dans les collectivités qui présentent le plus de besoins ainsi qu'en reconnaissant la nécessité de recourir à plusieurs moyens pour influencer les décisions des populations cibles; à titre d'exemple, les intervenants mentionnent que les programmes de sensibilisation des médias, notamment le marketing social, sont souvent insuffisants à eux seuls pour influencer sur les décisions des jeunes à risque. L'importance de veiller à ce que les jeunes visualisent les conséquences néfastes de la consommation de drogues a également trouvé écho dans le cadre des entrevues et des cercles d'apprentissage.

4.2.1.5 Renforcement des interventions de la collectivité en matière de drogues illicites dans des régions ciblées

Le renforcement des interventions de la collectivité en matière de drogues illicites est associé aux progrès réalisés en matière d'amélioration de l'assimilation des connaissances dans les collectivités. Comme mentionné plus haut, malgré la création de connaissances et leur diffusion, il faudra attendre un peu plus longtemps pour vérifier l'assimilation des connaissances par les collectivités.

L'examen des documents et les études de cas révèlent que les intervenants des projets de prévention collaborent avec leurs collectivités respectives de multiples façons pour s'attaquer au crime lié à la consommation de drogues illicites. En outre, pendant les entrevues, les représentants ministériels et les intervenants ont également mentionné les initiatives du SSDCO et les projets financés dans le cadre du FICSA et du CNPC comme autant d'exemples d'efforts visant à renforcer les interventions communautaires face aux problèmes de drogues illicites.

En 2010-2011, les régions du SSDCO se sont impliquées dans des activités de renforcement des collectivités, notamment l'élaboration de composantes pour une stratégie de communication concernant les drogues illicites, la préparation de trousse d'information sur les gangs et les drogues synthétiques, et l'établissement de relations interorganisations avec les organismes

communautaires (p. ex., services de police, organismes de santé et écoles). D'autres exemples reliés à ces retombées concernent un projet financé dans le cadre du FICSA qui avait recours aux « *Capacity Cafes* » pour dialoguer avec les parents, les enseignants et autres organismes communautaires autochtones au sujet de la consommation de substances, alors qu'un autre projet du FICSA faisait intervenir la GRC dans une réunion de travail et de planification qui se déroulait sur trois jours. Enfin, deux projets financés dans le cadre du CNPC ont mentionné la création de nouveaux services en matière de consommation abusive de drogues dans les collectivités en 2010-2011.

Les représentants ministériels et les intervenants ont néanmoins expliqué qu'il faut beaucoup de temps aux collectivités pour se mobiliser, et que nombre des interventions sont limitées par la durée de disponibilité des fonds, laquelle est généralement courte. L'enquête du CCLAT auprès de 173 intervenants communautaires révèle des secteurs particuliers dans le cadre desquels les interventions communautaires sur les problèmes de drogues illicites devraient être renforcées et prévoir notamment un soutien pour le repérage de programmes existants, l'élaboration d'une ressource centralisée pour la diffusion de l'information au sujet des programmes de prévention de la drogue chez les jeunes, et une formation à la planification de programmes, à la mise en œuvre, à l'évaluation, aux meilleures pratiques, aux modèles de partenariat possibles ainsi qu'aux méthodes pour atteindre les publics ciblés.

4.2.1.6 Réduction des comportements à risque chez les groupes ciblés

Bien que les statistiques nationales révèlent une certaine baisse de la consommation de drogues illicites chez les Canadiens, en particulier chez les jeunes, il est encore trop tôt pour déterminer la mesure dans laquelle ce déclin est attribuable aux activités du Plan d'action sur la prévention et à la Stratégie dans son ensemble.

D'après l'ESCCAD de SC (2010), la consommation de drogues illicites a diminué chez les jeunes et les adultes depuis le lancement de la Stratégie (tableau 8).

Tableau 8 : Évolution de la consommation de drogues chez les Canadiens, avant et après le lancement de la Stratégie, par âge et type de drogue⁸⁹

	Adolescents (15 à 24 ans)		Adultes (25 ans et plus)		Population totale (15 ans et plus)	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Cannabis – dernière année	37,0 %	25,1 %*	10,0 %	7,9 %	14,1 %	10,7 %*
Cocaïne/crack – dernière année	5,5 %	2,7 %*	1,2 %	0,3 %*+	1,9 %	0,7 %*
Méthylènedioxyamphétamine – dernière année	4,4 %	3,8 %	0,5 %	S	1,1 %	0,7 %
L'une ou l'autre de cinq drogues (hallucinogènes, excluant la salvia) ⁹⁰ – dernière année	11,3 %	7,0 %*	1,5 %	0,8 %+	3,0 %	1,8 %*

* – Indique que la différence entre 2010 et 2004 est statistiquement significative.

+ – L'estimation est restrictive, compte tenu de la haute variabilité des échantillons; à interpréter avec prudence.

S – L'estimation est supprimée, compte tenu de la haute variabilité des échantillons.

Les représentants ministériels et les intervenants mentionnent néanmoins qu'il est trop tôt pour évaluer les retombées du Plan d'action sur la prévention sur les comportements liés à la drogue et autres comportements à risque. Les représentants mentionnent que l'évolution de l'opinion publique et des comportements prend du temps; à titre d'exemple, l'évolution des comportements vis-à-vis de l'alcool au volant (ou du tabac) a pris de plus de trois ou quatre ans. Par ailleurs, certains projets financés dans le cadre de la Stratégie ne fonctionnent pas depuis suffisamment longtemps pour permettre d'établir des résultats à moyen terme ou à plus long terme.

Quoi qu'il en soit, on observe certains éléments probants révélant que quelques programmes financés dans le cadre du Plan d'action sur la prévention ont influé de façon positive sur les comportements dans les populations cibles. En particulier, le SSDCO-CECP de la GRC dans la région de Cranbrook a observé une réduction marquée de la consommation de drogues (toutes catégories). D'après une étude sur l'efficacité du CECP, une baisse de 13 % de la consommation de marijuana (de la 8^e à la 12^e année) a été mentionnée dans trois des collectivités participant au CECP au cours des cinq dernières années. En ce qui a trait à la marijuana, la différence dans la réduction de sa consommation entre les collectivités participant au CECP et celles qui n'y ont

⁸⁹ Santé Canada. 2010. Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : sommaire des résultats pour 2010. Consulté le 5 janvier 2012 sur <http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/2010/summary-sommaire-fra.php>.

⁹⁰ L'une ou l'autre de 5 drogues (hallucinogènes, excluant la salvia) comprend : cocaïne/crack, speed, méthylènedioxyamphétamine, hallucinogènes et héroïne.

pas participé est nettement plus prononcée : plus de 10 % dans l'ensemble des collectivités participant au CECP, et soit une diminution infime ou une augmentation dans les collectivités de comparaison⁹¹.

On a demandé aux intervenants et aux représentants ministériels familiers du Plan d'action sur la prévention ou qui y ont participé d'évaluer le succès global de ce plan d'action en matière d'atteinte de ses objectifs. Les répondants ont mentionné que le Plan d'action sur la prévention s'était révélé particulièrement concluant pour accroître la sensibilisation chez les jeunes, les parents et les collectivités. Toutefois, ils ont été nombreux à mentionner en outre que davantage de temps et d'efforts étaient nécessaires, non seulement pour entraîner une évolution dans les comportements et au sein des collectivités par rapport aux drogues illicites, mais également pour mesurer les effets des initiatives de prévention. Diverses autres difficultés ont été mentionnées, parmi lesquelles les difficultés liées au fait de se concentrer seulement sur les drogues illicites lorsque les populations visées sont exposées à de nombreux facteurs de risque, et la durabilité des initiatives de prévention au-delà de la période de financement. Les représentants ministériels ont mentionné que les activités de prévention auraient été plus concluantes si elles avaient été plus précisément ciblées sur les jeunes à risque et les collectivités qui en ont le plus besoin.

4.2.2. Plan d'action sur le traitement

Le Plan d'action sur le traitement cible trois résultats immédiats et deux résultats à moyen terme. Le tableau 9 résume la relation entre les activités de six composantes et les trois résultats immédiats, ainsi que le lien entre les résultats immédiats et à moyen terme. À titre d'exemple, cinq des six composantes de ce plan d'action prévoient des activités spécifiquement conçues pour améliorer la collaboration en matière d'interventions et de connaissances des problèmes de traitement.

⁹¹ Mangham, Colin. 2009. *Characteristics and Evidences of Effectiveness of the Community Prevention Education Continuum*. Population Health Promotion Associates and Dean Nicholson, East Kootenay Addictions Services Society.

Tableau 9 : Relations entre les composantes du Plan d'action sur le traitement et leurs résultats

Composantes du Plan d'action sur le traitement	Amélioration de la collaboration relative aux interventions et à la connaissance des problèmes de traitement	Renforcement des engagements provinciaux ou territoriaux à améliorer les systèmes de traitement dans les régions visées à besoins	Amélioration de la capacité à planifier/offrir aux populations ciblées une gamme de services et de programmes de traitement
Résultats immédiats du Plan d'action sur le traitement (années 1 et 2)			
PSFTT (SC)	Signe des ententes de contribution avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants	Établit des objectifs, des priorités et des résultats communs et offre le financement nécessaire pour établir les critères et les lignes directrices	Offre une aide financière pour aider les provinces et territoires à renforcer leurs systèmes de traitement et à combler les lacunes en matière de services
PNLAADA (SC)	Améliore la collaboration et le transfert de connaissances tant au sein que parmi les Premières Nations et les collectivités inuites, sur des approches de traitement efficace	Élabore un cadre national qui épaulera les collectivités des Premières Nations et les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral en vue d'améliorer la collaboration sur la prestation et la planification de services dans les secteurs ciblés qui en ont besoin	Renforce les capacités au sein des Premières Nations et des collectivités inuites tant en matière de planification que de prestation de services de traitement à un vaste éventail de populations.
SAPJJ (MJ)	--	--	Finance des projets visant à soutenir les jeunes qui ont des démêlés avec la justice et des problèmes de consommation de substances illicites
PFTTT (MJ)	Signe des ententes de contribution avec les gouvernements provinciaux/territoriaux et autres intervenants qui créent une collaboration entre les professionnels de la justice et des traitements	Apporte une aide financière aux gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et régionaux et autres organismes admissibles, pour la mise en œuvre de projets pilotes de TTT	Offre aux contrevenants non violents une variété de services de traitement et de conseils par le biais des projets pilotes de TTT
PNIDJ⁹² (GRC)	Crée des occasions de collaboration entre les professionnels de la justice et des traitements	--	Aide les jeunes contrevenants qui ont des problèmes de toxicomanie à accéder à des services d'évaluation et de traitement

⁹² Le financement de cette composante s'est terminé le 31 mars 2012.

Modèles de recherche sur les traitements de la toxicomanie (IRSC)	Créent des occasions de collaboration parmi les chercheurs et les instituts des IRSC	--	Développent les connaissances en matière de recherche et contribuent à la planification et à l'élaboration des services de traitement
Résultats à moyen terme du Plan d'action sur le traitement (années 3 à 5)			
Toutes les composantes du Plan d'action sur le traitement	Améliorent des systèmes, programmes et services de traitement pour lutter contre la dépendance à l'égard des drogues illicites dans les populations cibles des secteurs présentant un besoin		Augmentent la disponibilité et l'accessibilité de services et programmes de traitement efficace pour les populations visées dans les zones à besoins
	Réduction des comportements à risque dans les groupes ciblés		

La discussion autour de la contribution des diverses composantes à l'atteinte des résultats immédiats et intermédiaires est présentée dans les sections qui suivent.

Résultats immédiats

4.2.2.1 Accroissement de la capacité à planifier/offrir toute une gamme de services et programmes de traitement aux populations cibles

Les composantes du Plan d'action sur le traitement, en particulier le PSFTT et le PNLAADA, ont renforcé les capacités à planifier et à offrir un éventail de programmes et de services de traitement à travers le Canada. Toutefois, plus de temps et d'efforts sont nécessaires avant que les retombées puissent être pleinement évaluées, compte tenu du grand nombre d'activités qui n'en sont qu'à leur premier stade de mise en œuvre.

Le PSFTT de SC offre une aide financière aux provinces et aux territoires ainsi qu'à d'autres intervenants clés dans le cadre de deux composantes distinctes : 1) soutien au renforcement des systèmes de traitement, et 2) soutien limité dans le temps aux services de traitement. L'évaluation de la mise en œuvre du PSFTT établit que les projets de ce programme visent à améliorer la capacité provinciale et territoriale à exécuter des programmes et des services de traitement précoce fondés sur des données probantes. À titre d'exemple, le rapport mentionne le rôle d'un projet financé dans le cadre du PSFTT pour améliorer la capacité de traitement dans le quartier Est du centre-ville de Vancouver⁹³. Le rapport mentionne en outre un financement visant

⁹³ Santé Canada. 2011. Programme de financement du traitement de la toxicomanie : rapport d'évaluation de la mise en œuvre. Non publié, p. 3.

à renforcer la prestation de services de traitement d'intervention pour les jeunes dans l'Île-du-Prince-Édouard en faisant intervenir les fournisseurs des services communautaires, notamment les écoles secondaires locales, les services de police, les centres communautaires autochtones et les centres communautaires pour les nouveaux immigrants. L'étude de cas du projet « *In Roads* », financé dans le cadre du PSFTT en Alberta, révèle que ce projet a renforcé les capacités de 19 organisations non gouvernementales qui ont ainsi été en mesure d'aiguiller de façon plus concluante des jeunes à risque élevé. Vingt-neuf projets ont bénéficié d'un financement en vertu du PSFTT en 2010-2011. Toutefois, la mise en œuvre de ce programme a été ralentie par les délais nécessaires pour obtenir le soutien et la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des prestataires de services de traitement. Ce retard dans la mise en œuvre est également attribuable à des difficultés en matière de capacités auxquelles certains projets se sont heurtés.

Dans le cadre du PNLAADA de SC, la Stratégie a soutenu un éventail d'initiatives visant à renforcer les services de planification et de prestation de traitement aux Premières Nations. De 2007-2008 à 2010-2011, SC a effectué, en partenariat avec les collectivités et les cadres dirigeants des Premières Nations, un examen complet des services communautaires de traitement de la toxicomanie des Premières Nations. Cet examen a entraîné la rédaction de sept rapports régionaux d'évaluation des besoins qui ont identifié les principales lacunes, redondances et autres forces des services existants. Ces rapports ont généré des investissements de remaniement ou d'élargissement des services en fonction des besoins des collectivités. Par ailleurs, le processus de renouvellement a contribué à l'élaboration d'un cadre national pour le PNLAADA (lancé en 2011). Ce cadre est à l'image d'une approche du continuum des soins qui orientera les interventions communautaires, régionales et nationales en matière de toxicomanie et d'autres problèmes de consommation de substances chez les Premières Nations. Il ouvrira en outre la voie à une plus grande collaboration en matière de prestation et de planification de services entre les collectivités des Premières Nations et les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral. Certains intervenants directs de la Stratégie ont néanmoins mentionné qu'il était encore trop tôt pour mesurer l'étendue globale des retombées de la Stratégie au sein des collectivités des Premières Nations, étant donné que certains projets viennent seulement d'être mis en œuvre. Ils mentionnent en outre qu'il est toujours impératif d'améliorer l'adhésion au programme dans les collectivités ciblées.

Le SAPJJ du ministère de la Justice a piloté des stratégies novatrices en matière d'intervention et de traitement pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, a soutenu la formation et le transfert de connaissances entre les employés de la justice pénale et les prestataires de services

destinés aux jeunes, et a appuyé certains projets de recherche et d'évaluation. Jusqu'en 2010-2011, le SAPJJ avait financé 71 projets au total, dont certains ont bénéficié de financement sur plusieurs années. Un exemple mentionné au cours des entrevues concerne un projet qui renforçait les capacités des agents de probation à traiter de la consommation de substances et à motiver les jeunes clients à se tourner vers des services de traitement additionnels et de les suivre jusqu'au bout.

Le PNIDJ de la GRC a offert des outils et des séances de formation permettant aux membres de première ligne de la GRC d'envisager d'autres options que l'inculpation des jeunes en les aiguillant vers les programmes communautaires et de traitement. Les résultats d'une évaluation de la mise en œuvre de huit projets pilotes⁹⁴ du PNIDJ, qui ont bénéficié d'une formation sur l'utilisation d'un outil d'évaluation des risques entre 2007-2008 et 2010-2011, révèlent que cette formation a amélioré la compréhension des agents à l'égard des facteurs de risque et de protection des jeunes délinquants ainsi que leurs connaissances des ressources à l'intention des jeunes dans les collectivités. Les représentants ministériels ont également souligné ce point et ont mentionné que le PNIDJ avait permis d'élaborer et de mettre à l'essai un outil d'évaluation pour les policiers dans le cadre d'interventions précoces auprès des jeunes à risque, et de sensibiliser ces derniers à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Les intervenants directs ont mentionné le fait que le PNIDJ avait amélioré les capacités à planifier et à offrir des services de traitement en encourageant le dialogue entre les organismes de services de traitement et les agents de la GRC. Toutefois, ils ont également mentionné que les retombées de ce programme étaient tributaires des services disponibles dans une administration donnée. À titre d'exemple, le nombre de renvois dépend de facteurs externes comme la disponibilité de programmes de traitement et de programmes sociaux dans une collectivité donnée, ainsi que de la présence d'une fonction de liaison dédiée à ce type de service dans la collectivité. Ce point a été également mentionné par les représentants ministériels qui soulignent qu'une fois qu'un jeune a été identifié et aiguillé, la collectivité n'est pas toujours en mesure de lui offrir le traitement dont il a besoin. Il a été suggéré que la disponibilité des services et des travailleurs préposés aux jeunes devrait être un facteur déterminant permettant de décider si le PNIDJ peut être offert dans une administration.

⁹⁴ Les sites pilotes étaient Arviat, Nunavut; Prince George, Williams Lake, Surrey Wrap, CB; Grande Prairie, AB; Charlottetown, Î.-P.-É.; Sussex, NB; et Happy Valley/Goose Bay, T.-N.-L.

4.2.2.2. Amélioration de la collaboration en ce qui concerne les interventions et les connaissances relatives aux problèmes de traitement

Les membres des composantes du Plan d'action sur le traitement ont consulté et collaboré avec divers intervenants, notamment des experts en toxicomanie, des professionnels de la santé, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des groupes des Premières Nations et des Inuits, ainsi que des groupes communautaires.

D'après les entrevues, l'examen des documents et les cercles d'apprentissage, les membres des composantes du Plan d'action sur le traitement ont collaboré de façon intensive à différents niveaux, notamment les administrations fédérale, provinciales et territoriales et les organismes communautaires. Le PNLAADA, le PSFTT et les IRSC – Recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie ont été soulignés comme autant de composantes qui ont placé un accent particulier sur la collaboration.

Le processus d'élaboration du cadre renouvelé du PNLAADA faisait intervenir des experts éminents dans les domaines du traitement de la toxicomanie chez les Autochtones et les non-Autochtones, les gouvernements provinciaux, les chercheurs et les travailleurs de première ligne, entre autres. Le processus de mobilisation et de consultation a été qualifié de pratique exemplaire au niveau du renouvellement du programme et de l'élaboration de politiques par les collectivités des Premières Nations et leurs cadres dirigeants, ainsi que par les représentants ministériels et les intervenants qui ont participé à l'évaluation. Le processus de renouvellement du PNLAADA a généré l'élaboration de rapports d'évaluations des besoins régionaux et d'un cadre national qui permettra d'orienter la prestation de services et leur conception au cours des cinq à dix prochaines années⁹⁵.

Le PSFTT a contribué à l'amélioration de la collaboration entre les provinces et les territoires et à l'intérieur de ceux-ci sur les problèmes de traitement. Le PSFTT a organisé des consultations bilatérales avec les provinces et les territoires en 2008-2009, à la suite d'un appel de propositions visant à aborder et éclaircir les enjeux liés à la nature et à la portée des demandes en vertu du PSFTT. En 2009-2010, toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) ont participé à l'élaboration, à la collecte et à la diffusion d'indicateurs nationaux sur le traitement. En 2010-2011, les activités de collaboration portaient principalement sur les intervenants dans

⁹⁵ Site Web du renouvellement du PNLAADA : « *Regional Needs Assessments* ». Consulté le 25 octobre 2011 sur <http://www.nnadaprenewal.ca/en///regional-needs-assessments>.

les administrations et, dans certains cas, dans les collectivités et municipalités. À titre d'exemple, le projet de systèmes de la Colombie-Britannique indique que la collaboration entre les autorités de la santé s'était améliorée grâce à une participation de leurs représentants au « *Change Talk Summit* » pour les champions de la pratique et la création conjointe d'outils et autres mécanismes d'échange des connaissances pour étayer les pratiques après le sommet. Selon le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PSFTT, un projet a permis d'orienter certaines administrations (p. ex., le Yukon) en matière d'amélioration des communications et de compréhension parmi les prestataires de services, notamment entre les services de désintoxication et de traitement.

Les IRSC ont financé des travaux de recherche qui examinaient la capacité des systèmes de traitement en matière de transfert des connaissances, et ils ont organisé plusieurs ateliers permettant aux chercheurs de différents secteurs de la toxicomanie de collaborer. En octobre 2010, l'INSMT des IRSC a organisé un atelier sur l'Initiative en matière de traitement et de prévention des toxicomanies en vue d'améliorer la collaboration et l'échange des connaissances entre les chercheurs et les représentants du gouvernement fédéral⁹⁶. Au cours de l'atelier, les participants ont suggéré que les IRSC jouent un rôle de coordination pour rassembler les bailleurs de fonds et les chercheurs autour de l'exploration de possibilités d'initiatives conjointes, notamment la recherche sur l'utilisation illicite des produits pharmaceutiques.

Il y a de la place pour amélioration en matière de collaboration. À titre d'exemple, les représentants ministériels ont fait référence à la SAPJJ, dans le cadre de laquelle le transfert des connaissances est ciblé, mais n'intervient qu'à une petite échelle. En ce qui a trait à la Recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie des IRSC, les intervenants ont mentionné que davantage d'attention devrait être apportée à l'amélioration de la collaboration entre les chercheurs et les utilisateurs de ces connaissances. Dans le cadre des cercles d'apprentissage du PNIDJ⁹⁷, les participants ont expliqué qu'il y avait une rupture entre les agents et les prestataires de service et ont suggéré que des réunions régulières entre ces groupes pourraient améliorer la collaboration.

⁹⁶ Instituts de recherche en santé du Canada. 2010. Rapport de l'Atelier sur l'initiative en matière de prévention et de traitement des toxicomanies.

⁹⁷ Le financement de cette composante s'est terminé le 31 mars 2012.

4.2.2.3 Renforcement des engagements provinciaux-territoriaux-fédéraux à améliorer les systèmes de traitement des régions qui en présentent le besoin

Bien que certains programmes aient bénéficié d'une collaboration fédérale, provinciale et territoriale renforcée, il convient d'en faire davantage pour promouvoir les engagements provinciaux, territoriaux et communautaires à l'égard des systèmes de traitement dans les zones à besoins ciblées.

Les constatations de l'évaluation révèlent que le Plan d'action sur le traitement a amélioré l'engagement fédéral-provincial/territorial dans certains secteurs, mais que la mobilisation est absente de certains programmes. À titre d'exemple, les représentants ministériels ont mentionné que bien que les PFTTT aient contribué au renforcement des engagements fédéraux-provinciaux/territoriaux pour le traitement, la mise en œuvre et la durabilité des programmes comme le PSFTT étaient limitées par la volonté et la capacité des gouvernements provinciaux et territoriaux et des communautés à soutenir ces programmes.

Le PFTTT du ministère de la Justice finance des TTT à Toronto, Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa et Regina. Les TTT prévoient des traitements et des services sociaux sous la surveillance d'un tribunal, afin de réduire les comportements toxicomanes, de renforcer la stabilité sociale des délinquants toxicomanes, et de contribuer à la réduction de la récidive criminelle. Les représentants ministériels ont expliqué que lorsque le bénéficiaire de fonds est un gouvernement provincial (par opposition à une ONG), les TTT peuvent mettre à profit les partenariats et les ressources en place au sein du gouvernement provincial concerné, notamment les services de logement et de santé mentale, et ainsi renforcer les résultats liés au traitement. Parmi les six TTT financés dans le cadre du PFTTT, seules deux ententes (Vancouver et Regina) interviennent à l'heure actuelle au sein des gouvernements provinciaux. À ce titre, il a été recommandé que le PFTTT négocie d'autres ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, compte tenu du fait qu'ils sont des partenaires clés des TTT⁹⁸.

D'après l'évaluation de la mise en œuvre du PSFTT⁹⁹, en 2010-2011, 10 des 13 provinces et territoires ont reçu un financement. L'évaluation soulevait des préoccupations au sujet de la

⁹⁸ Ministère de la Justice du Canada. 2009. Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, évaluation sommative. p. 74. Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/eval/rap-rep/09/pfttt-dtcfp/index.html>.

⁹⁹ Santé Canada. 2011. Rapport de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme de financement du traitement de la toxicomanie. Non publié.

durabilité des initiatives, une fois le financement fédéral échu. En vertu des ententes dans le cadre du PSFTT, les provinces et territoires ne sont pas tenus de financer le programme à hauteur du financement fédéral, et à ce jour, la plupart des bénéficiaires de fonds ont renforcé leurs engagements financiers au moyen de ressources en nature dédiées aux secteurs d'investissement du PSFTT.

4.2.2.4 Accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité aux services et programmes de traitement efficaces pour les populations ciblées des régions qui en présentent le besoin

Le PNLAADA, le PFTTT, le PSFTT et le PNIDJ¹⁰⁰ ont chacun augmenté la disponibilité aux services et programmes de traitement et leur accessibilité.

La réorientation et l'élargissement des activités des centres de traitement du PNLAADA ont permis d'améliorer l'accessibilité aux services de traitement pour les collectivités des Premières Nations. Les initiatives ont soutenu les centres de traitement afin que ceux-ci puissent mieux répondre aux besoins de la population (p. ex., femmes, jeunes, familles, et individus souffrant de troubles mentaux) et de combler les lacunes en matière des services. En 2011-2012, 36 centres de traitement avaient réorienté leurs programmes sur les besoins et priorités des Premières Nations et des Inuits. L'accessibilité aux services a également été améliorée grâce au pilotage de huit équipes novatrices et coopératives multidisciplinaires (équipes du bien-être mental) dans les collectivités des Premières Nations et inuites dans l'ensemble du Canada. Ces projets pilotes ont permis de définir de nouvelles approches de la prestation de soins aux collectivités, qui intègrent des approches traditionnelles, culturelles et généralistes des services de santé mentale couvrant le continuum des soins.

Dans le cadre du PFTTT, un traitement de la toxicomanie est offert aux délinquants toxicomanes acceptés dans les projets pilotes des TTT. D'après les données sur le rendement, le traitement de la toxicomanie ne serait pas nécessairement disponible pour cette population en l'absence de ces projets pilotes. L'évaluation sommative du PFTTT (2009) établit que le Programme a été offert aux personnes économiquement défavorisées qui étaient aux prises avec de graves problèmes

¹⁰⁰ Le financement de cette composante s'est terminé le 31 mars 2012.

d'accoutumance (notamment la cocaïne) ainsi que des problèmes de santé mentale et physique, et qui avaient commis divers crimes sans violence¹⁰¹.

Le PSFTT a donné au gouvernement fédéral les moyens d'augmenter la disponibilité et l'accessibilité des services et programmes de traitement pour les groupes à risque élevé dans l'ensemble du pays et a aidé les services régionaux à cibler de façon plus efficace les populations qui présentaient un besoin. Des exemples de projets du PSFTT qui accentuent de façon particulière cet aspect touchent deux projets du ministère des Services de santé de la Colombie-Britannique offerts dans le quartier Est du centre-ville de Vancouver. L'« *Assertive Community Treatment* » prévoit un modèle mobile de prestation de services communautaires axés sur les clients et la réadaptation, conçu spécifiquement pour assurer un soutien de longue durée aux personnes présentant les types les plus sérieux de troubles mentaux, et qui ne peuvent pas être prises en charge de façon appropriée par les services communautaires traditionnels. Le second projet est le « *Women's Residential/Day Program* » (Hôtel Rainier), qui est un programme intégré de jour et un modèle d'aide au logement prévoyant un soutien intensif pour les femmes les plus vulnérables dans le quartier Est du centre-ville et qui présentent le risque le plus élevé, notamment aux prises avec le commerce du sexe. Ce programme met l'accent sur l'accessibilité, l'intervention et le caractère approprié des services, en particulier en ce qui concerne les conditions distinctes couramment observées dans la population cible, à savoir les traumatismes aigus et la marginalisation culturelle. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer le succès de tels projets, l'évaluation de la mise en œuvre du PSFTT présente de plus en plus de preuves d'une amélioration accrue entre les prestataires des services qui, à son tour, améliore les résultats pour les personnes souffrant de problèmes concomitants de santé mentale et de toxicomanie¹⁰².

Lorsque le PNIDJ était en vigueur, il a offert aux jeunes délinquants une combinaison de services de traitement et de services communautaires auxquels ils n'auraient pas autrement accès. La solution du traitement et de l'intervention peut être toutefois envisagée lorsqu'il n'y a pas de justification pour une inculpation. D'après l'évaluation de la mise en œuvre du PNIDJ, en 2010-2011, environ 170 adolescents ont été évalués et aiguillés vers des programmes; 69 de ces jeunes ont été évalués comme présentant des problèmes d'alcool ou de drogue. De ce nombre, 29 avaient des antécédents de troubles du comportement, 32 des problèmes à l'école ou au travail,

¹⁰¹ Ministère de la Justice du Canada. 2009. Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, évaluation sommative. Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/eval/rap-rep/09/pfttt-dtcfp/index.html>.

¹⁰² Santé Canada. 2011. Rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme de financement du traitement de la toxicomanie. Non publié

41 avaient des amis criminels, 23 présentaient des traits de personnalité antisociaux, et 37 avaient des problèmes d'absence de soutien dans la famille. Dans le cadre des cercles d'apprentissage du PNIDJ, les participants ont expliqué que le Programme offrait une accessibilité à des services de traitement pour les jeunes qui n'avaient nulle part ailleurs vers où se tourner. Ils ont également mentionné que le PNIDJ fonctionne à titre d'« avertissement » à un stade précoce des problèmes de toxicomanie et qu'il donne aux jeunes la possibilité de changer la voie sur laquelle ils se sont engagés. Ils ont également suggéré que le Programme soit accessible aux enfants plus jeunes (aussi tôt que neuf ans).

Résultats à moyen terme

4.2.2.5 Amélioration des systèmes, programmes et services de traitement pour lutter contre la dépendance à l'égard des drogues illicites dans les populations cibles des régions qui en présentent le besoin

Les composantes comme le PFTTT, le PNLAADA, la SAPJJ et la recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie des IRSC ont amélioré de façon directe et indirecte les systèmes, les programmes et services de traitement.

Selon une évaluation sommative (2009), le PFTTT s'est révélé efficace en matière de prestation de services de traitement positifs et complets. Les intervenants qui ont participé à cette évaluation ont expliqué que grâce à un système combiné d'application de la loi et de traitement, dans le cadre duquel les contrevenants non violents suivent un traitement intensif au lieu d'être incarcérés, ces derniers sont davantage en mesure de combattre leur accoutumance et d'éviter les comportements criminels futurs. L'accessibilité à des services coordonnés, tels des conseillers en traitement, des infirmières et des psychologues, constitue un autre attribut important du PFTTT qui augmente la stabilité sociale du participant en l'aidant à trouver un logement approprié, une aide au revenu, une forme d'éducation et un emploi. Les participants au Programme ont mentionné que le fait d'encourager l'honnêteté au sujet de leur consommation de drogue et de reconnaître que les rechutes sont possibles constituent deux éléments clés qui ont fait la différence entre le PFTTT et les processus judiciaires classiques. Les participants ont également

mentionné l'approche non moralisatrice des employés qui les traitent et le soutien de ces derniers lorsqu'il s'agit de les orienter vers d'autres ressources à leur disposition¹⁰³.

En ce qui a trait au PNLAADA, les évaluations des besoins régionaux et un nouveau cadre national ont été déterminants pour le renforcement des services de traitement au niveau des systèmes. Le nouveau cadre national décrit un continuum d'approche de soins, qui appuie la conception renforcée des programmes et leur prestation au niveau communautaire, régional et national. Sur le plan de la prestation des services, les projets de modernisation du PNLAADA ont amélioré les services pour les populations clés, ils ont intégré la culture dans le continuum des soins et ont amélioré les aspects physiques des centres. En outre, la qualité des centres de traitement a également été améliorée grâce à l'aide financière apportée aux centres pour qu'ils reçoivent l'homologation d'un organisme reconnu. En 2011-2012, 48 des 59 (ou 82 %) des centres de traitement étaient homologués, soit de 43 à 58 (ou 74 %) en 2010-2011, et de 40 à 57 (ou 68 %) en 2009-2010. En outre, la qualité des services du PNLAADA a été améliorée par le biais d'une palette d'activités de perfectionnement de la main-d'œuvre, notamment des mesures de soutien pour des moyens d'éducation reconnus (p. ex., une formation sur le traitement de la toxicomanie), et des subventions financières pour les travailleurs afin qu'ils obtiennent et conservent leur agrément auprès d'un organisme national reconnu. En 2011-2012, 157 des 204 (ou 77 %) travailleurs dans le domaine du traitement avaient reçu leur agrément.

Les intervenants directs de la Stratégie précisent que la SAPJJ a amélioré les services de traitement de façon indirecte en augmentant, par exemple, la capacité et les connaissances des agents de probation en matière d'approche des problèmes de drogues illicites avec leurs clients adolescents. Les intervenants ont également mentionné que les IRSC avaient amélioré les services de traitement en finançant la recherche qui explore les interventions en matière de traitement autour des enjeux émergents comme la conduite avec facultés affaiblies par les drogues. Un nombre additionnel de données cumulatives obtenues à partir des projets financés permettra d'améliorer la mesure des retombées de ces composantes dans le cadre d'évaluations futures.

¹⁰³ Ministère de la Justice du Canada. 2009. Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, évaluation sommative. P. 54. Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/eval/rap-rep/09/pfttt-dtcfp/index.html>.

4.2.2.6 Réduction des comportements à risque

Les composantes PFTTT et PNLAADA du Plan d'action sur le traitement se sont révélées particulièrement concluantes au niveau de la réduction des comportements à risque dans les groupes ciblés.

Une évaluation empirique de la récidive menée pour le Tribunal de traitement de la toxicomanie de Vancouver révèle l'efficacité des TTT en matière de réduction de la récidive. Comparés à un groupe témoin de contrevenants, les participants au Tribunal affichent des réductions nettement supérieures en matière d'infraction, de même qu'une réduction marquée (plus de 50 %) des infractions liées à la consommation de drogues¹⁰⁴. Une étude sur la récidive pour les TTT a démontré elle aussi que la participation à un programme de TTT était liée statistiquement à un niveau inférieur de récidive (se reporter à l'annexe D pour de plus amples détails). Une méta-analyse des effets des TTT au Canada, en Australie et aux États-Unis a conclu que les TTT réduisaient de 14 % la récidive par rapport aux interventions du système de justice classique¹⁰⁵. Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation sommative du PFTTT, 61 % des répondants au sondage d'évaluation s'entendent pour dire que les TTT permettent de réduire efficacement la récidive criminelle pendant le Programme, et 39 % estiment que les effets demeurent après le Programme. Nombre des participants à l'étude de cas sur les TTT ont également mentionné que ce programme les avait aidés à s'abstenir de consommer, en dépit d'une rechute occasionnelle¹⁰⁶. L'évaluation a produit des données comparables sur la réussite du Programme et les taux de rétention sur l'ensemble des TTT; les taux de réussite variaient de 6 % à 36 %, et les taux de rétention de 34 % à 55 %. Les principaux facteurs qui influencent la rétention et le succès d'un participant sont l'accès à un logement sain et sécuritaire, la motivation personnelle, les antécédents à faible risque (aucun antécédent de violence), et autres facteurs démographiques (race, éducation, situation d'emploi lors de l'admission, état matrimonial et sexe)¹⁰⁷.

¹⁰⁴ Somers, Julian M., Currie, Lauren, Moniruzzaman, Akm, Eiboff, Faith, Patterson, Michelle. Tribunal de traitement de la toxicomanie de Vancouver : *An Empirical Evaluation of Recidivism*. *International Journal of Drug Policy* (à venir).

¹⁰⁵ Latimer, J., Dowden, C., Morton-Bourgon, K.E., Edgar, J., et Bania, M. 2004. Le traitement des adolescents qui ont des démêlés avec la justice : Nouvelle méta-analyse. Ottawa (Ontario) : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2003/rr03_jj3-rr03_yj3/index.html.

¹⁰⁶ Ministère de la Justice du Canada. 2009. Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, évaluation sommative. P. 47. Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/eval/rap-rep/09/pfttt-dtcfp/index.html>.

¹⁰⁷ Ibid, p. vii.

Par ailleurs, la rétroaction des bénéficiaires de fonds dans le cadre du PNLAADA au sujet des conséquences des investissements de la Stratégie à leurs programmes et services suggère que le financement de la Stratégie aurait contribué à des services de traitement plus efficaces et plus accessibles pour les populations des Premières Nations et des Inuits, y compris les jeunes, ce qui contribuera à une réduction progressive de la consommation de drogues illicites et des comportements à risque qui y sont associés. Les efforts soutenus actuels dans le cadre de la Stratégie visant à améliorer la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services de traitement devraient eux aussi réduire les conséquences néfastes sur la santé et la vie sociale découlant de la consommation de drogues illicites, y compris les comportements à risque (p. ex., conduite avec facultés affaiblies par les drogues ou la violence). Cependant, il faut prévoir davantage de temps afin de pouvoir mesurer ces résultats.

Les intervenants et les représentants ministériels familiers du Plan d'action sur le traitement ou qui y ont participé ont été invités à évaluer le succès du Plan en matière d'atteinte de ses objectifs. Ils ont insisté sur les progrès réalisés par les programmes dans le cadre du Plan d'action sur le traitement, notamment l'amélioration du traitement dans les collectivités des Premières Nations, l'élargissement des centres de traitement existants, l'appui à des projets de traitement novateurs, et la mise au point d'interventions de traitement pour les jeunes à risque et les contrevenants. Le succès du Plan d'action en matière de collaboration avec les autres initiatives (p. ex., l'Initiative nationale pour les sans-abri de Ressources humaines et Développement des compétences Canada) pour la mise en place d'un financement a également été souligné.

Ces participants ont également cité certaines difficultés qui ont ralenti les progrès, notamment les retards en matière de mise en œuvre, en particulier au niveau d'élaboration d'ententes et de mise en œuvre d'activités qui nécessitaient des partenariats avec d'autres organismes ou d'autres niveaux de gouvernement. D'autres difficultés perçues concernaient le manque de capacités appropriées (y compris le manque de fonds) dans diverses provinces et divers territoires pour permettre des activités de suivi pour les projets s'étant révélés concluants. Un autre facteur concernait le niveau modeste de visibilité des activités de traitement prises en charge dans le cadre de la Stratégie relativement aux activités d'application de la loi (c.-à-d. la perception chez certains intervenants que l'accent principal de la Stratégie était placé sur l'application de la loi).

4.2.3. Plan d'action sur l'application de la loi

Le Plan d'action sur l'application de la loi cible quatre résultats immédiats et six résultats à moyen terme. Le tableau 10 résume la relation entre les activités des dix composantes et des quatre résultats immédiats, ainsi que le lien qui existe entre les résultats immédiats et les six résultats à moyen terme. Par exemple, neuf des dix composantes prévoyaient des activités spécifiquement conçues pour augmenter la capacité d'application de la loi en matière de lutte antidrogue et de poursuites judiciaires à l'encontre des producteurs et distributeurs de drogues illicites.

Tableau 10 : Relations entre les composantes du Plan d'action sur l'application de la loi et ses résultats

Composantes du Plan d'action sur l'application de la loi	Accroissement de la capacité à lutter contre les drogues et à tenter des poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites	Accroissement de la capacité à recueillir, analyser et partager les renseignements et à analyser les données	Accroissement de la capacité à contrôler et à surveiller les substances contrôlées et les produits chimiques précurseurs	Meilleure sensibilisation aux problèmes relatifs aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application de la loi
Résultats immédiats du Plan d'action sur l'application de la loi (années 1 et 2)				
Coordination nationale des mesures (SP)	--	--	--	Organise des conférences, des ateliers, mène des recherches et améliore les connaissances en matière de drogues
Poursuites et services liés aux poursuites (BDPP)	Intente des poursuites en matière d'infractions liées aux drogues, fournit des conseils juridiques et de la formation à l'intention des services de police, et contribue à la rédaction de textes de loi	--	--	--

Composantes du Plan d'action sur l'application de la loi	Accroissement de la capacité à lutter contre les drogues et à tenter des poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites	Accroissement de la capacité à recueillir, analyser et partager les renseignements et à analyser les données	Accroissement de la capacité à contrôler et à surveiller les substances contrôlées et les produits chimiques précurseurs	Meilleure sensibilisation aux problèmes relatifs aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application de la loi
Résultats immédiats du Plan d'action sur l'application de la loi (années 1 et 2)				
BSC (SC)	Recrute de nouveaux employés	--	Applique les politiques, les règlements et la législation, surveille le mouvement des substances contrôlées et des produits chimiques précurseurs, prête son assistance dans le cadre des inspections et des enquêtes; et autorise la destruction des drogues illicites	--
SAD (SC)	Procède à l'analyse des drogues et apporte un soutien spécialisé	Procède à l'analyse des drogues et apporte un soutien spécialisé, recrute de nouveaux employés, forme les agents de la GRC, et appuie les enquêtes de la GRC	--	Forme les agents chargés de l'application de la loi
Équipes de laboratoires clandestins et d'installations de culture de marijuana/ produits de la criminalité (GRC)	Recrute de nouveaux employés, crée de nouveaux postes, établit une collaboration parmi les partenaires concernés, et forme les agents chargés de l'application de la loi	Recrute de nouveaux employés, crée de nouveaux postes, établit une collaboration entre les différents partenaires concernés, forme les agents chargés de l'application de la loi, et travaille avec les intervenants locaux dans le cadre des enquêtes	Saisit tous les types de drogues illicites et de produits chimiques précurseurs, porte des accusations et forme les intervenants de l'industrie concernés et les autres intervenants clés	Forme les agents chargés de l'application de la loi

Composantes du Plan d'action sur l'application de la loi	Accroissement de la capacité à lutter contre les drogues et à tenter des poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites	Accroissement de la capacité à recueillir, analyser et partager les renseignements et à analyser les données	Accroissement de la capacité à contrôler et à surveiller les substances contrôlées et les produits chimiques précurseurs	Meilleure sensibilisation aux problèmes relatifs aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application de la loi
Résultats immédiats du Plan d'action sur l'application de la loi (années 1 et 2)				
Division du développement du renseignement et soutien aux régions, analyse et services scientifiques (ASFC)	Recrute de nouveaux employés, crée de nouvelles politiques à l'appui de la Stratégie, assure une formation ou des ateliers et collabore avec la GRC	Recrute de nouveaux employés, acquiert de l'équipement scientifique et des services de laboratoire pour faciliter les analyses, crée un réseau pour les renseignements se rapportant aux produits chimiques précurseurs, et forme les agents des frontières	Saisit tous les types de drogues illicites et de produits chimiques précurseurs, recrute de nouveaux employés, et forme les agents des frontières	--
Programme spécial d'application de la loi (ARC)	Procède à des vérifications de particuliers qui sont liés à des activités impliquant la drogue	Procède à des vérifications de particuliers qui sont liés à des activités impliquant la drogue	Procède à des vérifications de particuliers qui sont liés à des activités impliquant la drogue	--
GGJ (TPSGC)	Produit des rapports juricomptables et agit à titre de témoin expert dans le cadre d'enquêtes criminelles	Fournit des renseignements et des services financiers à l'appui de la GRC	Fournit des renseignements et des services financiers à l'appui de la GRC	--
Unité du Renseignement financier (CANAFE)	Détache du personnel sur les dossiers impliquant l'usage de stupéfiants, fournit des renseignements ou des services financiers à l'appui de la GRC, et surveille les activités financières en vue de détecter les transactions suspectes	Détache du personnel sur les dossiers impliquant l'usage de stupéfiants, fournit des renseignements ou des services financiers à l'appui de la GRC, et surveille les activités financières en vue de détecter les transactions suspectes	Détache du personnel sur les dossiers impliquant l'usage de stupéfiants, fournit des renseignements ou des services financiers à l'appui de la GRC	--

Composantes du Plan d'action sur l'application de la loi	Accroissement de la capacité à lutter contre les drogues et à intenter des poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites	Accroissement de la capacité à recueillir, analyser et partager les renseignements et à analyser les données	Accroissement de la capacité à contrôler et à surveiller les substances contrôlées et les produits chimiques précurseurs	Meilleure sensibilisation aux problèmes relatifs aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application de la loi
Résultats immédiats du Plan d'action sur l'application de la loi (années 1 et 2)				
Contributions annuelles à l'ONUDC, la CICAD (MAECI/SP)	--	La GRC et le BSC transfèrent des connaissances et échangent de l'expérience sur les problèmes d'ordre réglementaire et d'application de la loi dans le cadre de réunions d'experts de la CICAD	Offre des formations techniques internationales visant à augmenter la capacité des États bénéficiaires à contrôler et surveiller les substances contrôlées et les produits chimiques précurseurs	Verse des fonds à l'intention de l'ONUDC et de la CICAD et accroît la sensibilisation internationale
Résultats à moyen terme du Plan d'action sur l'application de la loi (années 3 à 5)				
Toutes les composantes du Plan d'action sur l'application de la loi	Intensification des enquêtes, vérifications, arrestations, poursuites, analyses juricomptables et conséquences juridiques	Amélioration des renseignements et des preuves	Accroissement de la conformité/des saisies et réduction du risque/de la fréquence des détournements de produits chimiques précurseurs	Sécurité accrue des activités de démantèlement des opérations de drogues illicites
	Intensification du démantèlement/de la perturbation des organisations/opérations de production et de distribution de drogues illicites			Réduction des risques pour la santé et la sécurité associés à la production de drogues illicites

Une discussion plus poussée des contributions des diverses composantes à l'obtention des résultats immédiats et intermédiaires est présentée dans la section qui suit.

Résultats immédiats

4.2.3.1 Accroissement de la capacité à lutter contre les drogues et à intenter des poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites

Le Plan d'action sur l'application de la loi a augmenté les capacités, en particulier celles de la GRC, de l'ASFC et du BDPP, en matière de lutte contre la drogue et de poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites, en plus de permettre aux organismes partenaires d'application de la loi d'utiliser des ressources de façon plus stratégique.

Les équipes de laboratoires clandestins et d'installations de culture de marijuana/produits de la criminalité de la GRC ont augmenté leurs capacités en matière de lutte antidrogue grâce à la formation, l'établissement de partenariats, l'échange continu de renseignements, l'augmentation du nombre de membres du personnel, le renforcement des mécanismes internes, et le suivi des enjeux émergents dans l'industrie de la drogue. Tous les agents qui ont participé à ces activités doivent avoir suivi une formation spécialisée. Une formation interdisciplinaire a été mise au point dans de nombreux secteurs, puisqu'elle touche souvent des partenaires (p. ex., SC, les autres forces de police, l'industrie des produits chimiques, l'ASFC). La GRC a mis au point une approche axée sur le renseignement pour l'utilisation des ressources, qui établit des liens entre les ICM et les groupes du crime organisé et octroie plus de ressources aux secteurs présentant davantage d'activités et de risques en matière de stupéfiants. Les représentants ministériels ont mentionné que la GRC était en mesure de détacher un plus grand nombre d'enquêteurs, ce qui se traduit par davantage de poursuites. Ils ont également mentionné que les drogues synthétiques étaient devenues une priorité pour la GRC. En août 2009, la GRC a mis au point l'Initiative sur les drogues synthétiques (IDS) qui réunit les partenaires des secteurs public et privé et met l'accent sur les drogues synthétiques et le détournement des produits chimiques précurseurs.

L'ASFC a également rehaussé sa capacité en matière de lutte antidrogue en augmentant ses ressources, en améliorant ses capacités analytiques, en renforçant la collaboration et en offrant des possibilités de formation au sein de l'ASFC ainsi que dans tous les ministères. L'ASFC a financé huit employés équivalents temps plein (ETP), un dans chaque région de l'ASFC, ainsi qu'un ETP supplémentaire dans chacune des trois régions les plus actives (c.-à-d., Pacifique, Grand Toronto et Québec).

Le financement de la Stratégie a permis au BDPP d'augmenter le nombre d'ETP détachés aux activités de poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites. En 2010-2011, la Stratégie a alloué 2,9 M\$ au BDPP. Toutefois, les dépenses réelles ont atteint 3,4 M\$ d'après

les heures enregistrées par rapport aux dossiers de la Stratégie par les employés des poursuites et le personnel parajuridique, ce qui représente une augmentation cumulée d'environ 25 ETP internes affectés aux activités de la Stratégie (augmentation de 7,5 ETP en 2008-2009 à 9,5 ETP en 2009-2010). Les ETP ont été répartis à l'échelle nationale, permettant ainsi au BDPP de répondre à la demande croissante de services de poursuites dans les endroits où les activités d'application de la loi avaient augmenté.

4.2.3.2 Augmentation de la capacité à recueillir, analyser et échanger des renseignements et à analyser les preuves

Les organismes partenaires d'application de la loi ont augmenté leurs capacités à recueillir, analyser et échanger des renseignements et à analyser des preuves, ce qui a permis à un vaste éventail de sources de renseignements et d'analyses d'étayer les enquêtes en matière de drogues illicites.

La capacité à rassembler et à échanger des renseignements et à analyser les preuves a augmenté au sein de la GRC, de l'ASFC, de l'ARC, du CANAFE, de TPSGC-GGJ, de SC-SAD, de SC-BSC et à l'échelle internationale dans le cadre des contributions à l'ONUUDC et l'OEA-CICAD. Bien que les améliorations aient contribué de façon marquée à une capacité accrue, les représentants ministériels ont néanmoins mentionné certaines difficultés, notamment des restrictions d'ordre réglementaire sur l'échange des renseignements, susceptibles de limiter les efforts de coopération. À titre d'exemple, l'ARC peut recevoir des pistes individuelles de la part de la GRC, mais elle n'est pas autorisée à communiquer certains renseignements à cet organisme.

La GRC a augmenté ses capacités en matière de collecte des renseignements et s'est révélée active en matière d'élaboration de partenariats nationaux et internationaux. Elle a bénéficié de financement pour un nombre accru d'analystes de renseignements, ce qui a permis à ces derniers de se montrer plus tactiques et d'établir des liens entre les ICM et les groupes du crime organisé. À l'échelle internationale, des contacts ont été établis avec la Chine et l'Inde, tous deux grands fournisseurs de produits chimiques précurseurs, en vue d'œuvrer avec eux à la prévention du détournement illicite des produits chimiques de ces pays vers le Canada. Dans le cadre de la Stratégie, la GRC a mis au point des initiatives qui font intervenir une coordination avec les partenaires fédéraux (SC, ASFC, Environnement Canada, Justice Canada, BDPP, SP et MAECI) et internationaux (le G8 et le Groupe consultatif stratégique). On observe également une liaison permanente avec les homologues dans d'autres pays pour l'échange d'idées et l'exploration des secteurs de préoccupations communes.

Les ETP additionnels de l'ASFC ont aussi amélioré la collaboration avec les partenaires fédéraux et internationaux, notamment les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Inde. Par ailleurs, en conséquence du financement de la Stratégie, la Direction des services scientifiques et de laboratoire de l'ASFC – aujourd'hui la Direction des sciences et de l'ingénierie – a été en mesure d'analyser un plus grand nombre des produits chimiques précurseurs. De 2007-2008 à 2010-2011, les analyses de laboratoire de produits chimiques précurseurs de catégorie A ont augmenté de 23 à 73 tous les ans, et les analyses de laboratoires de contrebande soupçonnée, de substances-maison et de produits chimiques précurseurs sont passées de 1 972 à 3 200.

Un exemple d'augmentation marquée des capacités en matière de renseignement est le projet conjoint de l'ASFC avec la GRC axé sur le renseignement, qui soutient l'Initiative de lutte contre le détournement de produits chimiques précurseurs de l'ASFC, ainsi que l'IDS de la GRC. Cette initiative combine les efforts de l'ASFC et des unités du renseignement et de l'application de la loi de la GRC pour déterminer, cibler, interdire et perturber les organisations criminelles impliquées dans l'importation des produits chimiques précurseurs utilisés pour la fabrication de drogues synthétiques illicites à destination des marchés nationaux et internationaux. Le projet a permis d'accroître la capacité en matière de collecte de renseignements en permettant de déceler les menaces existantes et imminentes, y compris les expéditions illicites de produits chimiques précurseurs. Une telle entente en matière de l'application de la loi ouvre la voie à l'échange de renseignements, compte tenu du fait que cet effort concerté exige de la part des deux organismes qu'ils connaissent leurs cibles communes et ainsi partagent plus aisément leurs renseignements en vertu de l'article 107(5)a) de la *Loi sur les douanes*.

Le Programme spécial d'application de la loi de l'ARC a augmenté les ressources disponibles relatives au déroulement de vérifications à l'égard des particuliers dont on sait ou soupçonne qu'ils dérivent des revenus de la production de marijuana, d'opérations de production et de distribution de drogues synthétiques, en plus de récupérer les impôts exigibles grâce à un plus grand nombre d'évaluations. De 2007-2008 à 2010-2011, des fonds ont été versés relativement à six ETP dédiés à la Stratégie, notamment deux dans chacun des « bureaux des services fiscaux à haut risque d'évasion fiscale » (c.-à-d. Montréal, Toronto et Vancouver). L'ARC est par ailleurs en train d'élaborer une composante sur les renseignements au sein du Ministère. On a indiqué que la capacité pourrait augmenter si les employés de l'ARC étaient plus à même de cerner le commerce des drogues. La GRC pourrait faciliter ces efforts en échangeant davantage de renseignements au sujet de la production et du trafic de drogues illicites ainsi que de la participation du crime organisé à ce type d'activités.

Le CANAFE a communiqué un plus grand nombre de renseignements d'ordre financier aux organismes partenaires d'application de la loi afin de soutenir leurs efforts en matière d'enquête sur les éléments du crime organisé et de blanchiment d'argent liés aux opérations de production de drogues illicites. En 2010-2011, le CANAFE a détaché six ETP à l'amélioration du soutien aux organismes d'application de la loi en alignant ses priorités (un effort plus marqué du CANAFE au cours des dernières années) et en élaborant des procédures de divulgation de dossiers de renseignements financiers afin d'aider les activités d'application de la loi dans les enquêtes intervenant dans le cadre de la Stratégie¹⁰⁸.

Le Groupe de gestion juricomptable (GGJ) de TPSGC a augmenté sa capacité en matière d'offre des services de juricomptabilité aux organismes d'application de la loi au sujet de certains dossiers liés à la drogue. Le GGJ a bénéficié d'un financement pour deux ETP à l'appui de dossiers de la Stratégie, à compter de 2010-2011. Il a offert des services spécialisés de juricomptabilité et d'analyse à la GRC et au BDPP sur les enquêtes portant sur les produits de la criminalité, notamment les enquêtes se rapportant à l'importation, l'exportation, la production, le trafic et la possession de drogues illicites ou de drogues et de substances illicites contrôlées.

Le Service d'analyse des drogues (SAD) de SC a augmenté sa capacité depuis qu'il a obtenu des fonds dans le cadre de la Stratégie. Ces ressources accrues l'ont aidé à éliminer ses arriérés en preuves non analysées. Le SAD a également amélioré son délai moyen de réponse aux demandes, soit de 90 jours en 2007-2008 à 64 jours en 2010-2011. Le Service a augmenté ses capacités d'analyse des drogues produites en preuve de 108 881 en 2007-2008 à 121 346 (61 829 cannabis et 59 517 non-cannabis) en 2010-2011. Au total, 115 572 preuves ont été reçues en 2010-2011 (comparées à 104 255 preuves reçues en 2009-2010). D'autres améliorations en matière de capacité de renseignement touchaient l'achat d'instruments de laboratoire visant à augmenter les capacités en matière d'analyse des drogues, une opération unique d'aménagement de laboratoire, et des projets de rénovation dans les quatre laboratoires du SAD en vue d'améliorer l'utilisation de l'espace laboratoire disponible.

Les contributions annuelles accordées à l'ONUDC et à l'OEA-CICAD ont permis d'améliorer la capacité mondiale en matière de renseignements. Grâce aux travaux du MAECI, le Canada est désormais reconnu au sein de la communauté internationale à titre de source majeure

¹⁰⁸ Les responsabilités des ETP supplémentaires sont réparties sur un grand nombre d'employés du CANAFE, étant donné qu'il n'y a pas de groupe ni d'employé exclusivement responsable de l'appui à l'application de la loi ou à la production de renseignements exclusifs aux opérations liées aux stupéfiants.

d'information. Les contributions du MAECI à l'OEA-CICAD ont appuyé les travaux du Mécanisme multilatéral d'évaluation, dont les rapports sont de bien meilleure qualité et plus utiles pour mesurer les efforts des États membres en matière de lutte contre les drogues illicites. Le financement consenti par le MAECI à l'OEA-CICAD s'est traduit par un soutien professionnel à l'Observatoire interaméricain des drogues, qui œuvre à la création d'un réseau d'information sur les drogues pour les Amériques. Les contributions versées aux programmes de l'OEA-CICAD dans quatre pays des Caraïbes (Haïti, République dominicaine, Ste Lucie, et Saint-Vincent-et-Grenadines) visaient l'établissement de réseaux d'information sur les drogues pour améliorer la disponibilité, la qualité et le caractère opportun des renseignements se rapportant à la production, au trafic, à l'utilisation des drogues et à leurs conséquences. L'objectif de ces réseaux d'information sur les drogues est d'améliorer la performance des pays participants en matière d'élaboration de politiques antidrogue, d'interventions et de programmes efficaces en la matière.

4.2.3.3 Accroissement de la sensibilisation des représentants de l'application de la loi aux questions liées aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs

Les ateliers ainsi que les séances de formation et d'information menés par les partenaires du Plan d'action sur l'application de la loi ont amélioré la sensibilisation des représentants de l'application de la loi au Canada et à l'étranger aux questions liées aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs.

SP a mené des discussions et a organisé des ateliers dans l'ensemble du pays visant à sensibiliser les intervenants de l'application de la loi fédéraux, régionaux et municipaux ainsi que d'autres groupes et individus qui ne participent pas normalement aux opérations d'application de la loi (notamment les pharmaciens, les médecins et autres intervenants) pour débattre des enjeux émergents de préoccupation commune. À titre d'exemple, l'Atelier sur les Nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue, tenu à Montréal en novembre 2010, prévoyait des présentations de 16 spécialistes et a accueilli 80 participants des domaines de l'application de la loi et d'autres domaines connexes de l'ensemble du pays, en vue de faciliter des discussions au sujet des enjeux émergents de préoccupation nationale afin d'étayer les réponses opérationnelles et stratégiques¹⁰⁹. SP a également organisé l'Atelier sur l'usage illicite de produits pharmaceutiques à Vancouver, en juin 2011. Cet atelier a accueilli 100 participants et a permis d'ouvrir les discussions dans les

¹⁰⁹ Sécurité publique Canada. 2010. Atelier sur les Nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue. Consulté sur <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/eide-fra.aspx>.

secteurs de l'application de la loi et de la santé publique vers l'élaboration d'une intervention coordonnée. SP a également participé à diverses tribunes internationales visant la promotion des efforts du Canada en matière d'application de la loi et d'approches de réduction de l'offre. Pendant la période d'évaluation, SP a aussi financé 25 projets permettant d'avancer les connaissances se rapportant à la lutte contre les drogues illicites. Des exemples de ces projets concernent la Stratégie de lutte antidrogue axée sur le renseignement (Service de police d'Ottawa) et une comparaison des accidents mortels impliquant la consommation de drogues et d'alcool (CCLAT); SP a de plus collaboré de façon étroite avec l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) à l'élaboration d'un manuel sur les pratiques prometteuses en matière de surveillance des substances portant sur les modèles intégrés.

Les équipes de laboratoires clandestins et d'installations de culture de marijuana/produits de la criminalité de la GRC ont suivi une formation intensive axée sur les produits chimiques précurseurs, les drogues illicites et la sécurité. En 2007-2008, une initiative a été mise en œuvre visant à former les équipes d'ICM afin qu'elles puissent jouer un rôle auxiliaire d'intervention dans les laboratoires clandestins. Ces efforts ont fait en sorte que les membres actuels des équipes ICM bénéficient d'une formation multidisciplinaire sur les qualifications relatives aux laboratoires clandestins. Le programme de recertification des laboratoires clandestins, géré par la GRC, a permis la certification annuelle de près de 200 employés des organismes gouvernementaux et partenaires d'application de la loi (p. ex., SC) en 2010-2011.

Le SAD de SC a offert une formation aux agents chargés de l'application de la loi sur des sujets comme le contrôle des produits chimiques précurseurs et les dangers des laboratoires clandestins. En 2010-2011, le SAD a offert 46 séances de formation, contre 37 en 2009-2010. Cette formation a été offerte principalement aux agents chargés de l'application de la loi (p. ex., forces de police fédérales, provinciales et municipales) dans le but d'accroître leur sensibilisation à la production et aux tendances en matière de drogues illicites. Cette formation couvrait également des sujets tels que les dangers et les mesures de sécurité nécessaires qu'il convient d'adopter dans le cadre d'enquêtes sur les laboratoires clandestins. En 2010-2011, un total de 936 participants a bénéficié de cette formation du SAD sur deux sujets principaux : analyse/synthèse des drogues et démantèlement des laboratoires clandestins. Dans le cadre de sondages effectués après la formation, 93 % des participants ont déclaré avoir une meilleure connaissance des risques et des dangers associés aux produits chimiques, et 83 % ont signalé une amélioration de la sensibilisation à l'égard des procédures sécuritaires de démantèlement d'un laboratoire clandestin.

Le BSC de SC a mis au point les documents de formation en matière d'application de la loi concernant les problèmes liés aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs. En 2007-2008, des documents de formation ont été élaborés pour les inspecteurs, notamment plusieurs outils de formation continue et améliorée (p. ex., solutions d'apprentissage électronique). Le BSC a également présenté les exposés dans le cadre d'événements de formation de la GRC et de l'ASFC sur la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et ses règlements.

L'ASFC a également amélioré la compréhension et la sensibilisation au sujet des produits chimiques précurseurs au moyen d'ateliers et de séances de formation. En 2010, l'« Atelier sur le détournement des produits chimiques précurseurs/drogues synthétiques », organisé par l'ASFC (Unité du renseignement sur la contrebande/Direction des opérations du renseignement et du ciblage), a été tenu au Centre national de formation de l'ASFC. L'objet de cet atelier était d'accroître la sensibilisation au sujet du détournement des produits chimiques précurseurs qui entrent au Canada pour être utilisés par les réseaux de crime organisé dans des activités illégales (laboratoires clandestins) et finalement exportés sous forme de drogues synthétiques illicites. Les participants à l'atelier étaient des experts en la matière représentant des partenaires internationaux (É.-U., Nouvelle Zélande, Australie, Inde) et nationaux (GRC et SC). En plus de représenter un point de départ pour une coopération concertée en matière de renseignements et d'application de la loi entre la GRC et l'ASFC, cet atelier a permis de rapprocher leurs initiatives respectives sous l'égide de la Stratégie – l'Initiative de lutte contre le détournement des produits chimiques précurseurs de l'ASFC (importations de produits chimiques précurseurs et exportations éventuelles de drogues synthétiques) et l'Initiative sur les drogues synthétiques de la GRC (importations et exportations éventuelles). La formation de sensibilisation aux produits chimiques précurseurs a été offerte aux agents des services frontaliers, à l'appui d'une initiative mise au point en partenariat avec la GRC visant à rassembler des données et à permettre à l'ASFC de mieux comprendre la façon dont les produits chimiques arrivent entre les mains des groupes du crime organisé, ainsi que les méthodes permettant de cibler, de prohiber et de faciliter le démantèlement de ces groupes de façon efficace.

Les contributions du MAECI ont soutenu la formation visant à accroître la sensibilisation à l'échelle internationale. À titre d'exemple, en 2010-2011, la contribution du MAECI à l'ONUDC a donné lieu à une formation sur le contrôle des produits précurseurs offerte à 90 agents de l'Ouzbékistan. Par ailleurs, des ateliers de formation ont été offerts dans les cinq États d'Asie centrale pour 56 agents chargés de l'application de la loi sur les indicateurs de risque, l'identification des produits précurseurs, la classification des drogues, la fabrication d'héroïne et les produits précurseurs, ainsi que la Convention TIR. La contribution du MAECI à l'OEA-CICAD a renforcé les capacités des organismes nationaux de

lutte antidrogue à mettre en œuvre des politiques nationales antidrogue et s'est traduite par des évaluations des régimes institutionnels et juridiques dans cinq pays des Caraïbes (Belize, Guyana, St Kitts, St Vincent et Barbade). En outre, le MAECI a appuyé un séminaire technique qui a accueilli des représentants régionaux sur l'élaboration de politiques antidrogue à Trinité-et-Tobago, en avril 2011.

4.2.3.4 Accroissement de la capacité de contrôler et de surveiller les substances contrôlées et les produits chimiques précurseurs

Les partenaires du Plan d'action sur l'application de la loi, en particulier la GRC, SC-BSC et l'ASFC, ont augmenté leur capacité en matière de contrôle et de surveillance des substances contrôlées et des produits chimiques précurseurs; toutefois, il faut compter avec des difficultés d'ordre réglementaire.

La GRC a augmenté sa capacité de contrôle en se concentrant sur les groupes de crime organisé, en s'associant avec d'autres ministères et intervenants, et en mettant au point de nouveaux programmes. Elle a collaboré avec les intervenants locaux (p. ex., entreprises d'électricité, inspecteurs de biens immobiliers) en vue d'augmenter sa capacité en matière de renseignements. La GRC a également mis au point le Programme Vigilance-Précurseurs, soit un partenariat entre le Programme national d'information sur le détournement de produits chimiques et l'industrie chimique (p. ex., associations, producteurs, distributeurs et détaillants de l'industrie chimique) en vue de sensibiliser la population canadienne au problème des laboratoires clandestins de drogues, de sensibiliser et de former les employés des compagnies, et de restreindre l'accès aux précurseurs¹¹⁰.

Entre 2007-2008 et 2010-2011, SC-BSC a augmenté le nombre des inspections visant des distributeurs autorisés en vertu du *Règlement sur les précurseurs*, ainsi que les inspections faisant suite à une demande d'autorisation, et a ciblé les inspections effectuées en vertu du *Règlement sur les stupéfiants*. Depuis 2007-2008, plus de 95 % des distributeurs autorisés de précurseurs de catégorie A ont fait l'objet d'une inspection. Par ailleurs, en 2010-2011, le BSC a reçu 1 623 rapports de pertes ou de vols et 79 rapports de fausses ordonnances. Le BSC a contribué à améliorer la compréhension du cadre législatif et réglementaire des substances contrôlées et des produits chimiques précurseurs en mettant en œuvre un modèle de conformité à niveaux multiples. Dans le cadre de ce modèle, les agents de conformité contrôlent la conformité aux règlements en matière de substances contrôlées en utilisant des outils administratifs tels que

¹¹⁰ Gendarmerie royale du Canada : Lutte contre les drogues synthétiques et détournement de produits chimiques. Consulté le 21 août 2011 sur <http://www.rcmp-grc.gc.ca/de-pd/chem-chim-fra.htm>.

les lettres de surveillance assorties de dates d'échéance envoyées aux parties assujetties à la réglementation et devant faire l'objet d'une inspection. En 2008-2009, près de 250 lettres ont été envoyées aux parties concernées, ce qui révèle un niveau élevé de surveillance.

Les services de laboratoire de l'ASFC et de SC ont également collaboré à l'identification des cargaisons importées sans permis ou décrites de façon frauduleuse comme étant des produits chimiques ne faisant pas l'objet d'un contrôle à l'heure actuelle par SC. Leur partenariat a permis d'aborder les différents types de produits chimiques importés sans permis ou décrits comme des produits chimiques non réglementés à l'heure actuelle par SC. Cette collaboration de l'ASFC avec la GRC facilite l'identification de produits chimiques et assure que SC est informé de la nature des saisies de produits chimiques. Cette collaboration permet à SC de déterminer les produits chimiques qu'il conviendrait d'ajouter à sa liste, ainsi que la fréquence de cette intervention de sorte à éviter davantage de préjudices aux Canadiens. Par ailleurs, l'ASFC, SC, SP, la GRC et Justice Canada négocient à l'heure actuelle l'établissement de politiques et de procédures pour améliorer l'efficacité des contrôles, de la manipulation et de la destruction des produits chimiques précurseurs saisis.

Les représentants ministériels font remarquer néanmoins qu'il pourrait se passer plusieurs années avant la mise en œuvre des modifications apportées à la LRCDas afin que les produits chimiques précurseurs émergents et les drogues illicites soient pris en compte, et que ceci restreint les efforts d'application de la loi. Cette difficulté est attribuée au processus autour de la mise en œuvre des modifications et des ressources limitées de SC. Il a été mentionné pendant les entrevues que le cadre législatif américain, qui permet que les mesures législatives d'urgence sur les produits chimiques précurseurs soient adoptées dans les 90 jours, serait un modèle utile au Canada.

Résultats à moyen terme

4.2.3.5 Augmentation/intensification des enquêtes, des vérifications, des arrestations, des poursuites, des analyses juricomptables et des conséquences juridiques

La Stratégie a permis l'accroissement/intensification des enquêtes, vérifications, arrestations, poursuites, analyses juricomptables et conséquences juridiques. Les organismes partenaires d'application de la loi ont néanmoins observé certaines difficultés se rapportant à la complexité des enquêtes et de la communication.

Les équipes de laboratoires clandestins et d'installations de culture de marijuana/produits de la criminalité de la GRC se sont montrées plus stratégiques et collaboratives dans leur approche des enquêtes depuis le lancement de la Stratégie. Avec l'augmentation de la complexité des enquêtes, la GRC assure la direction et fournit des outils d'enquête à l'appui des efforts continus en matière d'application de la loi. L'utilisation de dispositifs d'écoute et d'agents d'infiltration est maintenant chose courante dans le cadre des enquêtes axées sur des projets. Les effectifs accrus ont renforcé les capacités de renseignement et ont donné à la GRC les moyens de perturber efficacement les groupes du crime organisé qui profitent de la production de drogues illicites, et de les démanteler. Les équipes des ICM collaborent régulièrement avec les ministères chargés des produits de la criminalité et des procédures civiles de confiscation, à la saisie des biens obtenus par infraction et des revenus de la criminalité des personnes participant à la production et à la vente illicite de marijuana. Le programme des laboratoires clandestins collabore avec la Direction de la gestion des biens saisis pour veiller à leur destruction de façon écologiquement responsable, tout en évitant qu'ils ne tombent entre les mains des groupes du crime organisé qui sont connus pour racheter des biens saisis par les services de police. En 2010-2011, les équipes des ICM/laboratoires clandestins ont participé à 46 enquêtes axées sur des projets et à 1 022 autres enquêtes.

L'ARC a procédé à des vérifications supplémentaires impliquant les drogues et a recouvré des millions de dollars en impôt fédéral. Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Agence a effectué 219 vérifications se rapportant à la production et à la vente de drogues, assorties de plus de 12 millions de dollars en impôt fédéral et redressements de TPS/TVH réévalués. Les 0,8 million de dollars de fonds obtenus dans le cadre de la Stratégie représentaient 29 de ces vérifications, avec plus de 4,7 millions de dollars en impôt fédéral et redressements de TPS/TVH (comparés à 1,2 million de dollars en 2007-2008).

Le CANAFE a transmis un plus grand nombre de dossiers aux organismes partenaires d'application de la loi. En 2010-2011, l'organisme a divulgué 777 affaires, notamment 199 divulgations « uniques » liées à au moins une infraction en matière de drogues, contre 556 en 2008-2009. En 2009-2010, le CANAFE a transformé sa gestion des opérations de conformité, qui mettait l'accent sur la sensibilisation et la communication, pour se concentrer sur l'application des règlements de conformité. Ainsi, le nombre d'examens de conformité effectués au cours de cette année a observé une augmentation de plus de 50 %.

En 2010-2011, le GGJ de TPSGC a continué d'offrir ses services à la GRC dans trois dossiers particuliers identifiés en 2006-2007, ainsi que dans d'autres dossiers relevant de la Stratégie. En offrant des services spécialisés, l'organisme a permis d'intensifier les analyses de

juricomptabilité en établissant des liens entre les biens criminels et les profits tirés de la production et de la distribution de drogues illicites. Le GGJ est demeuré l'acteur principal des techniques d'analyse juricomptable en déjouant des projets complexes utilisés par les criminels pour cacher ou blanchir les produits des activités de drogues illicites afin d'aider la GRC à procéder à des enquêtes, et le BDPP à tenter des poursuites par rapport à ces activités illégales. Les représentants ministériels font remarquer que dans un certain nombre de situations, lorsque le rapport d'analyse juricomptable était fourni, le dossier allait directement en négociations de plaidoyer.

En 2010-2011, le BDPP a traité 28 275 dossiers de poursuites se rapportant à la production de drogues, à des infractions en matière de distribution de drogues, ou aux deux. Ceci représente une augmentation marquée par rapport aux 14 429 dossiers de poursuites en 2007-2008.

Les constatations mettent également en lumière certaines difficultés associées à la complexité des enquêtes autour des groupes du crime organisé. Bien que cette complexité varie, la plupart des enquêtes sont laborieuses, demandent beaucoup de temps et exigent une connaissance approfondie de l'industrie chimique licite et illicite. La GRC a déclaré que les enquêtes se rapportant aux ICM étaient devenues plus complexes en raison du fait que les organisations criminelles s'adaptent et élargissent leurs opérations afin de diversifier leurs activités de trafic et de tenter d'éviter les poursuites.

Par ailleurs, les représentants ministériels font remarquer que la coordination et la communication entre l'ARC et la GRC mériteraient d'être améliorées de sorte que ces ministères puissent mieux connaître leurs domaines d'expertise respectifs ou leurs priorités stratégiques. L'ARC a déclaré que son travail était freiné par des restrictions législatives qui l'empêchent de communiquer des renseignements et/ou de l'information aux organismes partenaires d'application de la loi et aux autres intervenants. En outre, les représentants ministériels estiment que l'augmentation des ressources ministérielles devrait être proportionnelle à l'augmentation de leur charge de travail à la suite de l'intensification des enquêtes effectuées par la GRC.

4.2.3.6 Amélioration des renseignements et des preuves

Une collaboration nettement plus importante, assortie d'une capacité accrue, a contribué à l'amélioration des renseignements et à la production de preuves.

La GRC a amélioré ses capacités en matière de renseignements et de production de preuves en établissant des partenariats, en créant des liens vers des ressources internationales, et en

détachant du personnel spécialisé sur le terrain. Elle a élaboré une stratégie d'engagement avec les principaux pays sources et a participé au sein de groupes internationaux qui rassemblent des renseignements sur les produits chimiques précurseurs et contrôlent les équipements de laboratoire. La GRC a été invitée à offrir une formation dans des pays du monde entier, ce qui révèle son expertise et son succès dans les domaines des laboratoires clandestins et de l'interdiction des produits chimiques précurseurs.

Grâce à sa collaboration avec un vaste éventail d'intervenants, la GRC a permis à ces derniers de mieux comprendre le rôle fondamental des renseignements et la façon dont ils peuvent, et doivent, collaborer de sorte à favoriser les objectifs en matière de renseignements. La GRC a également déclaré que depuis qu'un poste d'analyste des renseignements associés aux drogues synthétiques avait été créé à l'administration centrale en 2007-2008, la surveillance des drogues synthétiques et le soutien opérationnel s'étaient améliorés. La mise en valeur des capacités découlant de la mise en place de la Stratégie a permis aux équipes d'application de la loi et d'intervention de la GRC dans les laboratoires clandestins d'élargir leur portée et de cibler les niveaux plus élevés d'opérations du crime organisé dans ce secteur. Ces mesures ont également permis à la GRC de s'impliquer dans les dossiers de production et de contrebande transnationales avec plusieurs des pays qui ont qualifié le Canada de pays source en matière de drogues synthétiques illicites. D'autres initiatives fondamentales en matière de renseignements concernent la rédaction du rapport d'activité des laboratoires clandestins de 2008, l'élaboration d'un modèle visant à recueillir des renseignements sur les drogues synthétiques et les équipements de laboratoire en collaboration avec le SCRC et le Comité sur le crime organisé de l'ACCP, et d'autres initiatives de renseignements en collaboration avec EUROPOL et le G-8. Pendant l'étude de cas sur l'application de la loi, il a également été question des capacités améliorées en matière de renseignements qui ont permis aux équipes d'ICM de fonctionner de façon plus stratégique au niveau de la sélection des groupes du crime organisé de haut calibre sur lesquelles elles veulent imposer des mesures d'application de la loi.

Enfin, les représentants ministériels font remarquer que la qualité des renseignements s'est améliorée en conséquence de la collaboration entre les partenaires du Plan d'action sur l'application de la loi. Par exemple, le SAD a présenté des témoignages d'experts devant les tribunaux lorsque le besoin s'en est fait sentir, et le GGJ a aidé à déchiffrer les détails financiers d'une organisation du crime/criminelle.

4.2.3.7 Intensification de la sécurité autour du démantèlement des opérations de drogues illicites

Les représentants ministériels ont exprimé un point de vue selon lequel la GRC respecte les normes appropriées en matière de santé et de sécurité pour le démantèlement des opérations de drogues illicites et le SAD assure un soutien et formule des conseils qui ont contribué à un « environnement sans risque pour la santé » pendant les opérations de démantèlement. Les représentants ont mentionné en outre qu'il y a un besoin continu de couvrir les coûts liés à la sécurité pour les organismes partenaires d'application de la loi. À titre d'exemple, l'ASFC présente un besoin continu de formation et d'équipements nécessaires à la manipulation sécuritaire des drogues illicites et des produits chimiques précurseurs aux frontières.

Par ailleurs, les équipes des installations de culture de marijuana et de laboratoires clandestins/produits de la criminalité de la GRC ont mentionné qu'il n'y avait eu aucun incident ou blessure grave associés au démantèlement des laboratoires clandestins ou des ICM entre 2008-2009 et 2010-2011. Tous les agents ont suivi un programme de formation intensif prévoyant un cours élémentaire sur deux semaines, suivi d'une formation annuelle (en vertu du *Code canadien du travail*) ainsi qu'une formation de superviseur de la sécurité des lieux. Les procédures de formation font l'objet de révisions régulières et sont actualisées de sorte à s'adapter aux nouveaux risques présents dans les divers types de laboratoires. Le besoin en matière de gestion de risques pour la santé et la sécurité est fondamental dans les ICM et les laboratoires clandestins; c'est un principe élémentaire qui guide les politiques et les procédures concernant le démantèlement de sites de production de drogues illicites.

4.2.3.8 Augmentation de la conformité/des saisies et réduction du risque/des occurrences de détournement des produits chimiques précurseurs

La GRC prépare un rapport annuel sur la situation des drogues illicites qui comprend de l'information recueillie auprès d'un certain nombre d'organismes. Sur la base de ces rapports, les saisies de drogues en termes de quantité ont fluctué entre 2006 et 2009, pour révéler des augmentations des saisies de certaines substances (p. ex., héroïne, opium), mais des diminutions ou certaines évolutions dans les saisies d'autres substances (voir tableau 11)¹¹¹.

¹¹¹ Gendarmerie royale du Canada. 2010. Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada – 2009, p. 47. Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://www.rcmp-grc.gc.ca/drugs-drogues/2009/drug-drogue-2009-fra.pdf>.

**Tableau 11 : Rapport de la GRC sur la situation des drogues illicites au Canada en 2009 :
Données sur les saisies de drogue au Canada**

	2006	2007	2008	2009
Cocaïne	2 676 kg	2 630 kg	2 263 kg	2 373 kg
Haschisch	27 730 kg	227 kg	899 kg	9 667 kg
Huile de haschisch	1 060 kg	115 kg	761 kg	241 kg
Héroïne	93 kg	112 kg	102 kg	213 kg
Khât	13 917 kg	28 270 kg	22 710 kg	19 003 kg
Marijuana	1 749 057 plants/ 13 154 kg	1 878 178 plants/ 49 918 kg	1 828 861 plants/ 37 169 kg	1 845 734 plants/ 34 391 kg
MDMA (ecstasy)	3 000 347 unités	1 374 592 unités	1 494 769 unités	954 929 unités
Méthamphétamine	59 kg	170 kg / 9 000 comprimés	109 kg / 52 142 comprimés	79 kg / 62 307 comprimés
Opium	124 kg	148 kg	108 kg	338,46 kg Dode : 17 tonnes

Note : Les données de saisie sont fondées sur les renseignements obtenus auprès de diverses sources, soit les bases de données de la GRC, les données de l'ASFC et la Base de données de SC sur les drogues et substances contrôlées.

Les données se rapportant aux équipes chargées des laboratoires clandestins et des installations de culture de marijuana/produits de la criminalité indiquent néanmoins une augmentation du nombre d'ICM et de laboratoires clandestins démantelés (tableau 12).

Tableau 12 : GRC – Profil des opérations de drogues démantelées

Année	ICM : Nombres démantelées	ICM : Nombre d'installations, kg saisis	Laboratoires clandestins : Nombres démantelés	Laboratoires clandestins : kg de substances saisies
2007-2008	138	95 924 installations et 1 202 kg de boutures de marijuana	22	>90 kg de méthamphétamine 95 kg de MDMA
2008-2009	257	182 404 installations et 6 447 kg de boutures de marijuana	20*	>150 kg de méthamphétamine 615 kg de MDMA
2009-2010*	385	151 782 installations et 521 kg de boutures de marijuana	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>
2010-2011	512	274 798 installations et 304 kg de boutures de marijuana	59	113 kg de méthamphétamine et 73,9 kg de MDMA, 182 kg de phosphore rouge, 43,5 litres de mélange GHB/GBL et 110 000 comprimés de méthamphétamine

**Sur 20 laboratoires clandestins démantelés, 6 étaient capables de produire plus de 10 kg de produits stupéfiants finis par cycle de production.*

En outre, les saisies de l'ASFC ont presque doublé (de 377 saisies en 2008-2009 et 338 en 2009-2010 à 678 saisies en 2010-2011), ce qui est attribué à l'arrivée d'un responsable permanent, et de l'introduction d'ateliers et de séances d'information avec les agents de première ligne, ainsi que d'un réseau renforcé de renseignements sur les produits chimiques précurseurs. En 2010-2011, l'initiative conjointe ASFC/GRC a permis de procéder à des saisies importantes, notamment une arrestation et la saisie de 900 grammes de sodium gamma-hydroxybutyrate (GHB) à Ottawa, et la saisie à une résidence de Sainte-Thérèse, Québec de GHB, cannabis, psilocybine (champignons magiques), comprimés de méthamphétamine, produits chimiques précurseurs utilisés pour la fabrication d'autres psychotropiques, ainsi qu'une vaste somme en espèces en plus de deux armes à feu.

Le BSC de SC a également déclaré un élargissement de son programme d'inspection, qui s'est traduit par l'inspection de plus de 95 % de distributeurs autorisés de précurseurs de catégorie A depuis 2007-2008. Ainsi, en 2010-2011, 1 452 instances de détournement potentiel des produits chimiques précurseurs ont été déclarées, comparées à 78 instances en 2007-2008. Le BSC a également procédé à des inspections en 2010-2011 au moyen d'un modèle axé sur le risque qui reconnaît les risques qu'il convient de maîtriser ainsi que le moment où les contrôles doivent être effectués pour atténuer le risque lié aux produits chimiques précurseurs et aux substances contrôlées détournées vers le marché des produits illicites. En outre, le nombre d'autorisations de destruction de biens saisis a augmenté de 118 006 en 2006-2007 à 139 902 en 2010-2011.

Les représentants ministériels font remarquer qu'il est difficile d'attribuer ces retombées (p. ex., le volume de drogues saisies) directement à la Stratégie. Ils expliquent qu'il existe un vaste éventail de ressources et de facteurs susceptibles de contribuer à ces retombées, et qu'il n'est pas possible de séparer les retombées directement attribuables aux activités de la Stratégie de celles attribuables aux autres ressources ou facteurs. Les représentants expriment également leur réserve au sujet du caractère approprié de certains indicateurs, en soulignant que tous les résultats ne sont pas quantifiables (p. ex., il est difficile de mesurer les conséquences des renseignements obtenus sur une enquête), certains indicateurs ne reflètent pas le succès de la Stratégie (p. ex., le nombre d'inculpations ne révèle pas nécessairement le succès étant donné que, même lorsqu'il n'y a ni arrestation ni inculpation, les efforts d'application de la loi pourraient néanmoins perturber les activités en matière de drogue, occasionner une saisie ou prévenir les transferts de fonds), et certaines retombées ne peuvent pas être mesurées à court terme (p. ex., les enquêtes peuvent durer un certain nombre d'années).

4.2.3.9 Intensification du démantèlement et de la perturbation des organisations et opérations associées à la production et à la distribution de drogues illicites

Des organisations et opérations de drogues illicites ont été démantelées et perturbées au moyen de diverses approches (p. ex., mise en place du Programme VIGILANCE-PRÉCURSEURS, réduction des incitations financières). Toutefois, le suivi du nombre d'inculpations demeure une difficulté.

En 2010-2011, 24 organisations criminelles et 216 individus ont été identifiés par les équipes d'ICM. La majorité de ces individus sont liés à des groupes du crime organisé qui fonctionnent à l'échelle interprovinciale et/ou internationale (principalement aux États-Unis). Les équipes d'ICM ont perturbé les opérations de 8 parmi les 24 organisations criminelles différentes et ont arrêté 208 des 216 individus identifiés. Les équipes de laboratoires clandestins ont perturbé les opérations de 15 organisations criminelles différentes en démantelant leurs laboratoires, en saisissant des produits chimiques et des biens, et en procédant à des arrestations. Plusieurs de ces groupes sont de nature transnationale. Il est difficile d'établir le chiffre exact reliant les enquêtes à des mises en accusation et à des inculpations, compte tenu du fait que les accusations sont souvent abandonnées ou atténuées. Dans d'autres cas, les ICM et les laboratoires clandestins sont démantelés et perturbés sans que les individus aient été identifiés ou inculpés. Les représentants ministériels ont également mentionné que les inculpations ne reflètent pas les retombées complètes des activités, du fait que des laboratoires peuvent être démantelés et perturbés sans que des individus soient inculpés.

L'étude de cas sur l'application de la loi a également souligné la mise en place du Programme VIGILANCE-PRÉCURSEURS par la GRC à des fins de collaboration avec l'industrie légitime et de formation des manufacturiers afin d'explorer des méthodes visant à limiter les possibilités de détournement des produits chimiques précurseurs de catégorie A et des produits contenant des précurseurs de base. Ce programme a remporté d'importants succès à ce jour, comme l'attestent des rapports sur les achats suspects de microcristalline, un agent liant pour les comprimés, qui ont permis aux services de police de découvrir les « supers » laboratoires de Toronto et de Montréal.

La Stratégie a soutenu la participation croissante du CANAFE, de l'ARC et du GGJ aux activités de perturbation des opérations/organisations de drogues illicites en ciblant les activités financières et en supprimant les incitations et les moyens de perpétrer des crimes. Les analyses du CANAFE ont permis de visualiser la dynamique derrière les transactions financières effectuées et les compagnies qui y sont associées, ainsi que d'identifier de nouveaux acteurs qui

participaient à ce genre d'opérations. Les activités de l'ARC perturbent les opérations en procédant à des vérifications du style de vie et en supprimant les ressources financières des organisations criminelles. Le GGJ joue un rôle important en ce qui a trait à la suppression des biens associés à des activités criminelles ainsi que les montants immédiats qui ont déjà été saisis.

Les représentants ministériels font remarquer certaines difficultés associées à la perturbation et au démantèlement des organisations/opérations liées aux drogues illicites. Ils insistent sur le temps nécessaire à l'intensification des activités d'application de la loi en soulignant qu'un cycle de renseignements exige plusieurs années, et que les cycles d'enquête criminelle peuvent prendre encore plus de temps, autant de délais qui ont des incidences sur leur capacité à établir les résultats de ces efforts.

4.2.3.10 Réduction des risques pour la santé et la sécurité associés à la saisie et au démantèlement des opérations de drogues illicites

La sécurité associée au démantèlement des opérations de drogues illicites s'est améliorée en conséquence de la formation offerte aux policiers et aux personnes qui participent de près aux opérations de démantèlement, de l'amélioration de la sensibilisation du grand public, et par suite des conseils formulés au cours des opérations de démantèlement, tels que sur l'utilisation de l'équipement de sécurité approprié sur les sites d'intervention.

Pendant l'étude de cas sur l'application de la loi, il a été expliqué que les coordonnateurs nationaux des équipes d'ICM et de laboratoires clandestins participaient de façon très active à l'élaboration, à la mise à jour et à la prestation de cours offerts aux organismes partenaires d'application de la loi du Canada et du monde entier, portant sur les problèmes de sécurité en matière de démantèlement des opérations de drogues illicites. Ils travaillent également de façon étroite avec le Collège canadien de police et d'autres établissements de formation comme le Collège de police de l'Ontario. Des cours, des ateliers et des présentations sur les risques associés aux produits chimiques ou aux installations ICM sont également offerts aux organismes non policiers d'application de la loi comme SC, les associations d'agents immobiliers, et les associations canadiennes d'inspecteurs d'habitations.

Outre la création des équipes d'ICM, la GRC a investi dans des équipements spécialisés pour la sécurité des policiers et des zones environnantes lors du démantèlement des laboratoires clandestins et des opérations de culture. À titre d'exemple, la GRC a acheté des véhicules et des équipements spécialisés de type remorques, véhicules de remorquage, véhicules tout-terrain, équipement respiratoire et combinaisons de protection résistant aux produits chimiques. Plus de

200 opérations de culture intérieure ont été interrompues par les équipes d'ICM, dont la plupart nécessitaient une forme ou une autre d'assainissement sur le plan de la santé et de la sécurité à la suite des dommages occasionnés par la moisissure et les produits chimiques, les dangers électriques et/ou les modifications de structure. Le SAD de SC a aidé la GRC à fermer et à démanteler de façon sécuritaire les laboratoires de drogues clandestins saisis. En 2008-2009, les unités de dosage perturbées/saisies représentaient 6,9 millions d'unités, soit une augmentation marquée par rapport aux 3,4 millions d'unités de dosage perturbées/saisies en 2007-2008¹¹².

Les représentants ministériels et les intervenants, qui sont actifs dans ce secteur, ont été invités à évaluer le succès global du Plan d'action sur l'application de la loi pour ce qui est de l'atteinte de ses objectifs. Les représentants ont expliqué que d'importants progrès ont été réalisés en matière de perturbation et de démantèlement des opérations de drogues illicites, en particulier en ce qui a trait aux drogues synthétiques et à l'établissement de l'Initiative sur les drogues synthétiques. Des progrès notoires ont également été mentionnés en ce qui a trait à l'amélioration des renseignements qui résulte de l'augmentation des capacités des organismes partenaires d'application de la loi, d'une collaboration accrue sur les enquêtes, de la détermination d'enjeux émergents comme l'utilisation illicite des produits pharmaceutiques, et de l'établissement de partenariats ad hoc à des fins particulières entre les organismes partenaires d'application de la loi (par exemple, le récent projet conjoint entre l'ASFC et la GRC visant à augmenter leurs capacités en matière de renseignements, qui s'est traduit par des saisies de drogues illicites et des arrestations plus nombreuses). L'étude de cas sur l'application de la loi a également décrit les multiples niveaux de partenariats établis dans le cadre des opérations des équipes d'ICM et de laboratoires clandestins. Un autre aspect concluant de ce plan d'action concerne les activités internationales telles la création de capacités et la surveillance des données sur les drogues synthétiques et les produits chimiques précurseurs (c.-à-d., le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances [SMART]). Les intervenants ont également noté les progrès réalisés au niveau du changement d'orientation des activités d'application de la loi qui sévissent désormais davantage sur la distribution des drogues illicites plutôt que sur les utilisateurs de ces drogues.

Les représentants ont fait remarquer certaines difficultés et limitations associées au Plan d'action sur l'application de la loi. Par exemple, ils mentionnent d'importantes difficultés eu égard à la mesure des retombées, compte tenu du fait que les enquêtes peuvent prendre un certain temps, que les résultats ne sont pas toujours quantifiables, et qu'il est souvent difficile d'isoler les

¹¹² Les données sur les unités de dosage perturbées/saisies en 2009-2010 et 2010-2011 ne sont pas disponibles.

retombées du financement de la Stratégie des autres sources de financement disponibles pour leurs activités. Une autre difficulté mentionnée par les organismes partenaires d'application de la loi est que le système de modification des règlements relatif aux produits chimiques précurseurs peut prendre jusqu'à 24 mois et ne permet pas aux organismes partenaires d'application de la loi d'intervenir assez rapidement. Enfin, les représentants ont mentionné que compte tenu de l'ampleur de ce problème, il y a encore beaucoup de travail à faire au niveau de la manufacture, de la production, de l'exportation et de l'importation des drogues illicites au Canada.

4.3 Efficience et économie démontrées

Dans cette section, nous présentons une synthèse des résultats de l'évaluation obtenus au moyen d'entrevues, d'un examen des documents, d'une analyse coût-efficacité, et de l'examen des documents en vue de répondre aux questions de l'évaluation concernant l'efficience et l'économie de la Stratégie, ainsi que les possibilités éventuelles d'amélioration à l'avenir.

4.3.1. Efficience de la Stratégie

Compte tenu de la taille, de la complexité et du stade précoce de développement de la Stratégie, il n'est pas encore possible d'établir de façon concluante son efficience et son économie globales. Toutefois, d'après l'examen des documents et la recherche sur le terrain, il est possible d'établir l'efficience de la Stratégie dans son ensemble ainsi que les facteurs qui ont contribué à son efficience ou l'ont limitée.

L'efficience de la Stratégie a bénéficié de l'existence préalable des ressources et de l'ajout de nouveaux programmes pour combler les diverses lacunes. Les nouvelles initiatives relevant de la Stratégie ont été conçues pour compléter les activités qui existaient au préalable, obtenant la participation d'un nombre plus élevé de ministères, en particulier en ce qui a trait à l'application de la loi. Les neuf nouvelles composantes ont renforcé l'efficacité et l'efficience de la Stratégie en se concentrant sur l'amélioration des enquêtes et de la perturbation des opérations de drogues illicites (c.-à-d., ASFC, ARC, TPSGC, le CANAFE et BDPP), en sensibilisant le public à la consommation de drogues illicites (c.-à-d., campagne médiatique de masse), en présentant d'autres solutions aux jeunes à risque (PNIDJ), et en identifiant des initiatives fondées sur des résultats probants et des pratiques exemplaires (IRSC - Recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie). Il convient toutefois de laisser s'écouler un peu plus de temps avant que les pleines retombées des nouvelles initiatives se manifestent.

Une focalisation claire sur les drogues illicites et les groupes cibles a également contribué à l'efficacité de la Stratégie, en s'axant plus particulièrement sur les drogues illicites, les jeunes, et les autres populations à risque et vulnérables. Bien que l'accent de la Stratégie sur les drogues illicites ait généré certaines difficultés, en particulier pour les plans d'action sur la prévention et le traitement, pour la répartition des fonds entre les projets et les programmes admissibles, les représentants ministériels ont expliqué que le fait d'avoir une focalisation claire sur les drogues illicites et les groupes cibles avait contribué au succès de la Stratégie. Ils ont fait remarquer que la Stratégie complétait des programmes comparables qui existent à l'échelle provinciale et territoriale, ou encore à l'échelle municipale et des collectivités, et qui portaient sur d'autres problèmes que les seules drogues illicites (p. ex., tabac, alcool et autres substances). En outre, les représentants ministériels ont précisé que l'accent sur les drogues illicites, combiné à l'approche en trois volets faisant intervenir la prévention, le traitement et l'application de la loi, fonctionnait bien et permettait aux partenaires d'aborder les problèmes des drogues illicites sous des angles différents et de travailler de façon multilatérale.

4.3.2. Sollicitation d'appuis pour les projets de la Stratégie

Les composantes individuelles ont amélioré la rentabilité de la Stratégie grâce à la sollicitation de fonds auprès d'autres sources, à l'élaboration de partenariats, et à une collaboration étroite avec d'autres ministères et intervenants.

Les résultats de l'examen des documents, des entrevues et des études de cas mettent en lumière différents exemples à travers lesquels la Stratégie a été en mesure d'utiliser de façon efficace les ressources disponibles. Grâce aux modèles de coût-efficacité, certains programmes ont déclaré avoir obtenu des fonds auprès d'autres programmes; par exemple, le CNPC a obtenu plus d'un million de dollars de financement auprès d'autres sources pour soutenir ses initiatives de prévention. Le SSDCO a déclaré la création et le maintien de plus de 3 000 partenariats avec d'autres organismes/détachements de police, partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et non gouvernementaux; ces partenariats ont permis au SSDCO d'utiliser de façon efficace les ressources locales tout en donnant un certain pouvoir aux organismes communautaires et aux individus de prendre la charge et la responsabilité de traiter des problèmes associés à la consommation abusive de substances dans leur collectivité. Le SSDCO a également passé en revue l'ensemble de ses programmes relatifs au *Developmental Assets*

framework afin de veiller à ce que ses projets de prévention facilitent le renforcement d'atouts de développement chez les jeunes¹¹³.

Les composantes du Plan d'action sur le traitement, notamment le PFTTT, la SAPJJ et le PSFTT, ont elles aussi augmenté la rentabilité de la Stratégie grâce à l'établissement de partenariats. Les représentants ministériels notent que certains TTT ont bénéficié de partenariats avec les gouvernements provinciaux. Certains projets financés dans le cadre de la SAPJJ ont été poursuivis avec d'autres sources de financement ou ont contribué à l'élaboration de nouveaux projets et initiatives provinciaux. Les bénéficiaires de fonds du PSFTT ont également obtenu un financement de programme grâce à l'attribution de ressources en nature.

Dans le cadre du Plan d'action sur l'application de la loi, le financement de la Stratégie est utilisé pour renforcer la rentabilité des opérations sur une vaste palette de partenaires tels le SAD, la GRC et l'ASFC. Le SAD a amélioré sa rentabilité grâce à des rénovations de laboratoire et a augmenté ses ressources en ETP. Ces améliorations ont permis au SAD d'éliminer ses arriérés en preuves non analysées et d'améliorer son délai moyen de réponse à une demande de 90 jours à 64 jours. La GRC a établi des partenariats stratégiques et des activités de sensibilisation, qui ont représenté une approche rentable. Par exemple, elle a mis en place le Programme Vigilance-Précurseurs en vue de travailler avec l'industrie légitime afin de limiter la possibilité de détournement des produits chimiques précurseurs. Ce programme a remporté un franc succès, notamment en ce qui a trait à des rapports sur les achats suspects de microcristalline, qui ont permis aux services de police de mettre la main sur des « supers » laboratoires à Toronto et Montréal. En outre, le projet conjoint entre la GRC et l'ASFC a renforcé les capacités des deux organismes et s'est traduit par une hausse des saisies de drogues illicites en 2010-2011. Les intervenants font remarquer que la contribution à des organisations multilatérales, notamment l'ONU DC et l'OEA-CICAD, est une approche rentable pour plusieurs raisons : l'ONU DC comporte des avantages comparatifs en matière de compétences techniques dans les connaissances, la collecte des données, la recherche et l'analyse; l'ONU DC compte de nombreux bureaux en Amérique latine et se trouve être la seule organisation qui crée activement des capacités relativement aux stimulants de type amphétamine (STA) dans la région; le financement de ces organisations est nettement plus rentable que le fait d'avoir plusieurs accords bilatéraux,

¹¹³ Le *Developmental Assets framework for positive youth development* est largement accepté du fait que cette initiative détaille les facteurs fondamentaux qui augmentent les facteurs protecteurs de résilience chez les adolescents. Mis au point par le *Search Institute*TM, ce cadre est fondé sur plus de 800 études du développement des adolescents. Il favorise une approche cohérente de la prévention à l'échelle communautaire.

et ce financement permet au Canada d'accéder facilement aux informations mondiales sur les stupéfiants.

4.3.3. Revenus fiscaux

Les taxes fédérales recouvrées et les biens saisis par suite du Programme spécial d'application de la loi de l'ARC et des activités du GGJ ont compensé certains des coûts de la Stratégie. De 2007-2008 à 2010-2011, la Stratégie a investi 3,2 millions de dollars dans le Programme; à son tour, l'ARC a procédé au redressement de plus de 10 millions de dollars en impôt fédéral et TPS/TVH (c.-à-d. un rendement de plus de 300 %). TPSGC - GGJ joue également un rôle important en matière de saisie de biens, y compris de l'argent, chez les individus qui prennent part à des activités criminelles.

4.3.4. Facteurs internes ayant limité l'efficacité globale de la Stratégie

À court terme, l'efficacité de la Stratégie a été limitée par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels : les difficultés associées à la création d'une initiative horizontale aussi vaste que complexe; le temps nécessaire à l'établissement de nouvelles composantes ou l'élargissement des capacités des activités existantes; et l'impossibilité de redistribuer le financement parmi les composantes. L'efficacité a également été freinée par certaines questions réglementaires, des priorités conflictuelles, le manque de visibilité de la Stratégie, et la disponibilité limitée de services complémentaires dans certaines régions ou collectivités.

Étant donné qu'elles font intervenir plusieurs partenaires, les initiatives horizontales sont plus difficiles à créer et à gérer que les programmes conçus et exécutés par un seul et même ministère. Dans le but d'illustrer sa complexité, nous avons comparé la Stratégie à d'autres initiatives horizontales du gouvernement fédéral, notamment la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, la Stratégie emploi jeunesse, l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida, et l'IICPC au Canada. Les résultats révèlent que, même par rapport à d'autres initiatives horizontales, la Stratégie est unique et très complexe en ce qui a trait au nombre de ministères participants, elle est relativement récente, elle comporte des objectifs à vaste portée (ce qui rend plus difficile la mesure du rendement), et elle englobe une approche en trois volets de la prévention, du traitement et de l'application de la loi (par opposition, par exemple, à la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme qui porte essentiellement sur la prévention, alors que l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida est axée principalement sur la prévention et le traitement). En dépit du temps et des efforts considérables déployés pour établir les structures de

gouvernance et mettre sur pied des relations solides entre les partenaires, ces deux facteurs sont désormais considérés comme des forces majeures de la Stratégie.

Par ailleurs, il peut exister d'importantes difficultés associées à l'introduction de nouvelles composantes ou à l'élargissement des capacités des programmes préalables à la Stratégie. La création de structures, de lignes directrices, de procédures opérationnelles et de relations dans le cadre des programmes prend du temps, de même que la sensibilisation des principaux intervenants ou des groupes cibles. En outre, les nouveaux programmes et les nouvelles responsabilités créent fréquemment un besoin en personnel et formation supplémentaires. Comme l'ont démontré les sections précédentes, les capacités ont été nettement augmentées, en particulier au sein des composantes du Plan d'action sur l'application de la loi. À la GRC, les difficultés en matière de dotation en personnel ont été exacerbées par la nécessité d'embaucher de nouvelles recrues capables de satisfaire aux exigences importantes en matière de sécurité et de formation (p. ex., équipes d'ICM/laboratoires clandestins qui ont besoin d'une formation obligatoire complémentaire). Certains représentants ministériels ont fait remarquer que les ressources en personnel disponibles n'étaient pas suffisantes pour répondre à la demande de services. Les TTT ont également mentionné certaines difficultés en matière d'offre de programmes spécialisés, en raison des niveaux de main-d'œuvre existants¹¹⁴. SP a mentionné que le roulement de personnel avait une incidence sur sa capacité à entreprendre des activités supplémentaires à l'appui de la Stratégie.

En vertu des modalités du financement, on constate un manque de latitude pour redistribuer les budgets parmi les diverses composantes. Les représentants ministériels ont expliqué la difficulté associée au fait de ne pas être en mesure de redistribuer le financement entre les différents programmes ou ministères en réponse à l'évolution des priorités, ou lorsque le financement d'un programme était sur le point d'arriver à échéance. Bien qu'une plus grande latitude des modalités aurait théoriquement facilité la collaboration opérationnelle entre les différents programmes au niveau des programmes et enjeux spécifiques, cette latitude a peu de chance de se concrétiser du fait que chaque ministère est responsable et doit répondre des ressources qui lui sont allouées en vertu de la Stratégie.

¹¹⁴ Ministère de la Justice du Canada. 2009. Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, évaluation sommative. P. iv, v et 32. Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/eval/rap-rep/09/pfttt-dtcfp/index.html>.

4.3.5. Facteurs externes ayant limité l'efficacité globale de la Stratégie

Certaines questions réglementaires peuvent également avoir une incidence sur l'efficacité en rendant plus difficile pour les partenaires de répondre aux nouveaux développements ou d'échanger de l'information. En particulier, les représentants ministériels ont fait remarquer le temps nécessaire à la mise en œuvre des modifications apportées à la LRCDAS (en réponse à l'émergence des produits chimiques précurseurs et des drogues illicites), et les retombées du *Règlement sur la protection des renseignements personnels* sur l'échange de renseignements entre les différents ministères.

Certains représentants ministériels ont également suggéré que la faible visibilité de la Stratégie auprès du public avait eu une incidence sur son efficacité en réduisant la participation des intervenants et leur intérêt dans la Stratégie et en ajoutant des difficultés au niveau de l'établissement de partenariats et de collaborations avec les sources locales, en particulier en ce qui concerne le Plan d'action sur le traitement. Il n'y avait pas non plus de budget destiné aux activités de promotion ou de sensibilisation à la Stratégie parmi les intervenants, les groupes cibles ou le grand public. Dans les groupes de discussion, les représentants ministériels ont remarqué qu'en dehors du site Web principal de la Stratégie, qui est pris en charge par le ministère de la Justice, il n'existait aucun document de marketing ou promotionnel, en ligne ou sur papier, élaboré en vue de promouvoir la Stratégie. En outre, certaines composantes et projets individuels ne mettaient pas la Stratégie en évidence dans le cadre de leurs activités de marketing et de communication. Par suite de cette trop grande discrétion, la perception chez les intervenants (fortement exprimée dans les cercles d'apprentissage et les entrevues avec les intervenants externes) était que la Stratégie plaçait un accent nettement plus marqué sur l'application de la loi que sur le traitement et la prévention.

Par ailleurs, l'efficacité de certaines composantes ou de certains projets est tributaire de la présence d'autres services, lesquels pourraient ne pas être disponibles dans certaines régions ou collectivités. Il a été mentionné pendant les entrevues et les groupes de discussion que la capacité de certains programmes à générer les résultats escomptés (p. ex., renvois vers d'autres ressources dans la collectivité) était tributaire de l'existence d'autres services qui ne font pas partie intégrante de la Stratégie. À titre d'exemple, compte tenu du fait que le PNIDJ avait pour objet d'améliorer les renvois des jeunes vers des programmes de traitement, son efficacité en matière de génération des résultats escomptés dépend en partie de la disponibilité de services de traitement dans une collectivité donnée. Dans les groupes de discussion, il a été question de la nécessité de procéder à une analyse de la conjoncture avant la mise en œuvre de ce programme dans une administration. Les représentants ministériels ont également expliqué que le traitement

pour les membres des Premières Nations et des peuples inuits exigeait des partenariats entre les provinces et territoires et le gouvernement fédéral (p. ex., la province ou le territoire offre des services de désintoxication, alors que le gouvernement fédéral offre des services de logement et de traitement dans la collectivité). Toutefois, dans le cas des membres des Premières Nations ou des peuples inuits souffrant d'accoutumance à une substance qui ont besoin d'une aide médicale pour la gestion du sevrage (p. ex., l'héroïne), la plupart des centres de traitement exigent que la personne concernée suive une cure de désintoxication avant d'être admise dans un programme de traitement de longue durée. Cette situation peut représenter un obstacle du fait que dans certaines provinces et certains territoires, ces services ne sont pas toujours disponibles.

4.3.6. Caractère approprié du modèle de la Stratégie à l'appui des objectifs

L'approche en trois volets est un modèle efficace qui offre un assortiment approprié de politiques, de programmes et de services, et qui concorde avec les approches adoptées dans d'autres pays. Une approche équilibrée qui prévoit la prévention, le traitement et l'application de la loi est fortement appuyée par les représentants ministériels et les intervenants. Le principal avantage de cette approche est qu'elle permet aux partenaires d'adopter une démarche multilatérale pour traiter du problème des drogues illicites sous différents angles, en ciblant simultanément la réduction tant de la demande que de l'offre. Selon les représentants ministériels interrogés, le fait d'avoir trois plans d'action séparés contribue à l'efficacité en permettant à chaque partenaire de se concentrer sur ses activités, ses groupes cibles et objectifs spécifiques, tout en contribuant en même temps aux objectifs plus vastes de la Stratégie.

Les analyses de la documentation et des stratégies de lutte antidrogue dans d'autres pays suggèrent aussi que la Stratégie suit un modèle qui a fait ses preuves en matière d'efficacité et d'efficacité¹¹⁵. Par ailleurs, une comparaison de la Stratégie avec des initiatives comparables mises en œuvre dans onze autres pays révèle que la plupart des pays adoptent une approche à volets multiples qui englobe la prévention, le traitement et l'application de la loi, bien que la structure et l'accent relatif sur chaque élément varient. Par exemple, certains pays mettent un accent plus marqué sur les politiques en matière de traitement et de réduction des méfaits (p. ex., les Pays-Bas et le Portugal) en argumentant que l'abstinence complète n'est pas réaliste et qu'il

¹¹⁵ Voir par exemple, Stevens, A., Trace, M., Bewley-Taylor, D. 2005. « *Reducing Drug Related Crime: an Overview of the Global Evidence.* » Le Programme politique des drogues de la Fondation Beckley; et la Commission européenne. 2010. Rapport de la Commission : bilan 2010 de l'état d'avancement du Plan d'action sur les drogues de l'Union européenne (2009-2012). Consulté le 9 janvier 2012 sur <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0630:FIN:fr:PDF>.

est important que les politiques limitent les conséquences nuisibles sur la société et le toxicomane lui-même, de sorte à ne pas les marginaliser. D'autres pays (p. ex., É.-U.) mettent un accent plus marqué sur la prévention et en particulier sur les stratégies d'application de la loi. De manière comparable à la Stratégie, certains pays placent une emphase marquée sur la création de capacités dans les collectivités (p. ex., R.U.). L'ensemble des onze pays s'est doté de stratégies visant à réduire l'offre et la demande de drogues illicites et à cibler particulièrement les jeunes.

4.3.7. Caractère approprié de la structure de gouvernance

Lorsqu'invités à citer les points forts de la Stratégie, les représentants ministériels ont tous mentionné l'efficacité de la structure de gouvernance, la direction engagée, et le niveau élevé de communication des ministères participants entre eux, ainsi qu'avec les autres organismes et intervenants. Plus précisément, la structure de gouvernance de la Stratégie facilite la communication, la collaboration et la coopération parmi les partenaires. Les représentants ont souligné l'importance d'une communication régulière entre les partenaires et le fait que tous les ministères participent, tant au niveau du programme que des comités DG/SMA, de sorte que la Stratégie demeure une priorité au sein des ministères participants. En dépit d'une période d'ajustement nécessaire lorsque Justice Canada a assumé le rôle de premier plan de la Stratégie, les représentants ministériels ont remarqué que le leadership et l'engagement solides de la haute direction de Justice Canada (en particulier au niveau de la promotion des relations parmi les ministères partenaires et de la participation des principaux SMA) avaient fortement contribué au succès de la Stratégie. En outre, on constate un appui très important pour le modèle dans le cadre duquel Justice Canada se concentre principalement sur la direction de la Stratégie, alors que d'autres partenaires se consacrent principalement à leurs propres composantes dans le contexte des plans d'action plus vastes.

De la même manière, divers intervenants ont insisté sur l'engagement, la compétence et la participation des employés, des partenaires et des collectivités, et plus généralement sur le leadership du gouvernement fédéral et son engagement envers l'établissement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale. Les représentants ministériels et les intervenants ont tous cité l'échange d'information et la collaboration entre le gouvernement fédéral, les administrations provinciales/territoriales et municipales et les partenaires communautaires, comme un élément fondamental du succès. À titre d'exemple, les TTT ont bénéficié de l'échange d'information et d'une collaboration régulière, tant formelle qu'informelle, entre les différents établissements pour solliciter des conseils auprès de leurs homologues. Les organismes partenaires d'application de la loi ont bénéficié d'une communication et d'un échange d'information accrus au niveau de l'identification des enjeux émergents. Le processus de renouvellement du PNLAADA s'est

révélé une initiative collaborative de base dans le cadre de laquelle les Premières Nations et le gouvernement ont collaboré autour de l'orientation de toutes les activités. Ce processus souligne l'importance d'inclure les connaissances de la culture autochtone dans tous les volets de la prestation de services et de la conception. Le CCLAT a coordonné les efforts des partenaires et des intervenants autour de l'établissement de normes nationales pour la prévention. Les intervenants ont mentionné que le succès de la gestion de la Stratégie était illustré par la croissance des programmes, l'établissement de partenariats, et les discussions qui ont suivi. Pendant les groupes de discussion, les représentants ministériels ont souligné l'efficacité des réunions ad hoc et des ateliers et conférences au niveau du partage de l'information et des pratiques exemplaires découlant des programmes de la Stratégie. L'évaluation sommative du PFTTT (2009) révèle elle aussi l'utilité des tables rondes et des conférences pour la communication des pratiques exemplaires. Les intervenants ont expliqué que la participation de nombreux experts et l'utilisation des pratiques exemplaires avaient contribué à l'efficacité de la prestation des programmes de la Stratégie.

4.3.8. Méthodes améliorées de réalisation des objectifs de la Stratégie

Les principaux intervenants et les participants aux groupes de discussion ont formulé des suggestions quant à la façon d'améliorer l'efficacité et l'atteinte des objectifs de la Stratégie à l'avenir. Les principaux thèmes sont résumés ci-après :

- **Communication et coordination entre les activités visant à réduire l'offre et la demande.** Des préoccupations ont été soulevées dans le cadre des entrevues et des groupes de discussion quant au fonctionnement fractionné de la réduction de l'offre et de la demande, générant une rupture et un déséquilibre au sein de la Stratégie. Les représentants ministériels ont suggéré que des réunions, des conférences et des ateliers ad hoc centrés sur les enjeux spécifiques pourraient servir de véhicule efficace pour améliorer la coordination des activités visant à réduire l'offre et la demande, ainsi que la collaboration et la communication entre les trois plans d'action, en particulier en ce qui a trait aux enjeux émergents. Des efforts devraient par ailleurs être déployés pour continuer d'approfondir la coordination des activités des composantes au sein des plans d'action. Dans les groupes de discussion, il a été suggéré que le fait d'avoir des modalités communes permettrait aux programmes de cibler des objectifs communs. Il a également été suggéré que la collaboration soit améliorée en établissant un site Web interne pour la Stratégie, lequel comporterait des documents contextuels fondamentaux, ainsi qu'un répertoire wiki grâce auquel les ministères participants pourraient régulièrement mettre à jour leurs listes de personnes-ressources

associées à la Stratégie. Un tel site Web serait particulièrement utile pour les membres du personnel récemment affectés aux programmes de la Stratégie.

- **Des efforts devraient être consentis à la coordination et au renforcement des activités de transfert des connaissances.** Bien que la Stratégie se soit révélée concluante en matière d'acquisition des connaissances en appuyant les projets pilotes novateurs, en menant des recherches, et en décelant les pratiques exemplaires et les leçons apprises, il importe de reconnaître que les retombées éventuelles de ces projets sont tributaires des capacités en matière de transfert de ces connaissances vers d'autres acteurs et des aptitudes de ces derniers à s'en servir. En ce qui a trait à la première condition, les représentants ministériels et les intervenants ont décelé certaines difficultés au niveau de la diffusion des connaissances, des pratiques exemplaires et des résultats de la recherche aux utilisateurs éventuels. Dans le cas de la deuxième condition, on constate une préoccupation au niveau des contraintes financières à l'échelle provinciale et territoriale en raison desquelles, par exemple, certains projets pilotes concluants pourraient être abandonnés une fois le financement fédéral épuisé.
- **La Stratégie devrait continuer de s'inspirer de son approche axée sur les données probantes.** Les intervenants ont souligné l'importance des programmes axés sur des données probantes qui portent sur les causes profondes de la consommation abusive de drogues et des activités qui s'y rapportent, de s'inspirer de la recherche et des pratiques exemplaires au Canada et dans le monde, et de mettre un accent marqué sur l'évaluation de sorte que la Stratégie soit davantage fondée sur des résultats probants.
- **La Stratégie devrait renforcer davantage sa portée internationale.** Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'une plus grande coordination des efforts entre les pays, en particulier lorsqu'il s'agit de cibler des réseaux criminels sophistiqués, et compte tenu de la diversité accrue des produits chimiques précurseurs, ainsi que d'un échange élargi de la recherche, de modèles efficaces et de pratiques exemplaires.

Parmi les autres suggestions suggérées pour améliorer la Stratégie, il était question de procéder à des consultations plus vastes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les collectivités en vue d'améliorer la compréhension et les capacités visant à traiter des besoins actuels, à coordonner plus avant les campagnes médiatiques de masse avec les programmes communautaires, à augmenter le niveau de financement pour les collectivités et les populations à risque, et à simplifier les processus de demandes des programmes de financement.

5. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET RÉPONSE DE LA DIRECTION

Ce chapitre résume les principales conclusions et présente les recommandations et la réponse de la direction découlant des résultats de l'évaluation.

5.1 Conclusions

1. On constate un besoin continu manifeste de la Stratégie nationale antidrogue, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

La consommation de drogues illicites est une préoccupation permanente pour les Canadiens, en particulier si l'on tient compte de l'implication des jeunes et des autres populations vulnérables, des coûts économiques, des préoccupations concernant les enjeux émergents, et d'un désir pour des collectivités plus saines et plus sécuritaires. Le rapport de Justice Canada de 2008 sur *Les coûts de la criminalité au Canada* estimait que les coûts associés à la consommation de drogues illicites au Canada s'élevaient à 1,3 milliard de dollars en coûts supplémentaires de soins de santé pour les consommateurs de drogues illicites, à 2 milliards de dollars en coûts juridiques (services de police, tribunaux, services correctionnels), et à 5,3 milliards de dollars en pertes de productivité pour les consommateurs de drogues illicites. Les enjeux émergents tels que l'utilisation illicite de produits pharmaceutiques, la conduite avec facultés affaiblies par les drogues, et les problèmes majeurs observés localement en matière de stupéfiants (p. ex., ICM, clubs compassion et migration des gangs) ont été soulignés comme autant de secteurs nécessitant une plus grande attention. En outre, le Canada a un rôle à jouer au niveau du renforcement de la collaboration internationale et de l'intervention sur les activités de production et de trafic de drogues illicites, en particulier la marijuana et les drogues synthétiques. Un consensus se dégage parmi les participants à l'évaluation pour un besoin continu en matière de programmes qui contribuent à la réduction de la demande en drogues illicites et à la perturbation sécuritaire des activités liées aux drogues illicites, tout en ciblant les organisations criminelles à l'échelle nationale et internationale.

2. La Stratégie concorde avec les rôles et priorités du gouvernement du Canada ainsi qu'avec ses responsabilités.

La pertinence de la Stratégie et sa conformité aux priorités du gouvernement du Canada ont été démontrées dans les récents discours du Trône (2011, 2010 et 2007) ainsi que dans l'emphase placée par le gouvernement sur le fait de s'attaquer au crime et de créer des collectivités saines et sécuritaires. Le rôle du gouvernement fédéral est fondé sur des textes législatifs clés et des conventions et protocoles internationaux dans les secteurs relevant des activités de la Stratégie. Tous les groupes de personnes interrogées ont mentionné que le gouvernement fédéral est mieux placé que quiconque pour assurer le leadership (p. ex., orientation stratégique, cadre, normes, pratiques exemplaires, législation et règlements), le soutien (p. ex., financement et information) et la coordination, à l'appui des activités de prestation de service des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des autres intervenants.

3. Des progrès ont été observés dans les secteurs clés, notamment la mobilisation des jeunes et des collectivités des Premières Nations et des Inuits.

De nombreux aspects de la Stratégie ont permis de mobiliser les jeunes dans le cadre d'activités de programmes et de services. Les intervenants ont expliqué que certaines activités financées en vertu de la Stratégie (p. ex., PNIDJ, SSDCO-PBA) ont fait évoluer les relations entre les policiers et les jeunes en présentant les agents de police comme autant de sources d'information et de soutien lorsque les jeunes ont besoin d'aide. Les jeunes participants à divers projets du CNPC et du FICSA ont mentionné leur intention de continuer leur contribution ou leur participation au projet de façon continue. Les représentants ministériels ont souligné l'efficacité de l'utilisation des médias sociaux (p. ex., Facebook, YouTube, etc.) de la campagne médiatique de masse pour inciter les jeunes à afficher des commentaires et à échanger des histoires en ligne, comme une pratique exemplaire importante.

Les intervenants ont fait remarquer que le processus de renouvellement du PNLAADA s'était révélé concluant en ce sens qu'il avait mobilisé les collectivités des Premières Nations autour des initiatives fédérales et qu'il avait amélioré la qualité et la pertinence des services de traitement destinés aux Premières Nations et aux Inuits. Ils ont aussi expliqué que le processus de renouvellement du PNLAADA avait généré un élan manifeste en élaborant une approche fondée sur les systèmes et en mettant au point des méthodes efficaces, en particulier en ce qui a trait aux interventions culturellement adaptées.

4. Les trois plans d'action de la Stratégie ont observé des progrès dans l'atteinte des résultats ciblés. Toutefois, l'arrivée de changements importants dans l'opinion publique et dans le comportement et la création de collectivités saines et sécuritaires prend du temps.

Le Plan d'action sur la prévention s'est révélé concluant en ce sens qu'il a accru la sensibilisation et la compréhension des drogues illicites et de leurs conséquences, et qu'il a permis la mise en place de mesures de soutien pour les populations cibles. Plus particulièrement, la campagne médiatique de masse et le SSDCO ont eu des retombées manifestes en matière de sensibilisation et de compréhension des drogues illicites, alors que le CNPC et le FICSA ont amélioré les mesures de soutien pour les populations cibles/à risque qui depuis lors prennent des décisions éclairées au sujet de la consommation de drogues illicites. Les composantes du Plan d'action sur la prévention ont permis l'élaboration de publications, de ressources et d'outils à des fins et des portées différentes. Bien que des connaissances aient été développées et mises à disposition, davantage de temps et d'efforts seront nécessaires avant que les collectivités ne commencent à intégrer ce savoir. Un sondage du CCLAT a conclu que les interventions communautaires par rapport aux problèmes de la drogue illicite pourraient être renforcées en définissant des programmes qui correspondent à leurs besoins et au mandat de leurs organismes. L'établissement d'une ressource d'information centralisée sur les programmes de prévention de la toxicomanie chez les jeunes et d'activités d'apprentissage au sujet de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes, de pratiques exemplaires, de modèles de partenariat et autres méthodes créatives pour atteindre les publics cibles pourrait également améliorer la participation et les capacités des collectivités. Il a également été suggéré que les activités de prévention soient renforcées en plaçant une priorité plus élevée sur la sensibilisation des jeunes à risque dans les collectivités qui en ont le plus besoin, ainsi qu'en utilisant un certain nombre de véhicules pour influencer les décisions des populations cibles. Dans l'ensemble, les participants à l'évaluation estiment qu'il est trop tôt pour observer et mesurer des changements dans l'opinion et le comportement du public ou pour attribuer des changements au Plan d'action sur la prévention.

Les composantes du Plan d'action sur le traitement ont amélioré les capacités en matière de planification et de prestation de services et de programmes de traitement. En dépit de retards importants au niveau de la mise en œuvre, le PSFTT de SC a offert un financement pour le renforcement des systèmes et des services de traitement dans six provinces et un territoire, et il a permis d'obtenir l'appui et la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des prestataires de service de traitement. Le PNLAADA de SC a appuyé des améliorations

sur le plan de la qualité, de l'efficacité et de l'accessibilité des services, parmi lesquelles on retrouve des approches novatrices et collaboratives du traitement de la toxicomanie pour les Premières Nations et les Inuits. Le cadre du PNLAADA reflète une approche du continuum des soins qui met l'accent sur la collaboration entre les différentes administrations et démontre des exemples de programmes novateurs très efficaces, susceptibles d'être reproduits dans d'autres collectivités. Les recherches révèlent que les TTT de Justice Canada ont été efficaces en matière de réduction des comportements toxicomanes et de contribution à la réduction de la récidive criminelle, comparés aux interventions du système de justice traditionnel. Le PNIDJ de la GRC a offert des outils et des formations à huit établissements qui ont permis aux membres de première ligne de la GRC d'étudier d'autres solutions que l'inculpation des jeunes, qui étaient alors aiguillés vers des programmes communautaires et de traitement. La SAPJJ de Justice Canada a amélioré les capacités des services de traitement grâce au financement de projets de formation et de recherche associés aux interventions et au traitement des jeunes délinquants dans le domaine des drogues illicites. La recherche de modèles de traitement de la toxicomanie des IRSC a permis d'élargir les travaux de recherche sur la toxicomanie à de nombreux secteurs associés, et a examiné les capacités des systèmes de traitement en matière d'échange des connaissances. Le Plan d'action sur le traitement a également renforcé la mobilisation provinciale et territoriale dans certains secteurs, mais des préoccupations demeurent au sujet de la durabilité des projets, une fois que le financement fédéral s'épuise. L'adoption de projets pilotes concluants et d'autres pratiques exemplaires par les systèmes de traitement a été citée comme une préoccupation principale chez les participants à l'évaluation.

Enfin, tous les éléments de preuve semblent suggérer que le Plan d'action sur l'application de la loi a réalisé des progrès en matière d'accroissement de la capacité à lutter contre les drogues et à intenter des poursuites contre les producteurs et les distributeurs de drogues illicites. Le Plan a également augmenté les capacités des partenaires de la Stratégie à rassembler et à échanger des renseignements en plus d'analyser les preuves. Il s'est révélé particulièrement concluant en matière d'élaboration de partenariats, notamment pour la GRC, l'ASFC, l'ARC, le CANAFE, TPSGC-GGJ, et SC-SAD. Les contributions annuelles à l'ONUDC et à l'OEA-CICAD ont également amélioré la capacité mondiale. Les résultats de l'évaluation révèlent que le Plan d'action a permis d'accroître la sensibilisation aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs chez les agents d'application de la loi au Canada comme à l'étranger, par le biais d'ateliers et de séances de formation et d'information organisés par de nombreux partenaires, parmi lesquels SP, la GRC, SC-SAD, SC-BSC, l'ASFC et le MAECI. En outre, la capacité globale de contrôle et de surveillance des substances contrôlées a augmenté, en particulier pour la GRC, SC-BSC et l'ASFC. La Stratégie a contribué à l'amélioration de la sécurité pour le

démantèlement des opérations de drogues illicites par le biais de formations des policiers et des personnes qui collaborent étroitement aux opérations de démantèlement, ce qui a accru la sensibilisation au sein du public.

La Stratégie a été particulièrement concluante en ce qui a trait à l'identification d'enjeux émergents comme le problème des drogues synthétiques. En outre, les intervenants ont indiqué que les agents d'application de la loi sont désormais plus à même de déceler l'émergence de nouvelles drogues-maison (p. ex., cathinones et cannabinoïdes) grâce à la Stratégie. Ils ont en outre mentionné le rôle de la Stratégie sur le plan de la sensibilisation accrue, en particulier en Amérique latine, relativement aux principaux problèmes et autres lacunes. D'autres intervenants ont souligné les progrès importants réalisés au niveau de l'évolution de l'application de la loi qui portent désormais davantage sur la distribution des drogues illicites plutôt que sur les utilisateurs. Dans les groupes de discussion, les représentants ministériels ont fait remarquer l'attention accrue portée aux victimes des drogues illicites et la façon dont leur dépendance touche les collectivités. Ils ont en outre ajouté que l'un des points forts du Plan d'action sur l'application de la loi était sa souplesse en matière d'intervention au niveau des nouvelles tendances et des enjeux émergents identifiés par leurs partenaires.

Les statistiques révèlent qu'il y a eu une augmentation des saisies de drogues illicites. À titre d'exemple, les saisies de l'ASFC ont presque doublé, un résultat que l'Agence attribue à la mise en place d'un chef de bureau permanent, à la présentation d'un atelier et de séances d'information aux agents de première ligne, et au renforcement du réseau de renseignements sur les produits chimiques précurseurs. La GRC mentionne une augmentation marquée du nombre d'ICM démantelées chaque année depuis 2007, alors que le BSC de SC déclare une augmentation du détournement des produits chimiques précurseurs. Toutefois, il n'y a pas suffisamment de données à l'heure actuelle permettant d'établir la mesure dans laquelle les résultats peuvent être attribués directement à la Stratégie.

Les représentants ministériels participant aux groupes de discussion ont mentionné le succès du Plan d'action sur l'application de la loi au chapitre du traitement des problèmes associés aux stupéfiants et de la promotion des travaux réalisés dans le cadre de la Stratégie à l'échelle internationale. Grâce à la Stratégie, en particulier par l'entremise du MAECI et des ministères partenaires, le Canada a pu articuler clairement devant la communauté internationale la façon dont il intervient au niveau des problèmes de stupéfiants. En outre, le Canada a été reconnu comme un pays qui traite du règlement de ses propres problèmes en matière de drogues illicites, mettant l'accent sur la réduction de l'offre et de la demande par le biais de son approche en trois plans d'action.

5. Compte tenu de la taille, de la complexité et du stade précoce du développement de la Stratégie, il n'est pas encore possible d'établir de façon définitive son efficacité et son efficacité globales.

D'après les examens des documents et les recherches sur le terrain, il est possible d'identifier certains des principaux facteurs qui ont contribué à l'efficacité de la Stratégie ou qui l'ont limitée. La Stratégie a bénéficié des points suivants :

- Offre d'un assortiment approprié de politiques, de programmes et de services, conformément aux approches adoptées dans les autres pays. Les représentants ministériels ont indiqué que le fait d'avoir trois plans d'action séparés contribue à l'efficacité en permettant à chaque partenaire de se concentrer sur ses propres activités, groupes cibles et objectifs spécifiques, tout en contribuant aux objectifs plus grands de la Stratégie.
- Expansion des ressources existantes et ajout de nouveaux programmes à la Stratégie afin de combler les lacunes. Parmi les 20 composantes mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie, cinq sont des programmes réorientés, six sont une combinaison de programmes réorientés et nouveaux, et neuf composantes sont nouvelles. Les nouvelles initiatives complètent les activités préalablement mises en place tout en veillant à la participation d'un éventail plus vaste de ministères et à des efforts concertés, en particulier en ce qui a trait à l'application de la loi.
- Le fait d'avoir un objectif clair, une structure de gouvernance solide et une approche coordonnée. La Stratégie nationale antidrogue a bénéficié de transparence relativement à sa focalisation sur les drogues illicites, les groupes cibles spécifiques (les jeunes ainsi que les autres populations à risque et vulnérables), et à une approche précise. Lorsqu'invités à citer les points forts de la Stratégie, les participants ont fréquemment mentionné la structure de gouvernance, la direction engagée, et le niveau élevé de communication des ministères participants entre eux, ainsi qu'avec les autres organismes et intervenants. En outre, en mettant l'accent sur les drogues illicites, la Stratégie complète d'autres programmes comparables à l'échelle provinciale ou territoriale, municipale et communautaire qui se concentrent sur d'autres problèmes que les seules drogues illicites (p. ex., tabac, alcool et autres substances).
- L'obtention de fonds auprès d'autres sources, l'utilisation d'approches rentables, et la collaboration étroite avec d'autres ministères et intervenants.

À court terme, l'efficacité de la Stratégie a été limitée par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les difficultés associées à la création d'une initiative horizontale aussi vaste que complexe, le temps nécessaire au démarrage et à l'établissement de nouvelles composantes ou à l'élargissement des capacités des activités existantes, et une incapacité de redistribuer les fonds parmi les différentes composantes. L'efficacité a également été limitée par certaines questions réglementaires (p. ex., le processus de mise en œuvre des modifications apportées à la LRC DAS) et la disponibilité limitée de services complémentaires dans certaines régions ou collectivités. La faible visibilité de la Stratégie pourrait avoir une incidence négative sur son efficacité en réduisant l'implication et l'intérêt des intervenants par rapport à celle-ci.

5.2 Recommandations et réponse de la direction

L'évaluation appuie la poursuite de la Stratégie nationale antidrogue et de son approche en trois volets; toutefois, certains secteurs mériteraient des améliorations. Cette section traite de quatre enjeux découlant de l'évaluation et formule des recommandations, suivies de la réponse de la direction.

Enjeu n° 1 : Gouvernance

Lorsqu'invités à citer les points forts de la Stratégie, les représentants ministériels ont souvent mentionné l'efficacité de la structure de gouvernance et la direction engagée. Plus précisément, la structure de gouvernance de la Stratégie est efficace, en ce sens qu'elle facilite la communication, la collaboration et la coopération parmi les partenaires. Les représentants ont insisté sur l'importance de communications régulières à l'interne parmi les partenaires et sur le fait d'avoir des comités tant au niveau des programmes que du DG/SMA pour veiller à ce que la Stratégie demeure une priorité au sein des ministères participants. Les représentants ministériels ont fait remarquer le fort leadership et l'engagement de la haute direction de Justice Canada (particulièrement au niveau de l'entretien des relations parmi les ministères partenaires et l'implication des principaux SMA) qui ont fortement contribué au succès de la Stratégie. Bien que la gouvernance de la Stratégie ait été reconnue comme un point fort, un certain nombre de changements ont été apportés aux structures depuis 2007 avec la création de sous-groupes formels et informels. Certains partenaires non financés identifiés dès le lancement de la Stratégie n'ont participé à aucune réunion; d'autres partenaires fédéraux non financés ont néanmoins participé à certains comités.

Recommandation 1 : Il est recommandé que le Groupe de travail sur les politiques et le rendement, en collaboration avec les autres groupes de travail et sous-groupes, procède à un examen de la structure de gouvernance. L'examen devrait comprendre la composition et le mandat de chaque comité, ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partenaire, outre le responsable de chaque plan d'action.

Réponse de la direction :

Acceptée.

Justice Canada appuiera le Groupe de travail sur les politiques et le rendement dans ses travaux de révision de la structure de gouvernance, notamment le mandat et la composition de chaque comité et groupe de travail, et l'articulation des rôles et responsabilités de chaque ministère membre de la Stratégie ainsi que le responsable de chaque plan d'action.

À l'occasion d'une réunion organisée en 2012 par le Groupe de travail sur les politiques et le rendement, Justice Canada dirigera l'examen de la structure de gouvernance, notamment le mandat et la composition, et articulera les rôles et responsabilités des membres de la Stratégie et de chaque ministère responsable d'un plan d'action. Il est précisé que les points de vue des partenaires fédéraux extérieurs à la Stratégie, p. ex., l'Agence de santé publique du Canada, les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance) seront toujours les bienvenus dans le cadre du Groupe de travail sur les politiques et le rendement. Justice Canada continuera par ailleurs à solliciter ses partenaires fédéraux qui travaillent sur les problèmes liés aux drogues, p. ex., Transport Canada (Section des utilisateurs de la route) et Patrimoine canadien (Section antidoping international) pour veiller à ce que leurs connaissances contribuent aux efforts de la Stratégie.

Enjeu n° 2 : Coordination et communication entre les plans d'action

Les personnes interrogées ainsi que les participants aux études de cas et aux groupes de discussion ont formulé des commentaires quant aux progrès appréciables réalisés au niveau de l'élaboration de partenariats, de l'entretien de la collaboration, et de la facilitation de l'échange d'information parmi les différents partenaires et intervenants. Des relations solides ont été établies au sein des ministères, entre les ministères fédéraux et les autres niveaux de gouvernement, avec d'autres intervenants, et à l'échelle internationale. Toutefois, des préoccupations ont été soulevées dans le cadre des entrevues et des groupes de discussion au

sujet de la façon dont la réduction de l'offre et de la demande fonctionne en silo, ce qui génère une rupture dans la Stratégie. Les représentants ministériels ont suggéré que des réunions, conférences et ateliers ad hoc s'intéressant aux problèmes spécifiques pourraient servir de véhicules efficaces pour améliorer la coordination des activités de réduction de l'offre et de la demande, ainsi que la collaboration et la communication entre les trois plans d'action, en particulier en ce qui a trait aux enjeux émergents.

Recommandation 2 : Il est recommandé que le Groupe de travail sur les politiques et le rendement, en collaboration avec le Groupe de travail pour la prévention et le traitement et le Groupe de travail sur l'application de la loi, établissent des possibilités visant à améliorer la communication entre les trois plans d'action.

Réponse de la direction :

Acceptée.

Le Groupe de travail sur les politiques et le rendement, le Groupe de travail pour la prévention et le traitement et le Groupe de travail sur l'application de la loi définiront chacun les possibilités d'amélioration des communications entre les trois plans d'action.

Les mesures à mettre en œuvre relativement à cette recommandation sont les suivantes :

- À l'occasion de chacune de leurs réunions organisées en 2012, le Groupe de travail sur les politiques et le rendement, le Groupe de travail pour la prévention et le traitement et le Groupe de travail sur l'application de la loi étudieront les possibilités d'améliorer les communications.
- Des réunions régulières seront organisées parmi les représentants de Justice Canada, SC et SP à des fins d'échange d'information entre les plans d'action.
- Un site GCpedia sera développé par Justice Canada afin de faciliter les échanges entre les partenaires de la Stratégie et les trois plans d'action.
- D'autres mesures à faible coût et spéciales seront prises en matière d'échange de l'information, p. ex., des webinaires.

Enjeu n° 3 : Transfert des connaissances

Bien que la Stratégie se soit révélée concluante en matière d'acquisition des connaissances en appuyant les projets pilotes novateurs, en menant des recherches, et en décelant les pratiques

exemplaires et les leçons apprises, il importe de reconnaître que les retombées éventuelles de ces projets sont tributaires des capacités en matière de transfert de ces connaissances vers d'autres acteurs et des aptitudes de ces derniers à s'en servir. En ce qui a trait à la première condition, les représentants ministériels et les intervenants ont décelé des difficultés au niveau de la diffusion des connaissances, des pratiques exemplaires et des résultats de la recherche aux utilisateurs éventuels. La plupart des activités de diffusion de l'information ciblaient les bénéficiaires de fonds des composantes individuelles, plutôt que les utilisateurs éventuels dans un sens plus large. Dans le cas de la deuxième condition, on constate une préoccupation au niveau des contraintes financières à l'échelle provinciale et territoriale en raison desquelles, par exemple, certains projets pilotes concluants pourraient être abandonnés une fois le financement fédéral épuisé.

Recommandation 3 : Il est recommandé que le Groupe de travail pour la prévention et le traitement mette au point un mécanisme de diffusion des connaissances obtenues par le biais des composantes de prévention et de traitement de la Stratégie.

Réponse de la direction :

Acceptée.

Les partenaires de la Stratégie continueront de définir des moyens d'améliorer l'échange des connaissances au sujet des interventions en matière de prévention et de traitement.

Les mesures à mettre en œuvre relativement à cette recommandation sont les suivantes :

- Création d'un répertoire des activités actuelles d'échange des connaissances pour l'ensemble des partenaires de la Stratégie.
- Détermination des pratiques exemplaires concluantes en matière d'échange de connaissances, notamment entre les gouvernements FPT.
- Élaboration d'une stratégie d'échange des connaissances à l'échelle de la Stratégie, et sa mise en œuvre.

Enjeu n° 4 : Mesure du rendement

Tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie, les représentants ministériels ont procédé régulièrement à la mesure du rendement, et cette information a été utilisée de façon intensive dans le cadre de cette évaluation. Toutefois, un certain nombre de difficultés ont été décelées au niveau du système existant de mesure du rendement. Il s'agit notamment de difficultés au niveau

de la somme des retombées, compte tenu de l'ampleur des activités entreprises, de l'attribution de résultats particuliers directement aux activités et aux résultats de la Stratégie, et de la définition de mesures du rendement qui reflètent de façon équitable les résultats ciblés des programmes. Les évaluations des composantes individuelles permettront d'établir les progrès réalisés et les leçons apprises, ainsi que les pratiques exemplaires et les possibilités d'amélioration sur le plan de l'efficacité et de l'efficience des activités et résultats futurs.

Recommandation 4 : Il est recommandé que le Groupe de travail sur les politiques et le rendement et le Sous-comité sur l'évaluation et le rendement s'inspirent des leçons apprises de la Stratégie pendant les cinq premières années en examinant et révisant les indicateurs de rendement et les sources de données. Cet exercice simplifierait les indicateurs et les résultats de chaque composante, permettrait d'établir leur priorité, et veillerait à ce qu'ils soient pertinents, mesurables et attribuables aux activités et autres résultats de la composante.

Réponse de la direction :

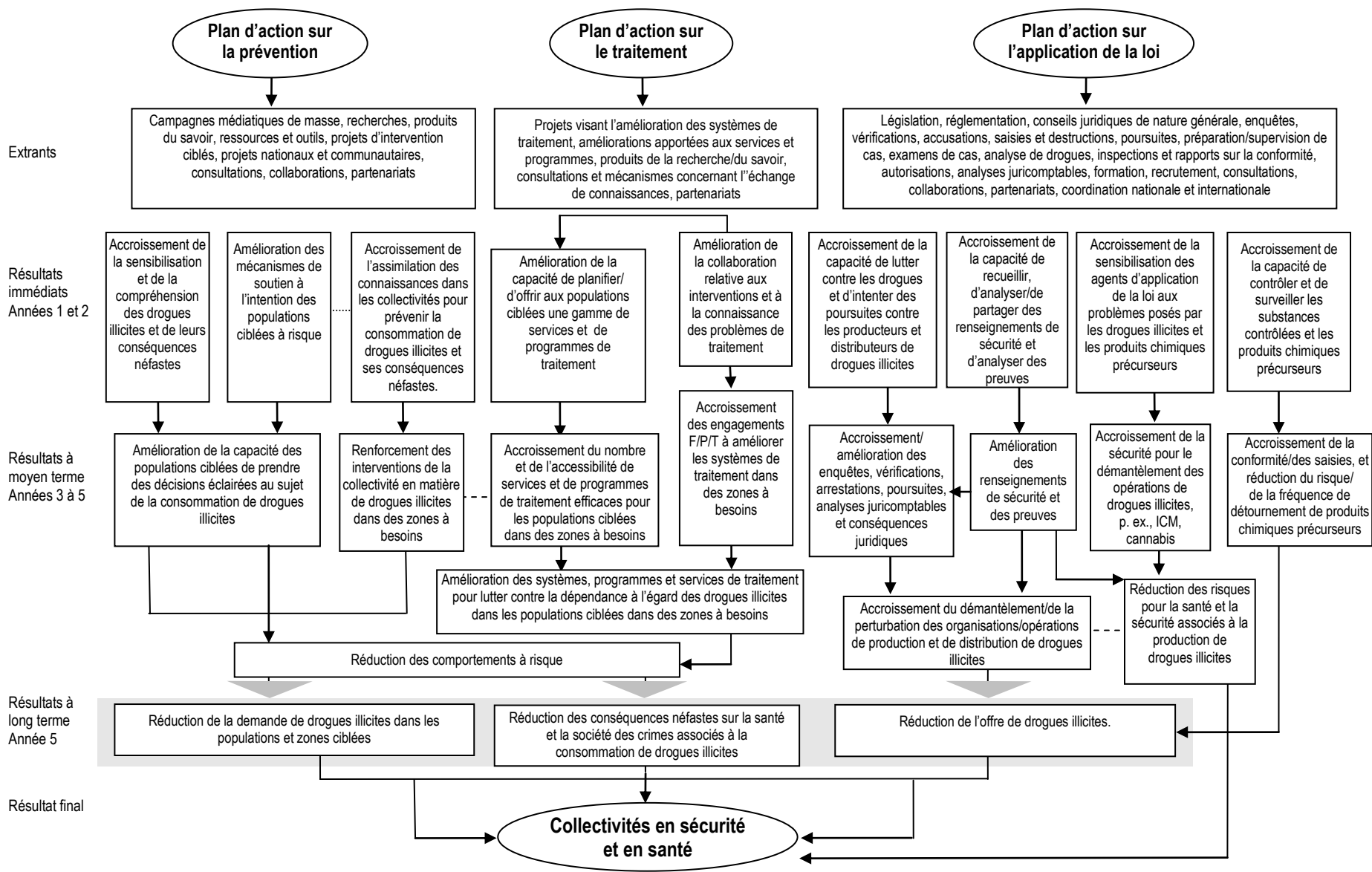
Acceptée.

Le Groupe de travail sur les politiques et le rendement et le Sous-comité sur l'évaluation et le rendement reconnaissent l'importance des données de rendement et procéderont à une vérification des indicateurs de rendement dans le contexte de l'exercice global de mise à jour du cadre.

En 2012-2013, le Sous-comité sur l'évaluation et le rendement, sous la direction du Groupe de travail sur les politiques et le rendement, mettra au point une stratégie de mesure du rendement. Cet exercice constituera une occasion pour les partenaires de la Stratégie d'examiner et de réviser les indicateurs de rendement de sorte à les rendre pertinents, mesurables et attribuables aux activités et résultats des composantes de la Stratégie. Étant donné la maturité de la Stratégie, des efforts seront consentis pour faire évoluer l'accent mis sur la production de rapports sur les activités vers des rapports sur les résultats, ce qui appuiera la prochaine évaluation de meilleure façon. En outre, pendant ce processus, les partenaires pourront réviser l'échéancier des évaluations spécifiques à chaque composante pour assurer, dans la mesure du possible, qu'elles soient effectuées en temps opportun afin d'étayer la prochaine évaluation de la Stratégie.

Annexe A :
Modèle logique de la Stratégie nationale antidrogue

Modèle logique de la Stratégie nationale antidrogue



Annexe B :
Liste des enjeux et questions de l'évaluation

Liste des enjeux et questions de l'évaluation

Catégories	Enjeux et questions de l'évaluation
Pertinence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Y a-t-il un besoin continu pour la Stratégie nationale antidrogue? 2. Dans quelle mesure les objectifs et les priorités de la Stratégie sont-ils encore pertinents par rapport aux priorités fédérales concernant les problèmes de drogues illicites? 3. La Stratégie concorde-t-elle avec les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral dans ce secteur de programme?
Efficacité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure le Plan d'action sur la prévention a-t-il atteint ses résultats immédiats? <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les efforts visant à accroître la sensibilisation et la compréhension pour ce qui est des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes • Élaboration de mécanismes de soutien améliorés à l'intention des populations cibles/à risque • Accroissement de l'assimilation des connaissances dans les collectivités pour prévenir la consommation de drogues illicites et ses conséquences néfastes 2. Dans quelle mesure le Plan d'action sur la prévention a-t-il atteint ses résultats à moyen terme? <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la capacité des populations ciblées à prendre des décisions éclairées au sujet de la consommation de drogues illicites • Renforcement des interventions de la collectivité en matière de drogues illicites dans des zones à besoins • Réduction des comportements à risque chez les groupes ciblés 3. Dans quelle mesure le Plan d'action sur le traitement a-t-il atteint ses résultats immédiats? <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la capacité à planifier toute une gamme de services et programmes de traitement et à les offrir aux populations cibles • Amélioration de la collaboration relative aux interventions et à la connaissance des problèmes de traitement • Renforcement des engagements fédéraux, provinciaux ou territoriaux à améliorer les systèmes de traitement dans les zones à besoins 4. Dans quelle mesure le Plan d'action sur le traitement a-t-il atteint ses résultats à moyen terme? <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité de services et programmes de traitement efficaces pour les populations visées dans les zones à besoins • Amélioration des systèmes, programmes et services de traitement pour lutter contre la dépendance aux drogues illicites au sein des populations ciblées dans les zones à besoins • Réduction des comportements à risque 5. Dans quelle mesure le Plan d'action sur l'application de la loi a-t-il atteint ses résultats immédiats? <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la capacité à appliquer la loi et à intenter des poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites • Accroissement de la capacité à recueillir, à analyser et à partager des renseignements de sécurité et à analyser les preuves • Accroissement de la sensibilisation des agents chargés de l'application de la loi aux problèmes posés par les drogues illicites et les produits chimiques précurseurs • Accroissement de la capacité à contrôler et à surveiller les substances contrôlées et les produits chimiques précurseurs

Catégories	Enjeux et questions de l'évaluation
	<p>6. Dans quelle mesure le Plan d'action sur l'application de la loi a-t-il atteint ses résultats à moyen terme?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensification/amélioration des enquêtes, vérifications, accusations déposées, analyses juricomptables et poursuites? • Renseignements et preuves améliorées • Accroissement de la sécurité pour le démantèlement des opérations de drogues illicites • Accroissement de la conformité/des saisies, et réduction du risque/de la fréquence de détournement de produits chimiques précurseurs • Accroissement du démantèlement/de la perturbation des organisations/opérations de production et de distribution de drogues illicites • Réduction des risques pour la santé et la sécurité associés à la production, la saisie et le démantèlement d'opérations de drogues illicites <p>7. Y a-t-il des effets imprévus, des problèmes ou des lacunes attribuables à la mise en œuvre de la Stratégie?</p>
Efficienc e et économie	<p>1. Quel est le niveau de rentabilité de la Stratégie (composantes des plans d'action sur la prévention et le traitement, fonction de direction globale de la Stratégie)?</p> <p>2. Représente-t-elle l'assortiment le plus approprié de politiques, de programmes et de services pour permettre au gouvernement fédéral de contribuer à la prévention de la consommation de drogues illicites, au traitement de la dépendance et à la réduction liée à la production et à la distribution de drogues illicites?</p> <p>3. Dans quelle mesure la façon dont la Stratégie est gérée (initiative horizontale) est-elle susceptible de faciliter l'atteinte de ses objectifs?</p> <p>4. Y a-t-il suffisamment de ressources pour gérer la Stratégie?</p> <p>5. Y a-t-il de meilleures façons d'atteindre les objectifs de la Stratégie?</p>

Annexe C :
Bibliographie

Bibliographie

Agence de la santé publique du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Agence des services frontaliers du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Agence du revenu du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Australia Intergovernmental Committee on Drugs. 2010. Annual Report to the Ministerial Council on Drug Strategy 2008-2009.

BC Centre for Disease Control, BC Provincial Health Services Authority. 2010. History of Harm Reduction in British Columbia.

Beasley, E. E. and Beirness, D. J. 2011. Alcool et drogues chez les conducteurs : Une enquête routière menée en 2010 en Colombie-Britannique. Ottawa : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Beasley, E. E., Beirness, D. J. and Porath-Waller, A. J. 2011. Étude visant à comparer les accidents mortels impliquant la consommation de drogues et d'alcool. Ottawa : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Beeby, Dean. 2011. « First responders cite dangers of illegal drug labs: toxins, booby traps. » 6 juin 2011. Ottawa : La Presse Canadienne.

Bobet, Ellen. 2010. Renouvellement du PNLAADA : Thèmes communs ressortant des Rapports d'évaluation des besoins régionaux et du Forum sur le renouvellement de janvier 2010.

Botvin, J. G., Griffin, Kenneth W., Diaz, Tracy, Scheier, Lawrence M., Williams, Christopher and Epstein, Jennifer A.. 2000. Preventing illicit drug use in adolescents: Long-term follow-up data from a randomized control trial of a school population. Addictive Behaviors, Vol. 25, No. 5, pp. 769-774.

Buxton, J. 2007. Vancouver Site Report for CCENDU. Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

- Calverley, D. 2010. Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2008-2009. Juristat 30 (3). Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- Caputo, T. 2009. National Anti-Drug Strategy Mapping of Prevention and Treatment Funding Programs. Non publié.
- Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.
- Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. 2002. Les coûts de l'abus de substances au Canada, 2002 : Points saillants.
- Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT). 2010. « Portefeuille de normes canadiennes de prévention de l'abus de substances chez les jeunes ». Rapport en bref.
- Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. Thomas, G. 2005. Indicateurs de traitement des toxicomanies au Canada : survol de l'environnement.
- Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. 2010. Toxicomanie au Canada : Troubles concomitants. Points saillants.
- Charles, G. et Carla Alexander. 2007. « Lacunes dans nos approches en matière de la consommation et d'abus de substances chez les jeunes » dans Toxicomanie au Canada : Pleins feux sur les jeunes. Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. (septembre 2007).
- Collin, C. 2006. L'abus de substances psychoactives et la politique publique au Canada : I. La Stratégie canadienne antidrogue, Division des affaires politiques et sociales. Bibliothèque du Parlement – Service d'information et de recherches.
<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/prb0615-e.html>
- Comité sur la sensibilisation aux drogues de l'Association canadienne des chefs de police Rapport annuel 2009-2010. 2010.
- Commission nationale des libérations conditionnelles. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

- Dauvergne, M. 2009. Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada. Statistique Canada.
- Gendarmerie royale du Canada. 2011. National Youth Intervention and Diversion Program Implementation Review. National Crime Prevention Services, Ottawa, Ontario. Non publié.
- Gendarmerie royale du Canada. 2010. Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada – 2009.
- Gendarmerie royale du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.
- Gouvernement du Canada. 2011. Budget 2011 : La prochaine phase du plan d'action économique du Canada : des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi.
- Gouvernement du Canada. 2011. Discours du Trône 3 juin 2011.
- Gouvernement du Canada. 2007. Discours du Trône 16 octobre 2007.
- Groupe de travail de la Stratégie nationale de traitement. (2008). Approche systémique de la toxicomanie au Canada : Recommandations pour une stratégie nationale sur le traitement. Ottawa : Cadre national d'action pour réduire les méfaits liés à l'alcool et aux autres drogues et substances au Canada.
- Homlik, M.R., Jacobson, L., Orwin, R., Piesse, A., Kalton, G. 2008. Effects of the National Youth Anti-Drug Media Campaign on Youths. American Journal of Public Health, Vol. 98, No. 12.
- Instituts de recherche en santé du Canada. 2010. Initiative en matière de prévention et de traitement des toxicomanies : Rapport de l'atelier. Ottawa, Ontario - 12 et 13 octobre 2010.
- Instituts de recherche en santé du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.
- Ireland Department of Community, Rural and Gaeltacht Affairs. 2009. National Drugs Strategy 2009-2016.

Le cannabis : Positions pour un régime de politique publique pour le Canada. Rapport du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites, septembre 2002.

McNamara, Patricia M. (2010) Staff Support and Supervision in Residential Youth Justice: An Australian Model', *Residential Treatment For Children & Youth*, 27: 3, 214-240

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Ministère des Finances Canada. 2010. Évaluation décennale du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Ministère de la Justice du Canada. 2008. Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats : Stratégie nationale antidrogue.

Ministère de la Justice du Canada. 2010. Étude de faisabilité sur la rentabilité de la Stratégie nationale antidrogue.

Ministère de la Justice du Canada. 2010. Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale antidrogue.

Ministère de la Justice du Canada. 2009. Évaluation sommative du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie 2009.

Ministère de la Justice du Canada. 2011. Fiche d'information : Loi sur la sécurité des rues et des communautés.

Ministère de la Justice du Canada. Rapports ministériels sur le rendement de 2007-2008, 2008-2009, et 2009-2010.

Ministère de la Justice du Canada. 2011. Réunion sur le traitement des jeunes toxicomanes qui ont des démêlés avec la Justice, Section de la Justice applicable aux jeunes et des initiatives stratégiques, ministère de la Justice du Canada. Ottawa (Ontario), 9 mars 2011. Rapport de réunion.

New Zealand Ministerial Committee on Drug Policy. 2007. National Drug Policy 2007-2012. Wellington: Ministry of Health.

- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2010. Rapport mondial sur les drogues 2010. Washington : Nations Unies.
- Projet de loi C-475 : Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (méthamphétamine et ecstasy). Sanction royale le 25 mars 2011, 40^e législature, 3^e session, 2010-2011.
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.
- Richter-White, Holly. Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes, à titre de victimes ou de contrevenants. Ottawa : Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones, Direction de la recherche et de l'évaluation, Gendarmerie royale du Canada, 2003.
- Santé Canada. 2009 Baseline and Return to Sample Surveys and Television ACET with Parents HC-POR-08-02. Non publié.
- Santé Canada. 2011. Document sur le processus de renouvellement du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones.
- Santé Canada. 2011. Drug Strategy Community Initiatives Fund: Baseline Evaluation Report.
- Santé Canada. 2011. Drug Treatment Funding Program (DTFP) Implementation Evaluation Report (Draft March, 2011).
- Santé Canada. 2010. Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : Sommaire des résultats pour 2010.
- Santé Canada. 2010. Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2008-2009 : Tableaux supplémentaires.
- Santé Canada. 2011. « Nanaimo Family Association – Life Works Project » PowerPoint presentation by Yvonne Vander Koi and Heather Dean at BC Region Drug Strategy Community Initiatives Fund (DSCIF) Showcase 2011, at Simon Fraser University Vancouver – Segal School of Business, Vancouver, BC, March 17, 2011.
- Santé Canada. 2010. National Anti-Drug Strategy Post-Campaign Survey with Youth – Return to Sample (HC-POR-09-23). Non publié.

Santé Canada. 2011. Odroguepourmoi Page publique de Facebook.

Santé Canada. 2011. Odroguepourmoi – publicité télé « miroir », canal YouTube de Santé Canada.

Santé Canada. 2011. « Ooqnakane Friendship Centre – Youth Health and Wellness Project » PowerPoint presentation by Mark Romano and Deb Bourne at BC Region Drug Strategy Community Initiatives Fund (DSCIF) Showcase 2011, at Simon Fraser University Vancouver – Segal School of Business, Vancouver, BC, March 17, 2011.

Santé Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Sécurité publique Canada. 2011. Atelier sur les Nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue. Montréal, Québec : 17-18 novembre 2010.

Sécurité publique Canada. 2011. Évaluation de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (IICPC) – 2010-2011 - Rapport final.

Sécurité publique Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Service canadien de renseignements criminels. 2010. Rapport sur le crime organisé 2010.

Service correctionnel du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Service des poursuites pénales du Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Shen, V. (2006). INVOLVEYOUTH2, Toronto, City of Toronto.

Site Web de la Gendarmerie royale du Canada : Lutte contre les drogues synthétiques et détournement de produits chimiques.

Site Web de la Gendarmerie royale du Canada : Programmes SSDCO.

Site Web sur le renouvellement du PNLAADA : Évaluations des besoins régionaux.

Site Web sur le renouvellement du PNLAADA. 2009. Ontario Region First Nations Addictions Service Needs Assessment – Évaluation des besoins en matière de service des toxicomanies des Premières Nations, région de l'Ontario.

Site Web Santé Canada : Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA) – Aperçu.

Site Web Santé Canada : Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie (PSFTT) – Cadre de travail.

Site Web Santé Canada : Santé des Premières Nations, des Inuits et des Autochtones : Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones.

Site Web Santé Canada. Santé des Premières Nations, des Inuits et des Autochtones. Répertoire des centres de traitement : Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA)/Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes.

Site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Base de données sur les résultats des initiatives horizontales.

Site Web de Sécurité publique Canada. Centre national de prévention du crime : « À propos du FAPC ».

Somers, Julian M., Currie, Lauren, Moniruzzaman, Akm, Eiboff, Faith, and Patterson, Michelle. Drug Treatment Court of Vancouver: An Empirical Evaluation of Recidivism. *International Journal of Drug Policy* (à venir).

Statistique Canada. Tableau 252-0051 - Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, annuel (nombre sauf indication contraire), CANSIM (base de données).

Stevens, A., Trace, M., Bewley-Taylor, D. 2005. Reducing Drug Related Crime : an Overview of the Global Evidence. Le programme politique des drogues de la Fondation Beckley et Rapport de la Commission européenne, Bilan 2010 de l'état d'avancement du plan d'action drogue de l'Union européenne (2009-2012).

Stevens, A., Trace, M., Bewley-Taylor, D., 2005, « Reducing Drug Related Crime: an Overview of the Global Evidence, » the Beckley Foundation Drug Policy Programme.

ter Bogt, T., Schmid, H., Nic Gabhainn, S., Fotiou, A., et al. (2006). Economic and cultural correlates of marihuana use among mid-adolescents in 31 countries. *Addiction*, 101, 241-251.

Territoires du Nord-Ouest Santé et Services sociaux. 2007. The 2006 NWT Addictions Report.

Thake, J. (2011). Assessing Change in Youth's Awareness of Drug-related Harm and Drug Use Behaviors: 2009 to Present.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2010. Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010.

Totten, M. 2009. Aboriginal Youth and Violent Gang Involvement in Canada: Quality Prevention Strategies. *IPC Review*: Vol. 3, p. 135-156.

United Way of Calgary (2010). Environmental Scan: Extended Age Definition for Youth 15-24.

U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. 2010. Best Practices to Address Community Gang Problems.

U.S. Department of State. 2011. 2011 International Narcotics Control Strategy Report: Volume I: Drug and Chemical Control. Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, United States Department of State.

Vancouver Board of Education, Vancouver Coastal Health, and the National Crime Prevention Centre. 2009. An Evaluation of the « School-Aged Children and Youth Substance Use Prevention Initiative » (SACY): Executive Summary.

Vancouver Police Department. 2011. Projects Rescue and Tyrant. Communiqué de presse : 27 janvier 2011.

Vancouver School Board. 2010. SACY Aboriginal Capacity Café: April 2010 (Adult and Youth Perspectives).

Zhang, T. 2008. Les coûts de la criminalité au Canada 2008. Ministère de la Justice du Canada.

Annexe D
Étude sur la récidive pour les tribunaux de traitement de la toxicomanie

Étude sur la récidive pour les tribunaux de traitement de la toxicomanie

Les tribunaux de traitement de la toxicomanie (TTT) offrent une solution de rechange à l'incarcération par la possibilité qu'acquiescent les contrevenants de participer à une démarche de traitement de la toxicomanie sous surveillance judiciaire et dans un cadre communautaire. L'un des résultats escomptés du Programme de financement des TTT concerne la réduction de la récidive criminelle chez les individus qui participent à un programme de TTT.

Une analyse a été menée visant à comparer les taux de récidive chez les personnes qui ont participé à un programme de TTT (2004-2009) auprès de deux groupes témoins distincts : a) les individus qui répondaient aux critères d'admissibilité au TTT, mais qui avaient été arrêtés dans une administration qui n'était pas dotée d'un TTT; b) les individus admissibles et aiguillés vers un TTT, mais qui avaient refusé de participer au Programme. Le groupe des participants au TTT était composé de diplômés du Programme, ceux qui l'avaient terminé et ceux qui étaient toujours en traitement.

Les quatre TTT récemment établis (Ottawa, Winnipeg, Regina et Edmonton) ont communiqué des informations sur les contrevenants adultes renvoyés au Programme de TTT. Le groupe témoin des contrevenants adultes (Halifax et Moncton) était composé de contrevenants qui avaient commis un crime sans violence et qu'il était raisonnablement entendu d'après les dossiers du tribunal/de poursuite que leur crime était lié à leur toxicomanie. La récidive est définie, aux fins de la présente étude, comme une nouvelle déclaration de culpabilité pendant ou après l'achèvement ou la participation au Programme de TTT.

Une analyse de régression de Cox a été menée visant à explorer les données. Cette analyse tenait compte du sexe, de l'âge de l'individu lors de son arrestation, du nombre et du type d'inculpations antérieures, et de la participation ou non-participation à un programme de TTT. Axée sur les deux groupes témoins, l'analyse a conclu qu'il y avait des effets importants reliés à l'âge, au sexe et au nombre d'inculpations violentes antérieures chez les deux groupes. Plus précisément, l'analyse a démontré que les participants des groupes témoins avaient 1,49 fois plus de chance de commettre à nouveau des infractions, comparés aux participants du Programme de TTT ($p=0,023$). Après chaque anniversaire de la personne, le risque/danger de récidive diminue de 2 %; les contrevenants plus âgés ont nettement moins de chance de récidiver que les plus jeunes ($p=0,016$). Les hommes contrevenants ont 1,55 fois plus de chance de récidiver que les délinquantes ($p=0,016$). Chaque inculpation antérieure pour infraction violente augmente le

risque/danger de récidive de 4 % ($p=0,012$). Les taux de récidive¹¹⁶ se sont révélés inférieurs chez les participants au Programme de TTT, à chaque étape périodique :

- Après un an, 34,5 % des membres des groupes témoins avaient été déclarés coupables d'au moins une infraction, comparés à 24,62 % des participants au programme de TTT.
- Après deux ans, 52,77% des membres des groupes témoins avaient été déclarés coupables d'au moins une infraction, comparés à 39,38 % des participants au programme de TTT.
- Après trois ans, 60,63% des membres des groupes témoins avaient été déclarés coupables d'au moins une infraction, comparés à 46,31 % des participants au programme de TTT.

Une analyse des participants au TTT a été menée séparément par rapport à chaque type de groupe témoin et a révélé des résultats comparables, mais le niveau de signification statistique est devenu marginal, en grande partie en raison de la taille restreinte de l'échantillon des groupes témoins. Les participants qui ont refusé de participer au Programme de TTT ont 1,65 fois plus de chance de récidiver que les participants à ce programme ($p=0,048$).

Les diplômés du Programme de TTT avaient nettement moins de chance ($p=0,001$) de récidiver que ceux qui avaient abandonné le Programme, les participants du groupe témoin et ceux qui avaient refusé de participer au Programme de TTT. Le risque de récidive chez ceux qui avaient abandonné le Programme était 9,2 fois supérieur aux diplômés du TTT. Pour les participants qui ont refusé de participer au Programme, le risque/danger de récidive était 11,5 fois supérieur aux diplômés du TTT et le risque/danger de récidive des participants du groupe témoin était 9,2 fois supérieur aux diplômés du TTT. Dans ce modèle, on observe également des effets importants de l'âge et des inculpations antérieures pour crime violent. Les jeunes délinquants (0,012) et ceux qui avaient été inculpés précédemment pour des crimes violents avaient nettement plus de chance de récidiver ($p=0,000$).

¹¹⁶ Les taux de récidive sont calculés en fonction du modèle des risques proportionnels et sont fondés sur les caractéristiques moyennes de l'échantillon national.

Les taux de récidive se sont révélés nettement inférieurs pour les diplômés des TTT, à chaque étape périodique :

- Après un an, 4,1 % des diplômés du TTT avaient été déclarés coupables d'au moins une infraction, comparés à 31,65 % des participants du groupe témoin, 31,64 % de ceux qui avaient refusé de participer au programme, et 37,7 % de ceux qui avaient abandonné le programme.
- Après deux ans, 6,99 % des diplômés du TTT avaient été déclarés coupables d'au moins une infraction, comparés à 49,03 % des participants du groupe témoin, 49,01 % de ceux qui avaient refusé de participer au programme, et 56,79 % de ceux qui avaient abandonné le programme.
- Après trois ans, 8,6 % des diplômés du TTT avaient été déclarés coupables d'au moins une infraction, comparés à 56,66 % des participants du groupe témoin, 56,64 % de ceux qui avaient refusé de participer, et 64,7 % de ceux qui avaient abandonné le programme.

Les limites de l'étude comprennent la taille restreinte de l'échantillon des groupes témoins, la période de suivi qui était relativement courte pour les participants au Programme, et l'existence vraisemblable de certaines différences impossibles à mesurer dans les caractéristiques sous-jacentes des membres des groupes témoins et en traitement (p. ex., motivation, emploi et logement). Toutefois, les résultats de l'étude sont autant d'indications que la participation au Programme de TTT est statistiquement liée à un niveau inférieur de récidive. Ces résultats étayant l'un des résultats escomptés du Programme de financement TTT, à savoir la réduction de la récidive criminelle chez les individus qui participent à un programme de TTT.

Annexe E :
Instruments de l'évaluation

Stratégie nationale antidrogue

Guide d'entrevue général à l'intention des représentants du gouvernement fédéral¹¹⁷

Au nom du ministère de la Justice, Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, procède à une évaluation de la Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie). Dans ce cadre, nous menons des entrevues avec les cadres supérieurs des ministères qui ont participé à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. À quel plan d'action parmi les trois suivants avez-vous participé en particulier?

- Plan d'action sur la prévention
- Plan d'action sur le traitement
- Plan d'action sur l'application de la loi
- Autre _____
- Aucun des plans
- Ne sait pas

**Confirmez le caractère approprié du guide d'entrevue (c.-à-d., participation à plus d'un plan d'action).
Choisissez le guide pertinent si vous avez participé à un plan d'action seulement.**

2. Quel a été votre rôle relativement à la Stratégie nationale antidrogue?

¹¹⁷ Ce guide a été utilisé dans le cadre d'entrevues avec les employés du gouvernement fédéral qui ont participé, à divers degrés, à plus d'un plan d'action de la Stratégie.

3. Pendant combien d'années avez-vous participé à la Stratégie?

_____ années

4. Les principaux objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- a) **Soutenir les mesures visant à empêcher les jeunes de consommer des drogues illicites en leur faisant prendre conscience des effets dangereux de cette consommation sur la société et la santé, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des interventions et des initiatives communautaires de prévention de la consommation de drogues illicites;**
- b) **Appuyer les systèmes et services efficaces de traitement et de réadaptation en élaborant et en mettant en œuvre des démarches novatrices et coopératives;**
- c) **Contribuer à la perturbation, d'une manière sécuritaire, des activités liées aux drogues illicites et cibler particulièrement les organisations criminelles.**

Les objectifs de la Stratégie sont-ils conformes aux résultats stratégiques et aux priorités de votre ministère et du gouvernement du Canada?

Priorités ministérielles	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
Gouvernement du Canada	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas

4a. Précisez votre réponse.

4b. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux priorités ministérielles et gouvernementales liées aux activités de la Stratégie?

4c. Le cas échéant, en quoi la Stratégie diverge-t-elle des priorités ministérielles ou gouvernementales actuelles?

5. **Considérez-vous que la Stratégie nationale antidrogue et ses activités connexes concordent avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?**

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
-----------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

5a. **Précisez votre réponse.**

5b. **Comment percevez-vous le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui des gouvernements provinciaux-territoriaux et des autres intervenants?**

B. EFFICACITÉ

1. **Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez la réussite de la Stratégie à ce jour dans les domaines suivants :**

Réalisation des objectifs des plans	Pas réussi du tout	2	Plus ou moins réussi	4	Tout à fait réussi	S.O.
a Augmentation de la sensibilisation et de la compréhension des effets néfastes de la consommation de drogues illicites sur la société et la santé, particulièrement chez les jeunes, et élaboration de stratégies de prévention	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.						
Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?						
Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?						

Réalisation des objectifs des plans		Pas réussi du tout	2	Plus ou moins réussi	4	Tout à fait réussi	S.O.
b	Soutien des mécanismes et services efficaces de traitement et de réadaptation	1	2	3	4	5	S.O.
<p>Précisez votre réponse.</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?</p>							
c	Contribution à la perturbation des activités liées aux drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
<p>Précisez votre réponse.</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?</p>							

2. Quels sont les autres effets, positifs ou négatifs découlant des activités de la Stratégie?

3. Quels facteurs importants ont contribué à la réussite de la Stratégie à ce jour?

4. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?

5. **Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour la Stratégie (p. ex., rapports récents sur le rendement ou sondages auprès des intervenants)?**

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

1. **Dans quelle mesure connaissez-vous le coût-efficacité de la Stratégie ou de l'un des trois plans d'action?** (Par coût-efficacité, nous entendons que le coût des ressources utilisées est à peu près équivalent au montant minimal des ressources requises pour accomplir une tâche et obtenir les résultats escomptés)

Aucune connaissance		Connaissance superficielle		Très bonne connaissance
1	2	3	4	5

2. (Si vous avez choisi 3 ou plus) **Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout rentable, 3 plus ou moins rentable et 5 très rentable, comment qualifieriez-vous le coût-efficacité de chacune des composantes de la Stratégie nationale antidrogue à ce jour pour ce qui est de la production des extraits et résultats escomptés?**

Réalisation des objectifs des plans	Pas du tout rentable	2	Plus ou moins rentable	4	Très rentable	S.O.
a Plan d'action sur la prévention	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.						
b Plan d'action sur le traitement	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.						
c Plan d'action sur l'application de la loi	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.						

3. Comment la rentabilité de la Stratégie aurait-elle pu être améliorée?

4. De quelle façon et dans quelle mesure la conception des mécanismes de prestation et la structure de gouvernance contribuent-elles à la prestation de programmes efficaces et efficients?

4a. Quels changements recommanderiez-vous, le cas échéant?

5. À part ce dont nous avons discuté, voyez-vous d'autres démarches, structures ou stratégies qui pourraient être plus efficaces ou efficients pour atteindre les résultats voulus? Dans l'affirmative, veuillez les expliquer.

6. Si le budget de la Stratégie était augmenté, dans quels domaines recommanderiez-vous l'investissement de ces fonds supplémentaires?

6a. (Le cas échéant) Précisez votre réponse

7. Si le budget du programme était réduit, dans quels domaines pourrait-on diminuer les dépenses tout en limitant au minimum les effets négatifs sur le programme?

7a. (Le cas échéant) Précisez votre réponse.

8. En faisant un examen rétrospectif de la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?

9. Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?

10. À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres organismes ou personnes pour obtenir des points de vue sur la Stratégie (p. ex., bénéficiaires de fonds, partenaires provinciaux/territoriaux/municipaux ou autres, etc.)?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue Guide d'entrevue pour le plan d'action sur la prévention

Au nom du ministère de la Justice, Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, procède à une évaluation de la Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie). Dans ce cadre, nous menons des entrevues avec les cadres supérieurs des ministères qui ont participé à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. À quel plan d'action parmi les trois suivants avez-vous participé en particulier?

- Plan d'action sur la prévention
- Plan d'action sur le traitement
- Plan d'action sur l'application de la loi
- Autre _____
- Aucun des plans
- Ne sait pas

**Confirmez le caractère approprié du guide d'entrevue.
Dans la négative, choisissez le guide approprié ou le guide général,
si vous avez participé à plus d'un plan d'action.**

2. Quel a été votre rôle relativement à la Stratégie nationale antidrogue?

3. Pendant combien d'années avez-vous participé à la Stratégie?

_____ années

4. Les principaux objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- a) **Soutenir les mesures visant à empêcher les jeunes de consommer des drogues illicites en leur faisant prendre conscience des effets dangereux de cette consommation sur la société et la santé, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des interventions et des initiatives communautaires de prévention de la consommation de drogues illicites**
- b) **Appuyer les systèmes et services efficaces de traitement et de réadaptation en élaborant et en mettant en œuvre des démarches novatrices et coopératives;**
- c) **Contribuer à la perturbation, d'une manière sécuritaire, des activités liées aux drogues illicites et cibler particulièrement les organisations criminelles.**

Les objectifs de la Stratégie sont-ils, selon vous, conformes aux résultats stratégiques et aux priorités de votre ministère et du gouvernement du Canada?

Priorités ministérielles	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
Gouvernement du Canada	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas

4a. Précisez votre réponse.

4b. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux priorités ministérielles et gouvernementales liées aux activités de la Stratégie?

4c. Le cas échéant, en quoi la Stratégie diverge-t-elle des priorités ministérielles ou gouvernementales actuelles?

5. **Considérez-vous que le Plan d'action sur la prévention et ses activités connexes concordent avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?**

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
-----------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- 5a. **Précisez votre réponse**

6. **À votre avis, quel est le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui des gouvernements provinciaux-territoriaux et des autres intervenants en ce qui a trait à la prévention?**

7. **Quels autres programmes aux objectifs similaires à ceux du plan d'action sur la prévention sont mis en œuvre par les ministères fédéraux et/ou provinciaux-territoriaux, le secteur sans but lucratif et/ou le secteur privé, le cas échéant?**

SI VOUS N'EN NOMMEZ AUCUN, PASSEZ À LA SECTION B

8. **De quelle façon et dans quelle mesure le plan d'action sur la prévention de la Stratégie complète ces autres programmes et services?**

9. **De quelle façon et dans quelle mesure le plan d'action constitue-t-il un chevauchement ou un dédoublement de ces autres programmes et services?**

B. EFFICACITÉ

1. Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez la réussite des éléments du Plan d'action sur la prévention à ce jour pour ce qui est de l'atteinte de ses objectifs

Pas du tout réussi		Plus ou moins réussi		Tout à fait réussi
1	2	3	4	5

1a. Précisez votre réponse

2. Les activités du Plan d'action sur la prévention pourraient potentiellement avoir différentes retombées de types divers. Sur une échelle de 1 à 5 où 1 signifie aucune incidence, 3 signifie une certaine incidence et 5 signifie une incidence importante, indiquez le degré d'incidence que la Stratégie a, selon vous, généré à ce jour sur ce qui suit :

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Une certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
a	Soutien aux jeunes et à leurs parents pour les aider à mieux comprendre les conséquences néfastes de la consommation de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
b	Soutien aux jeunes pour les aider à prendre des décisions éclairées sur la consommation de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Une certaine incidence		Incidence importante	
		1	2	3	4	5	
c	Amélioration des mesures de soutien accessibles aux populations à risque	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
d	Amélioration de la connaissance dans les collectivités en matière de lutte contre la consommation de drogues illicites et leurs conséquences néfastes	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
e	Renforcement des interventions de la collectivité par rapport aux problèmes de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

3. Quels sont les autres effets, positifs ou négatifs, découlant des activités du Plan d'action sur la prévention?

4. Quels facteurs importants ont contribué à la réussite du Plan d'action sur la prévention à ce jour?

5. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?

6. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour le Plan d'action sur la prévention (p. ex., rapports récents sur le rendement ou sondages auprès des intervenants)?

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

1. Quelles sont les caractéristiques importantes du déroulement efficace et efficient d'une initiative horizontale comme la Stratégie nationale antidrogue?

2. De quelle façon et dans quelle mesure la conception des mécanismes de prestation et la structure de gouvernance contribuent-elles à la prestation de programmes efficaces et efficients? Précisez votre réponse

2a. Quels changements recommanderiez-vous, le cas échéant?

3. À part ce dont nous avons discuté, voyez-vous d'autres démarches, structures ou stratégies qui pourraient être plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés du Plan d'action sur la prévention?

- 4. Si le budget du Plan d'action sur la prévention était augmenté, dans quels domaines recommanderiez-vous l'investissement de ces fonds supplémentaires?**

- 4a. (Le cas échéant) Précisez votre réponse.**

- 5. Si le budget du Plan d'action sur la prévention était réduit, dans quels domaines pourrait-on diminuer les dépenses tout en limitant au minimum les effets négatifs sur le programme?**

- 5a. (Le cas échéant) Précisez votre réponse.**

- 6. En faisant un examen rétrospectif de la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?**

- 7. Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?**

- 8. À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres organismes ou personnes pour obtenir des points de vue sur la Stratégie (p. ex., bénéficiaires de fonds, partenaires provinciaux/territoriaux/municipaux ou autres, etc.)?**

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue

Guide d'entrevue pour le plan d'action sur le traitement

Au nom du ministère de la Justice, Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, procède à une évaluation de la Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie). Dans ce cadre, nous menons des entrevues avec les cadres supérieurs des ministères qui ont participé à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. À quel plan d'action parmi les trois suivants avez-vous participé en particulier?

- Plan d'action sur la prévention
- Plan d'action sur le traitement
- Plan d'action sur l'application de la loi
- Autre _____
- Aucun des plans
- Ne sait pas

**Confirmez le caractère approprié du guide d'entrevue.
Dans la négative, choisissez le guide approprié ou le guide général,
si vous avez participé à plus d'un plan d'action.**

2. Quel a été votre rôle relativement à la Stratégie nationale antidrogue?

3. Pendant combien d'années avez-vous participé à la Stratégie?

_____ années

4. Les principaux objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- a) **Soutenir les mesures visant à empêcher les jeunes de consommer des drogues illicites en leur faisant prendre conscience des effets dangereux de cette consommation sur la société et la santé, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des interventions et des initiatives communautaires de prévention de la consommation de drogues illicites**
- b) **Appuyer les systèmes et services efficaces de traitement et de réadaptation en élaborant et en mettant en œuvre des démarches novatrices et coopératives;**
- c) **Contribuer à la perturbation, d'une manière sécuritaire, des activités liées aux drogues illicites et cibler particulièrement les organisations criminelles.**

Les objectifs de la Stratégie sont-ils conformes aux résultats stratégiques et aux priorités de votre ministère et du gouvernement du Canada?

Priorités ministérielles	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
Gouvernement du Canada	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas

4a. Précisez votre réponse.

4b. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux priorités ministérielles et gouvernementales liées aux activités de la Stratégie?

4c. Le cas échéant, en quoi la Stratégie diverge-t-elle des priorités ministérielles ou gouvernementales actuelles?

5. **Considérez-vous que le Plan d'action sur le traitement et ses activités connexes concordent avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?**

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
-----------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- 5a. **Précisez votre réponse.**

6. **À votre avis, quel est le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui des gouvernements provinciaux-territoriaux et des autres intervenants en ce qui a trait au traitement?**

7. **Quels autres programmes aux objectifs similaires à ceux du plan d'action sur le traitement sont mis en œuvre par les ministères fédéraux et/ou provinciaux-territoriaux, le secteur sans but lucratif et/ou le secteur privé, le cas échéant?**

SI VOUS N'EN NOMMEZ AUCUN, PASSEZ À LA SECTION B

8. **De quelle façon et dans quelle mesure le plan d'action sur le traitement de la Stratégie complète ces autres programmes et services?**

9. **De quelle façon et dans quelle mesure le plan d'action constitue-t-il un chevauchement ou un dédoublement de ces autres programmes et services?**

B. EFFICACITÉ

1. Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez la réussite des éléments du plan à ce jour dans l'atteinte de ces objectifs

Pas du tout réussi		Plus ou moins réussi		Tout à fait réussi	
1	2	3	4	5	S.O.

- 1a. Précisez votre réponse.

2. Les activités du Plan d'action sur le traitement pourraient potentiellement avoir différentes retombées de types divers. Sur une échelle de 1 à 5 où 1 signifie aucune incidence, 3 signifie une certaine incidence et 5 signifie une incidence importante, indiquez le degré d'incidence que la Stratégie a, selon vous, généré à ce jour sur ce qui suit :

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Une certaine incidence		Incidence importante	
		1	2	3	4	5	
a	Amélioration des capacités à offrir un éventail de services et de programmes de traitement	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
Pouvez-vous donner des exemples?							
b	Amélioration de la collaboration au chapitre des interventions et de la connaissance des problèmes de traitement	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Une certaine incidence		Incidence importante	
		1	2	3	4	5	
c	Accroissement de l'engagement des gouvernements provinciaux et territoriaux au chapitre de l'amélioration des systèmes de traitement dans les zones à besoins ciblés	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
d	Accroissement du nombre et de l'accessibilité de services et programmes de traitement efficaces pour les populations cibles	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
e	Amélioration des systèmes et services de traitement pour remédier à la dépendance aux drogues illicites parmi les groupes ciblés	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

3. Quels sont les autres effets, positifs ou négatifs, découlant des activités du Plan d'action sur le traitement?

4. Quels facteurs importants ont contribué à la réussite de la Stratégie à ce jour?

5. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?

6. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour le Plan d'action sur le traitement (p. ex., rapports récents sur le rendement ou sondages auprès des intervenants)?

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

1. Quelles sont les caractéristiques importantes du déroulement efficace et efficient d'une initiative horizontale comme la Stratégie nationale antidrogue?

2. De quelle façon et dans quelle mesure la conception des mécanismes de prestation et la structure de gouvernance contribuent-elles à la prestation de programmes efficaces et efficients? Précisez votre réponse.

2a. Quels changements recommanderiez-vous, le cas échéant?

3. À part ce dont nous avons discuté, voyez-vous d'autres démarches, structures ou stratégies qui pourraient être plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés du Plan d'action sur le traitement?

- 4. Si le budget du Plan d'action sur le traitement était augmenté, dans quels domaines recommanderiez-vous l'investissement de ces fonds supplémentaires?**

- 4a. (Le cas échéant) Précisez votre réponse.**

- 5. Si le budget du Plan d'action sur le traitement était réduit, dans quels domaines pourrait-on diminuer les dépenses tout en limitant au minimum les effets négatifs sur le programme?**

- 5a. (Le cas échéant) Précisez votre réponse.**

- 6. En faisant un examen rétrospectif de la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?**

- 7. Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?**

8. À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres organismes ou personnes pour obtenir des points de vue sur la Stratégie (p. ex., bénéficiaires de fonds, partenaires provinciaux/territoriaux/municipaux ou autres, etc.)?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue Guide d'entrevue pour plan d'action sur l'application de la loi

Au nom du ministère de la Justice, Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, procède à une évaluation de la Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie). Dans ce cadre, nous menons des entrevues avec les cadres supérieurs des ministères qui ont participé à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. À quel plan d'action parmi les trois suivants avez-vous participé en particulier?

- Plan d'action sur la prévention
- Plan d'action sur le traitement
- Plan d'action sur l'application de la loi
- Autre _____
- Aucun des plans
- Ne sait pas

**Confirmez le caractère approprié du guide d'entrevue.
Dans la négative, choisissez le guide approprié ou le guide général,
si vous avez participé à plus d'un plan d'action.**

2. Quel a été votre rôle relativement à la Stratégie nationale antidrogue?

3. Pendant combien d'années avez-vous participé à la Stratégie?

_____ années

4. Les principaux objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- a) **Soutenir les mesures visant à empêcher les jeunes de consommer des drogues illicites en leur faisant prendre conscience des effets dangereux de cette consommation sur la société et la santé, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des interventions et des initiatives communautaires de prévention de la consommation de drogues illicites**
- b) **Appuyer les systèmes et services efficaces de traitement et de réadaptation en élaborant et en mettant en œuvre des démarches novatrices et coopératives;**
- c) **Contribuer à la perturbation, d'une manière sécuritaire, des activités liées aux drogues illicites et cibler particulièrement les organisations criminelles.**

Les objectifs de la Stratégie sont-ils, selon vous, conformes aux résultats stratégiques et aux priorités de votre ministère et du gouvernement du Canada?

Priorités ministérielles	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
Gouvernement du Canada	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas

4a. Précisez votre réponse

4b. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux priorités ministérielles et gouvernementales liées aux activités de la Stratégie?

4c. Le cas échéant, en quoi la Stratégie diverge-t-elle des priorités ministérielles ou gouvernementales actuelles?

5. **Considérez-vous que le Plan d'action sur l'application de la loi et ses activités connexes concordent avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?**

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
-----------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- 5a. **Précisez votre réponse**

6. **À votre avis, quel est le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui des gouvernements provinciaux-territoriaux et des autres intervenants en ce qui a trait à l'application de la loi?**

7. **Quels autres programmes aux objectifs similaires à ceux du plan d'action sur l'application de la loi sont mis en œuvre par les ministères fédéraux et/ou provinciaux-territoriaux, le secteur sans but lucratif et/ou le secteur privé, le cas échéant?**

SI VOUS N'EN NOMMEZ AUCUN, PASSEZ À LA SECTION B

8. **De quelle façon et dans quelle mesure le plan d'action sur l'application de la loi de la Stratégie complète ces autres programmes et services?**

9. **De quelle façon et dans quelle mesure le plan d'action sur l'application de la loi constitue-t-il un chevauchement ou un dédoublement de ces autres programmes et services?**

B. EFFICACITÉ

1. Dans l'ensemble, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez la réussite des éléments du plan à ce jour pour ce qui est de l'atteinte de ces objectifs

Pas du tout réussi		Plus ou moins réussi		Tout à fait réussi	
1	2	3	4	5	S.O.

1a. Précisez votre réponse

2. Les activités du Plan d'action sur l'application de la loi pourraient potentiellement avoir différentes retombées de types divers. Sur une échelle de 1 à 5 où 1 signifie aucune incidence, 3 signifie une certaine incidence et 5 signifie une incidence importante, indiquez le degré d'incidence que la Stratégie a, selon vous, généré à ce jour sur ce qui suit :

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
a	Accroissement des capacités de lutte contre les drogues et de poursuites contre les producteurs et distributeurs de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse. Pouvez-vous donner des exemples?							
b	Accroissement des capacités d'analyse, d'échange de renseignements et d'analyse des preuves	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	
		1	2	3	4	5	
c	Accroissement de la connaissance des questions liées aux drogues illicites et aux produits chimiques précurseurs parmi les représentants de la loi	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
d	Accroissement de la sécurité pour le démantèlement des opérations de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
e	Accroissement des capacités de contrôle et de surveillance des substances contrôlées et des produits chimiques précurseurs	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
f	Intensification des enquêtes, vérifications, mises en accusation, poursuites, analyses juricomptables et conséquences juridiques	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
g	Amélioration des renseignements et des preuves	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
h	Accroissement de la conformité/des saisies, et réduction du risque de détournement des produits chimiques précurseurs	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
i	Intensification du démantèlement et de la perturbation des opérations de production et de distribution de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
j	Réduction des risques pour la santé et la sécurité associés à la production de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

3. Quels sont les autres effets, positifs ou négatifs, découlant des activités du Plan d'action sur l'application de la loi?

4. Quels facteurs importants ont contribué à la réussite du Plan d'action sur l'application de la loi à ce jour?

5. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?

6. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour le Plan d'action sur l'application de la loi (p. ex., rapports récents sur le rendement ou sondages auprès des intervenants)?

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

1. Quelles sont les caractéristiques importantes du déroulement efficace et efficient d'une initiative horizontale comme la Stratégie nationale antidrogue?

2. De quelle façon et dans quelle mesure la conception des mécanismes de prestation et la structure de gouvernance contribuent-elles à la prestation de programmes efficaces et efficients? Précisez votre réponse

2a. Quels changements recommanderiez-vous, le cas échéant?

3. À part ce dont nous avons discuté, voyez-vous d'autres démarches, structures ou stratégies qui pourraient être plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés du Plan d'action sur l'application de la loi?

- 4. Si le budget du Plan d'action sur l'application de la loi était augmenté, dans quels domaines recommanderiez-vous l'investissement de ces fonds supplémentaires?**

- 4a. (Le cas échéant) Précisez votre réponse**

- 5. Si le budget du Plan d'action sur l'application de la loi était réduit, dans quels domaines pourrait-on diminuer les dépenses tout en limitant au minimum les effets négatifs sur le programme?**

- 5a. (Le cas échéant) Précisez votre réponse**

- 6. En faisant un examen rétrospectif de la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?**

- 7. Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?**

- 8. À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres organismes ou personnes pour obtenir des points de vue sur la Stratégie** (p. ex., bénéficiaires de fonds, partenaires provinciaux/territoriaux/municipaux ou autres, etc.)?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue

Guide d’entrevue général pour les intervenants (G2)

Le gouvernement du Canada a une longue expérience de la gestion horizontale des problèmes de drogue. À la suite de la Stratégie canadienne antidrogue (SCA), qui portait sur la consommation et l’abus de substances et qui était en place depuis 1978, **la Stratégie nationale antidrogue** (la Stratégie) a été lancée en 2007. Il s’agit d’une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux menée par le ministère de la Justice du Canada. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen de mesures coordonnées de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance ainsi que de réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. La Stratégie compte trois principaux domaines d’activité :

1. Plan d’action sur la prévention;
2. Plan d’action sur le traitement;
3. Plan d’action sur l’application de la loi.

Le ministère de la Justice a retenu les services de Ference Weicker & Company, un cabinet d’experts-conseils en gestion, pour évaluer la Stratégie nationale antidrogue. Dans le cadre de cette évaluation, nous menons des entrevues auprès de représentants d’organismes et de ministères qui ont participé de diverses façons à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. À quel(s) secteur(s) d’activités avez-vous participé?

- Prévention
- Traitement
- Application de la loi
- Tout ce qui précède
- Rien de ce qui précède
- Autre _____
- Ne sait pas

**Confirmez le caractère approprié du guide d'entrevue (c.-à-d. participation à plus d'un secteur).
Choisissez le guide approprié si vous n'avez participé qu'à un seul secteur.**

2. Évaluez votre connaissance de la Stratégie.

Aucune connaissance		Connaissance superficielle		Très bonne connaissance
1	2	3	4	5

2a. Comment décririez-vous votre participation à la Stratégie nationale antidrogue?

2b. Depuis combien de temps jouez-vous un rôle dans la Stratégie?

_____ années

3. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucun besoin, 3 signifie un certain besoin et 5 signifie un grand besoin, quel est selon vous l'ampleur du besoin en matière de programmes qui :

Besoin d'un programme qui :		Aucun besoin	2	Un certain besoin	4	Un grand besoin	S.O.
a	Augmente la sensibilisation et la compréhension des effets néfastes de la consommation de drogues illicites sur la société et la santé, particulièrement chez les jeunes, et élabore des stratégies de prévention	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.							
b	Soutient des mécanismes et services efficaces de traitement et de réadaptation	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.							

Besoin d'un programme qui :		Aucun besoin	2	Un certain besoin	4	Un grand besoin	S.O.
c	Contribue à perturber de façon sécuritaire les activités liées aux drogues illicites en ciblant particulièrement les organisations criminelles	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.							

4. Considérez-vous que la Stratégie nationale antidrogue et ses activités connexes concordent avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
----------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- 4a. Précisez votre réponse

- 4b. Selon vous, quel est le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants?

B. EFFICACITÉ

1. Les énoncés qui suivent sont les objectifs globaux en matière de prévention, de traitement et d'application de la loi des plans d'action de la Stratégie. Compte tenu de votre expérience, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez la réussite de la Stratégie à ce jour dans les domaines suivants :

Réalisation des objectifs des plans		Pas réussi du tout	2	Plus ou moins réussi	4	Tout à fait réussi	S.O.
a	Augmentation de la sensibilisation et de la compréhension des effets néfastes de la consommation de drogues illicites sur la société et la santé, particulièrement chez les jeunes, et élaboration de stratégies de prévention	1	2	3	4	5	S.O.
<p>Précisez votre réponse.</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?</p>							
b	Soutien des mécanismes et services efficaces de traitement et de réadaptation	1	2	3	4	5	S.O.
<p>Précisez votre réponse.</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?</p>							
c	Contribution à la perturbation des activités liées aux drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
<p>Précisez votre réponse.</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?</p>							

2. **Quels sont les autres effets importants, positifs et négatifs, découlant selon vous de chaque composante de la Stratégie?**

3. **Selon vous, quels facteurs importants ont contribué à la réussite de la Stratégie à ce jour?**

4. **Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?**

5. **Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour la Stratégie** (p. ex., rapports récents sur le rendement, sondages ou rapports de recherche)?

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

1. **Dans quelle mesure connaissez-vous le mécanisme de prestation et le coût-efficacité de la Stratégie ou de l'un des trois plans d'action?** (Par coût-efficacité, nous entendons que le coût des ressources utilisées est à peu près équivalent au montant minimal des ressources requises pour accomplir une tâche et obtenir les résultats escomptés)

Aucune connaissance		Connaissance superficielle		Très bonne connaissance
1	2	3	4	5

2. (Si vous avez coché « 3 » et plus) **De quelle façon et dans quelle mesure la conception des mécanismes de prestation et la structure de gouvernance de la Stratégie contribuent-elles à son efficacité et à son efficacité? Précisez votre réponse.**

2a. Quels changements recommanderiez-vous, le cas échéant?

3. À part ce dont nous avons discuté, voyez-vous d'autres démarches, structures ou stratégies qui pourraient être plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés de la Stratégie?

D. RECOMMANDATIONS

1. En repensant à votre participation à la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?

2. Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?

3. À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres organismes ou personnes pour obtenir des points de vue sur la Stratégie (p. ex., bénéficiaires de fonds, partenaires provinciaux/territoriaux/municipaux, chercheurs, etc.)?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue

Guide d'entrevue pour les intervenants du volet prévention (g2)

Le gouvernement du Canada a une longue expérience de la gestion horizontale des problèmes de drogue. À la suite de la Stratégie canadienne antidrogue (SCA), qui portait sur la consommation et l'abus de substances et qui était en place depuis 1978, la Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie) a été lancée en 2007. Il s'agit d'une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux menée par le ministère de la Justice du Canada. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen de mesures coordonnées de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance ainsi que de réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. La Stratégie compte trois principaux domaines d'activité :

1. Plan d'action sur la prévention;
2. Plan d'action sur le traitement;
3. Plan d'action sur l'application de la loi.

Le ministère de la Justice a retenu les services de Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, pour évaluer la Stratégie nationale antidrogue. Dans le cadre de cette évaluation, nous menons des entrevues auprès de représentants d'organismes et de ministères qui ont participé de diverses façons à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. À quel(s) secteur(s) d'activités avez-vous participé?

- Prévention
- Traitement
- Application de la loi
- Rien de ce qui précède
- Autre _____
- Ne sait pas

**Confirmez le caractère approprié du guide d'entrevue.
Dans la négative, choisissez le guide approprié ou le guide général,
si vous avez participé à plus d'un plan d'action.**

2. Dans quelle mesure connaissez-vous les activités de prévention de la Stratégie?

Aucune connaissance		Connaissance superficielle		Très bonne connaissance
1	2	3	4	5

3. Comment décririez-vous votre participation aux activités de prévention de la Stratégie nationale antidrogue?

3a. Combien de temps avez-vous participé à cette partie de la Stratégie?

_____ années

4. Le plan d'action sur la prévention de la Stratégie portait sur l'augmentation de la sensibilisation et de la compréhension des effets néfastes de la consommation de drogues illicites sur la société et la santé, particulièrement chez les jeunes, et l'élaboration de stratégies de prévention. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucun besoin, 3 signifie un certain besoin et 5 signifie un grand besoin, quelle est selon vous l'ampleur du besoin pour ce type de programmes?

Aucun besoin		Un certain besoin		Un grand besoin		S.O.
1	2	3	4	5		

4a. Précisez votre réponse.

5. Considérez-vous que le Plan d'action sur la prévention et ses activités connexes concordent avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
-----------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

5a. Précisez votre réponse.

5b. Selon vous, quel est le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants dans le volet prévention?

6. Quels autres programmes aux objectifs similaires à ceux du plan d'action sur la prévention sont mis en œuvre par les ministères fédéraux et/ou provinciaux-territoriaux, le secteur sans but lucratif et/ou le secteur privé, le cas échéant?

SI VOUS N'EN NOMMEZ AUCUN, PASSEZ À LA SECTION B

6a. De quelle façon et dans quelle mesure la Stratégie complète-t-elle ces autres programmes et services?

6b. De quelle façon et dans quelle mesure la Stratégie constitue-t-elle un chevauchement ou un dédoublement de ces autres programmes et services?

B. EFFICACITÉ

1. Les activités du Plan d'action sur la prévention pourraient potentiellement avoir différentes retombées de types divers. Sur une échelle de 1 à 5 où 1 signifie aucune incidence, 3 signifie une certaine incidence et 5 signifie une incidence importante, indiquez le degré d'incidence que la Stratégie a, selon vous, généré à ce jour sur ce qui suit :

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
a	Soutien aux jeunes et à leurs parents pour les aider à mieux comprendre les conséquences néfastes de la consommation de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
b	Soutien aux jeunes pour les aider à prendre des décisions éclairées sur la consommation de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
c	Amélioration des mesures de soutien accessibles aux populations à risque	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
d	Amélioration de la connaissance dans les collectivités en matière de lutte contre la consommation de drogues illicites et leurs conséquences néfastes	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence						
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante		S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.	
e	Renforcement des interventions de la collectivité par rapport aux problèmes de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.	
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.								

2. Quels sont les autres effets, positifs ou négatifs, découlant des activités du Plan d'action sur la prévention?

3. Quels facteurs importants ont contribué à la réussite du Plan d'action sur la prévention jusqu'ici?

4. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?

5. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour le Plan d'action sur la prévention (p. ex., rapports récents sur le rendement ou sondages auprès des intervenants)?

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

1. Dans quelle mesure connaissez-vous le mécanisme de prestation et le coût-efficacité de la Stratégie ou de l'un des trois plans d'action? (Par coût-efficacité, nous entendons que le coût des ressources utilisées est à peu près équivalent au montant minimal des ressources requises pour accomplir une tâche et obtenir les résultats escomptés)

Aucune connaissance		Connaissance superficielle		Très bonne connaissance
1	2	3	4	5

2. (Si vous avez coché « 3 » et plus) Compte tenu de votre expérience, de quelle façon et dans quelle mesure la conception des mécanismes de prestation et la structure de gouvernance de la Stratégie contribuent-elles à son efficacité et à son efficience? Précisez votre réponse

- 2a. Quels changements recommanderiez-vous, le cas échéant?

3. À part ce dont nous avons discuté, quelles autres démarches, structures ou stratégies pourraient être plus efficaces, le cas échéant, pour atteindre les résultats escomptés du Plan d'action sur la prévention?

D. RECOMMANDATIONS

1. En revenant à votre participation aux activités de prévention de la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?

2. **Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?**

3. **À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres organismes ou personnes pour obtenir des points de vue sur la Stratégie** (p. ex., bénéficiaires de fonds, partenaires provinciaux/territoriaux/municipaux, chercheurs, etc.)?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue

Guide d’entrevue pour les intervenants du volet traitement (G2)

Le gouvernement du Canada a une longue expérience de la gestion horizontale des problèmes de drogue. À la suite de la Stratégie canadienne antidrogue (SCA), qui portait sur la consommation et l’abus de substances et qui était en place depuis 1978, **la Stratégie nationale antidrogue** (la Stratégie) a été lancée en 2007. Il s’agit d’une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux menée par le ministère de la Justice du Canada. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen de mesures coordonnées de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance ainsi que de réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. La Stratégie compte trois principaux domaines d’activité :

1. Plan d’action sur la prévention;
2. Plan d’action sur le traitement;
3. Plan d’action sur l’application de la loi.

Le ministère de la Justice a retenu les services de Ference Weicker & Company, un cabinet d’experts-conseils en gestion, pour évaluer la Stratégie nationale antidrogue. Dans le cadre de cette évaluation, nous menons des entrevues auprès de représentants d’organismes et de ministères qui ont participé de diverses façons à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. À quel(s) secteur(s) d’activités avez-vous participé?

- Prévention
- Traitement
- Application de la loi
- Autre _____
- Rien de ce qui précède
- Ne sait pas

**Confirmez le caractère approprié du guide d'entrevue.
Dans la négative, choisissez le guide approprié ou le guide général,
si vous avez participé à plus d'un plan d'action.**

2. Dans quelle mesure connaissez-vous les activités de traitement de la Stratégie?

Aucune connaissance		Connaissance superficielle		Très bonne connaissance
1	2	3	4	5

3. Comment décririez-vous votre participation aux activités de traitement de la Stratégie nationale antidrogue?

3a. Combien de temps avez-vous participé à cette partie de la Stratégie?

_____ années

4. Le Plan d'action sur le traitement vise le soutien des mécanismes efficaces de traitement et de réadaptation. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucun besoin, 3 signifie un certain besoin et 5 signifie un grand besoin, quelle est selon vous l'ampleur du besoin pour ce type de programmes?

Aucun besoin		Un certain besoin		Un grand besoin		S.O.
1	2	3	4	5		

4a. Précisez votre réponse

5. Compte tenu de votre expérience, considérez-vous que le Plan d'action sur le traitement et ses activités connexes concordent avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
-----------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

5a. Précisez votre réponse

5b. Selon vous, quel est le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants dans le volet traitement?

6. Quels autres programmes aux objectifs similaires à ceux du plan d'action sur le traitement sont mis en œuvre par les ministères fédéraux et/ou provinciaux-territoriaux, le secteur sans but lucratif et/ou le secteur privé, le cas échéant?

SI VOUS N'EN NOMMEZ AUCUN, PASSEZ À LA SECTION B

6a. De quelle façon et dans quelle mesure la Stratégie constitue-t-elle un chevauchement ou un dédoublement de ces autres programmes et services?

6b. De quelle façon et dans quelle mesure la Stratégie complète-t-elle ces autres programmes et services?

B. EFFICACITÉ

1. Les activités du Plan d'action sur le traitement pourraient potentiellement avoir différentes retombées de types divers. Sur une échelle de 1 à 5 où 1, signifie aucune incidence, 3 signifie une certaine incidence et 5 signifie une incidence importante, indiquez le degré d'incidence que la Stratégie a, selon vous, généré à ce jour sur ce qui suit :

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	
		1	2	3	4	5	
a	Amélioration de la capacité à offrir un éventail de services et de programmes de traitement	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse. Pouvez-vous donner des exemples?							
b	Amélioration de la collaboration au chapitre des interventions et de la connaissance des problèmes de traitement	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
c	Accroissement de l'engagement des gouvernements provinciaux et territoriaux au chapitre de l'amélioration des systèmes de traitement dans les zones à besoins ciblés	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
d	Accroissement du nombre et de l'accessibilité de services et programmes de traitement efficaces pour les populations cibles	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
e	Amélioration des systèmes et services de traitement pour remédier à la dépendance aux drogues illicites parmi les groupes ciblés	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

2. Quels sont les autres effets, positifs ou négatifs, découlant des activités du Plan d'action sur le traitement?

3. Quels facteurs importants ont contribué à la réussite du Plan d'action sur le traitement jusqu'ici?

4. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?

5. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour le Plan d'action sur le traitement (p. ex., rapports récents sur le rendement ou sondages auprès des intervenants)?

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

1. Dans quelle mesure connaissez-vous le mécanisme de prestation et le coût-efficacité de la Stratégie ou de l'un des trois plans d'action? (Par coût-efficacité, nous entendons que le coût des ressources utilisées est à peu près équivalent au montant minimal des ressources requises pour accomplir une tâche et obtenir les résultats escomptés)

Aucune connaissance		Connaissance superficielle		Très bonne connaissance
1	2	3	4	5

2. (Si vous avez coché « 3 » et plus) De quelle façon et dans quelle mesure la conception des mécanismes de prestation et la structure de gouvernance de la Stratégie contribuent-elles à son efficacité et à son efficacité? Précisez votre réponse.

- 2a. Quels changements recommanderiez-vous, le cas échéant?

3. À part ce dont nous avons discuté, voyez-vous d'autres démarches, structures ou stratégies qui pourraient être plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés du Plan d'action sur le traitement?

D. RECOMMANDATIONS

1. En revenant à votre participation aux activités de traitement de la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?

2. Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?

3. À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres organismes ou personnes pour obtenir des points de vue sur la Stratégie (p. ex., bénéficiaires de fonds, partenaires provinciaux/territoriaux/municipaux, chercheurs, etc.)?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue

Guide d'entrevue général pour les intervenants du volet application de la loi (international)

Le gouvernement du Canada a une longue expérience de la gestion horizontale des problèmes de drogue. À la suite de la Stratégie canadienne antidrogue (SCA), qui portait sur la consommation et l'abus de substances et qui était en place depuis 1978, la **Stratégie nationale antidrogue** (la Stratégie) a été lancée en 2007. Il s'agit d'une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux menée par le ministère de la Justice du Canada. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen de mesures coordonnées de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance ainsi que de réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. La Stratégie compte trois principaux domaines d'activité :

1. Plan d'action sur la prévention;
2. Plan d'action sur le traitement;
3. Plan d'action sur l'application de la loi.

Une composante du Plan d'action sur l'application de la loi concerne les Contributions annuelles à l'ONUDC et à la CICAD. Cette composante est dirigée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Ces fonds versés par le Comité aident l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à honorer son mandat dans la lutte contre la drogue et la criminalité internationale, et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) à honorer son mandat dans la lutte contre la drogue dans les Amériques, et facilitent la coopération du Canada à l'échelle internationale.

Le ministère de la Justice a retenu les services de Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, pour évaluer la Stratégie nationale antidrogue. Dans le cadre de cette évaluation, nous menons des entrevues auprès de représentants d'organismes et de ministères qui ont participé de diverses façons à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. Quel est votre rôle au sein de votre organisme?

2. Comment décririez-vous votre participation par rapport au gouvernement du Canada et à la Stratégie nationale antidrogue?

3. Combien de temps avez-vous participé aux activités de ce secteur?

_____ années

4. Sur une échelle de 1 à 5 où 1 signifie aucune connaissance, 3 signifie une connaissance superficielle et 5 signifie une très bonne connaissance, évaluez votre connaissance de la Stratégie nationale antidrogue

Aucune
connaissance

1

2

Connaissance
superficielle

3

4

Très bonne
connaissance

5

5. Quels aspects de la Stratégie nationale antidrogue connaissez-vous le mieux?

6. Comment percevez-vous le rôle du gouvernement fédéral canadien par rapport à celui des organisations internationales/multilatérales et des gouvernements des autres pays?

7. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucun besoin, 3 signifie un certain besoin et 5 signifie un grand besoin, quelle est selon vous l'ampleur du besoin d'une participation du gouvernement fédéral du Canada dans ce secteur?

Aucun besoin		Un certain besoin		Un grand besoin
1	2	3	4	5

- 7a. Précisez votre réponse

B. EFFICACITÉ

1. L'énoncé qui suit est un objectif de la Stratégie. Compte tenu de votre expérience, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez la réussite de la Stratégie à ce jour dans les domaines suivants :

Réalisation de l'objectif de :		Pas du tout réussi	2	Plus ou moins réussi	4	Tout à fait réussi	S.O.
a	Contribution à la perturbation des activités liées aux drogues illicites (c.-à-d. grâce à la création de capacités et aux partenariats internationaux)	1	2	3	4	5	S.O.

Précisez votre réponse.

Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?

Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?

2. Quels sont les autres effets importants, positifs ou négatifs, découlant selon vous des activités internationales de la Stratégie?

- 3. Selon vous, quels facteurs importants ont contribué à la réussite des activités internationales de la Stratégie à ce jour?**

- 4. Quels facteurs percevez-vous comme ayant limité le succès des activités internationales de la Stratégie à ce jour?**

- 5. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour les activités internationales de la Stratégie (p. ex., rapports récents sur le rendement, sondages ou rapports de recherche)?**

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

- 1. Pensez-vous qu'il est rentable pour le Canada d'apporter une aide financière à l'ONUDC et à la CICAD, et de s'engager dans le cadre d'une collaboration internationale sur les problèmes se rapportant à la lutte antidrogue et au crime dans le monde? Précisez votre réponse (Par coût-efficacité, nous entendons que le coût des ressources utilisées est à peu près équivalent au montant minimal des ressources requises pour accomplir une tâche et obtenir les résultats escomptés)**

- 2. Compte tenu de votre expérience, voyez-vous d'autres démarches, structures ou stratégies qui pourraient être plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés de la Stratégie nationale antidrogue en ce qui a trait aux activités internationales?**

D. RECOMMANDATIONS

- 1. En revenant à votre participation à la Stratégie nationale antidrogue et à votre participation plus générale à la lutte antidrogue et au crime dans le monde, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?**

- 2. Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?**

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue

Guide d’entrevue pour les intervenants externes (G3)

Le gouvernement du Canada a une longue expérience de la gestion horizontale des problèmes de drogue. À la suite de la Stratégie canadienne antidrogue (SCA), qui portait sur la consommation et l’abus de substances et qui était en place depuis 1978, **la Stratégie nationale antidrogue** (la Stratégie) a été lancée en 2007. Il s’agit d’une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux menée par le ministère de la Justice du Canada. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen de mesures coordonnées de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance ainsi que de la réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. La Stratégie compte trois principaux domaines d’activité :

1. Plan d’action sur la prévention;
2. Plan d’action sur le traitement;
3. Plan d’action sur l’application de la loi.

Le ministère de la Justice a retenu les services de Ference Weicker & Company, un cabinet d’experts-conseils en gestion, pour évaluer la Stratégie nationale antidrogue. Dans le cadre de cette évaluation, nous menons des entrevues auprès de représentants d’organismes et de ministères qui ont participé de diverses façons à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. À quel(s) secteur(s) d'activités avez-vous participé?

- Prévention
- Traitement
- Application de la loi
- Tout ce qui précède
- Rien de ce qui précède
- Autre _____
- Ne sait pas

Décrivez votre participation :

1a. Combien de temps avez-vous participé aux activités de ce secteur?

_____ années

2. Évaluez votre connaissance de la Stratégie.

Aucune
connaissance

1

2

Connaissance
superficielle

3

4

Très bonne
connaissance

5

3. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucun besoin, 3 signifie un certain besoin et 5 signifie un grand besoin, quel est selon vous l'ampleur du besoin en matière de programmes qui :

Besoin d'un programme qui :		Aucun besoin	2	Un certain besoin	4	Grand besoin	S.O.
a	Augmente la sensibilisation et la compréhension des effets néfastes de la consommation de drogues illicites sur la société et la santé, particulièrement chez les jeunes, et élabore des stratégies de prévention	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.							

Besoin d'un programme qui :		Aucun besoin	2	Un certain besoin	4	Grand besoin	S.O.
b	Soutient des mécanismes et services efficaces de traitement et de réadaptation	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.							
c	Contribue à perturber de façon sécuritaire les activités liées aux drogues illicites en ciblant particulièrement les organisations criminelles	1	2	3	4	5	S.O.
Précisez votre réponse.							

4. **Considérez-vous que la Stratégie nationale antidrogue et ses activités connexes concordent avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?**

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
-----------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- 4a. **Précisez votre réponse.**

5. **Selon vous, quel est le rôle du gouvernement fédéral par rapport au rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants?**

B. EFFICACITÉ

1. Les énoncés qui suivent correspondent à l'objectif global des plans d'action de la Stratégie sur la prévention, le traitement et l'application de la loi. Compte tenu de votre expérience, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez la réussite de la Stratégie à ce jour dans les domaines suivants :

Réalisation des objectifs des plans		Pas réussi du tout	2	Plus ou moins réussi	4	Tout à fait réussi	S.O.
a	<u>Si vous avez participé au PLAN D'ACTION SUR LA PRÉVENTION :</u> Augmentation de la sensibilisation et de la compréhension des effets néfastes de la consommation de drogues illicites sur la société et la santé, particulièrement chez les jeunes, et élaboration de stratégies de prévention	1	2	3	4	5	S.O.
	<p>Précisez votre réponse.</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?</p>						
b	<u>Si vous avez participé au PLAN D'ACTION SUR LE TRAITEMENT :</u> Soutien des mécanismes et services efficaces de traitement et de réadaptation	1	2	3	4	5	S.O.
	<p>Précisez votre réponse.</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?</p>						

Réalisation des objectifs des plans		Pas réussi du tout	2	Plus ou moins réussi	4	Tout à fait réussi	S.O.
c	<u>Si vous avez participé au PLAN D'ACTION SUR L'APPLICATION DE LA LOI :</u> Contribution à la perturbation des activités liées aux drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
<p>Précisez votre réponse.</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé d'importants progrès?</p> <p>Dans quels domaines a-t-on réalisé moins de progrès à ce jour que ce à quoi on aurait pu s'attendre?</p>							

2. Quels autres effets importants de ce volet de la Stratégie, positifs et négatifs, ont selon vous été générés?

3. Selon vous, quels facteurs importants ont contribué à la réussite de la Stratégie à ce jour?

4. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?

5. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour la Stratégie (p. ex., rapports récents sur le rendement, sondages ou rapports de recherche)?

C. EFFICIENCE ET ÉCONOMIE

1. Dans quelle mesure connaissez-vous le mécanisme de prestation et le coût-efficacité de la Stratégie ou de l'un des trois plans d'action? (Par coût-efficacité, nous entendons que le coût des ressources utilisées est à peu près équivalent au montant minimal des ressources requises pour accomplir une tâche et obtenir les résultats escomptés)

Aucune connaissance		Connaissance superficielle		Très bonne connaissance
1	2	3	4	5

2. (Si vous avez coché « 3 » et plus) De quelle façon et dans quelle mesure la conception des mécanismes de prestation et la structure de gouvernance de la Stratégie contribuent à son efficacité et à son efficience? Précisez votre réponse.

- 2a. Quels changements recommanderiez-vous, le cas échéant?

3. À part ce dont nous avons discuté, voyez-vous d'autres démarches, structures ou stratégies qui pourraient être plus efficaces ou efficientes pour atteindre les résultats voulus de la Stratégie?

D. RECOMMANDATIONS

1. En repensant à votre participation à la Stratégie, quelles sont, selon vous, les principales leçons retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?

- 2. Avez-vous des commentaires supplémentaires que vous aimeriez formuler relativement à la Stratégie?**

- 3. À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres organismes ou personnes pour obtenir des points de vue sur la Stratégie (p. ex., bénéficiaires de fonds, partenaires provinciaux/territoriaux/municipaux, chercheurs, etc.)?**

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Stratégie nationale antidrogue
Sondage en ligne relatif à la recherche
sur les modèles de traitements de la toxicomanie des IRSC

Le ministère de la Justice a retenu les services de Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, pour évaluer la **Stratégie nationale antidrogue**. Mise sur pied en 2007, la Stratégie est une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux menée par le ministère de la Justice du Canada. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen de mesures coordonnées de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance ainsi que de réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. La Stratégie compte trois principaux domaines d'activité : un Plan d'action sur la prévention, un Plan d'action sur le traitement et un Plan d'action sur l'application de la loi. Le volet Recherche sur des modèles de traitement de la toxicomanie des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) est une composante du Plan d'action sur le traitement.

Dans le cadre de cette évaluation, nous procédons à un sondage auprès de personnes et d'organismes subventionnés par les IRSC pour soutenir la recherche sur le développement, l'amélioration et l'évaluation des traitements de la toxicomanie. Les renseignements que nous recueillons demeureront confidentiels et ne seront présentés que sous forme de résumé avec les réponses données par les autres répondants au sondage. Prévoir 10 minutes pour répondre au sondage.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Région	
Numéro de téléphone	

A. PERTINENCE

1. Décrivez votre participation par rapport à la composante IRSC des activités de traitement de la Stratégie nationale antidrogue?

1a. Combien de temps avez-vous participé à cette partie des IRSC?

_____ années

2. Le Plan d'action sur le traitement vise le soutien des mécanismes efficaces de traitement et de réadaptation. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucun besoin, 3 un certain besoin, et 5 un besoin important, quelle est l'ampleur du besoin en activités de recherche des IRSC pour le traitement des toxicomanies?

Aucun besoin		Un certain besoin		Un grand besoin	
1	2	3	4	5	S.O.

2a. Précisez votre réponse

3. Compte tenu de votre expérience, considérez-vous que le financement de la recherche sur les modèles de traitement des toxicomanies concorde avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral?

Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Ne sait pas
----------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

3a. Précisez votre réponse

- 3b. Quel est, selon vous, le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants dans la composante IRSC du Plan d'action sur le traitement?

B. EFFICACITÉ

1. Indiquez les produits et extraits des recherches du projet des IRSC sur le traitement des toxicomanies que vous avez utilisés jusqu'ici : (Cocher tous les éléments de réponse retenus)

- Publications examinées par les pairs – Quantité : _____
- Autres publications – Quantité : _____
- Manuels, lignes directrices, guides – Quantité : _____
- Sites Web – Quantité : _____
- Ateliers – Quantité : _____
- Partenariats avec des prestataires de services – Quantité : _____
- Autre – Veuillez préciser : _____

2. Les activités du Plan d'action sur le traitement pourraient potentiellement avoir différentes retombées de types divers. Sur une échelle de 1 à 5 où 1 signifie aucune incidence, 3 signifie une certaine incidence et 5 signifie une incidence importante, indiquez le degré d'incidence que la Stratégie a, selon vous, généré à ce jour relativement aux énoncés suivants. Sélectionnez « S.O. » s'il n'y a pas de rapport avec votre projet.

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
a	Amélioration de la capacité à offrir un éventail de services et de programmes de traitement	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
b	Amélioration de la collaboration au chapitre des interventions et de la connaissance des problèmes de traitement	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
c	Amélioration des systèmes et services de traitement pour remédier à la dépendance aux drogues illicites parmi les groupes ciblés	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

3. Quels sont les autres impacts des activités de la composante IRSC du Plan d'action sur le traitement?

4. Quels sont les principaux facteurs qui ont contribué au succès de la composante IRSC du Plan d'action sur le traitement jusqu'ici?

5. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont pu limiter son succès jusqu'ici?

6. Savez-vous s'il existe des activités ou des plans particuliers de transfert des connaissances pour transformer les conclusions des recherches des IRSC en politiques et pratiques de traitement?

Oui Non

Si oui, décrivez-les :

- 7. En repensant à votre participation à la composante IRSC du Plan d'action sur le traitement, quelles sont, selon vous, les principales leçons retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?**

- 8. Y a-t-il d'autres commentaires que vous aimeriez ajouter sur la composante IRSC de la Stratégie?**

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

**CERCLE D'APPRENTISSAGE –
FONDS DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES
DE LA STRATÉGIE ANTIDROGUE**

**Vancouver (Colombie-Britannique)
16 mars 2011**

Structure du cercle d'apprentissage :

- L'animateur pose une question.
- Moments de réflexion.
- Chaque participant a la possibilité d'exprimer son point de vue en réponse à la question, autour du cercle. Un participant peut choisir de passer son tour.
- Une fois que tout le monde a répondu ou choisi de passer son tour, l'espace est ouvert aux échanges – questions, commentaires et pensées supplémentaires qui ont surgi à la suite des points de vue qui ont été exprimés dans le cercle de discussion.
- À la fin de chaque séance de discussion, les participants ont quelques minutes pour rédiger leurs conclusions et ce qu'ils ont retenu de la discussion, sur des fiches.
- Numérotter les fiches et les remettre à l'animateur.

Questions :

1. Décrivez brièvement votre projet et précisez celui des enjeux suivants auquel votre projet contribue particulièrement :
 - Mettre au point et présenter divers moyens visant à accroître la sensibilisation et la compréhension au sujet des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes.
 - Améliorer le soutien auprès des populations à risque.
 - Changer les attitudes et les comportements au sein des populations cibles.
 - Augmenter la capacité de la collectivité à traiter de l'utilisation des drogues illicites et de ses conséquences néfastes, ainsi que sa participation en la matière.
2. Quelle partie de votre projet se révèle ou s'est révélée novatrice?

Rédaction : Qu'avez-vous appris du FICSA? Quelles leçons retiendrez-vous de cette discussion?

3. Quelles activités d'évaluation avez-vous menées dans le cadre de votre projet (formelles et informelles) et quels en sont les résultats?
4. Quelles leçons avez-vous retenues à la suite de la réalisation de ce projet particulier? Que feriez-vous différemment si vous deviez mener à nouveau ce projet afin qu'il soit plus concluant? Comment comptez-vous utiliser cet apprentissage à l'avenir?
5. Compte tenu de ce que nous avons appris et des leçons que nous en tirerons à l'avenir, le FICSA s'est-il révélé un moyen efficace afin de traiter les problèmes des jeunes et leurs rapports avec la drogue?

Rédaction : Qu'avez-vous appris du FICSA? Quelles leçons retiendrez-vous de cette discussion?

**CERCLE D'APPRENTISSAGE –
PROGRAMME BOUCLIER AUTOCHTONE DE LA GRC**

**Saskatoon, Saskatchewan
20 mai 2011**

Structure du cercle d'apprentissage :

- L'animateur pose une question.
- Moments de réflexion.
- Chaque participant a la possibilité d'exprimer son point de vue en réponse à la question, autour du cercle. Un participant peut choisir de passer son tour.
- Une fois que tout le monde a répondu ou choisi de passer son tour, l'espace est ouvert aux échanges – questions, commentaires et pensées supplémentaires qui ont surgi à la suite des points de vue qui ont été exprimés dans le cercle de discussion
- À la fin de chaque séance de discussion, les participants ont quelques minutes pour rédiger leurs conclusions et ce qu'ils ont retenu de la discussion, sur des fiches.
- Numéroté les fiches et les remettre à l'animateur. (Aucun nom ne doit figurer sur les fiches)

Questions :

1. Citez au moins un besoin particulier et actuel dans votre collectivité qui pourrait être traité, en partie, dans le cadre du Programme Bouclier autochtone (PBA).
2. Auxquels des aspects suivants pensez-vous que le PBA pourrait contribuer davantage et pourquoi :
 - Accroître la sensibilisation et la compréhension des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes
 - Changer les attitudes et les comportements chez les jeunes
 - Augmenter la capacité de la collectivité à traiter de la consommation de drogues illicites et de leurs conséquences néfastes.

Rédaction – Quelles leçons avez-vous tirées du PBA à partir de cette discussion de groupe?

3. À quelles activités axées sur les jeunes avez-vous participé par le passé? Comment ces activités se rapportent-elles ou se comparent-elles au PBA?
4. Quelle partie du PBA représenterait une nouveauté ou une innovation dans votre collectivité?
5. Quelles difficultés ou lacunes anticipez-vous lors de l'exécution du PBA?
6. Quelles leçons avez-vous retenues pendant cette séance de formation en ce qui a trait aux approches et aux pratiques qui sont efficaces en matière d'exécution de programmes de prévention de la toxicomanie chez les jeunes?
7. Comment envisagez-vous d'utiliser cet apprentissage à l'avenir?

Rédaction – Que retenez-vous de cette partie de la discussion? Qu'avez-vous appris de cette partie du groupe de discussion?

**CERCLE D'APPRENTISSAGE –
STRATÉGIE ANTIDROGUE DU PROGRAMME DE LA JUSTICE POUR LES JEUNES**

**Ottawa, Ontario
10 mars 2011**

Structure du cercle d'apprentissage :

- Qui a participé à un cercle d'apprentissage par le passé?
- Nous les utilisons le plus fréquemment dans le cadre de discussions faisant intervenir plusieurs points de prestations de services similaires.
- Cet exercice est quelque peu différent, parce que les projets varient ostensiblement les uns par rapport aux autres.
- Première section – sélection des sujets dont nous voulons parler :
- Processus :
 - Je pose une question.
 - Moments de réflexion.
 - De façon régulière et sans interruption autour du cercle, chaque participant a la possibilité d'exprimer son point de vue en réponse à la question.
 - Une fois que tout le monde a soit répondu ou choisi de passer son tour, l'espace est ouvert aux échanges – questions, commentaires et pensées supplémentaires qui découlent de ce qui a été dit autour du cercle.
- Choisissez un volontaire pour démarrer – les personnes parlent ensuite chacune à leur tour.
- Il est possible de passer son tour – revenir aux personnes qui ont passé leur tour à la fin de la discussion.
- Aucune interruption.

Questions

Premier tour :

- Dites-nous-en davantage au sujet de vos projets.

- Ce que vous avez retenu de la séance d’hier.
- Ce dont vous aimeriez parler aujourd’hui – sujets possibles :
 - Mettre au point et présenter divers moyens visant à accroître la sensibilisation et la compréhension des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes.
 - Améliorer le soutien auprès des populations à risque.
 - Changer les attitudes et les comportements au sein des populations cibles.
 - Augmenter la capacité de la collectivité à traiter de l’utilisation des drogues illicites et de leurs conséquences néfastes, ainsi que sa participation en la matière.
 - Développer les connaissances acquises et les résultats de la recherche qui ont été intégrés dans la planification et l’élaboration des services de traitement.
 - Accroître la capacité à offrir des services et des programmes de traitement aux populations cibles.
 - Collaboration, consultation et activités de partenariat mises en œuvre dans le cadre des projets financés par la Stratégie.
 - Amélioration globale des services de traitement.

Deuxième à quatrième tours : Questions à propos de chaque sujet sélectionné

- Qu’avons-nous appris sur le sujet?
- Comment la Stratégie antidrogue du Programme de la justice pour les jeunes y a-t-elle contribué?
- Comment est-ce que cette information sera utilisée à l’avenir?

Cinquième tour : Question au sujet de la Stratégie

- Compte tenu de ce que nous avons appris et des conséquences possibles à l’avenir, est-ce que la Stratégie nationale antidrogue, et plus particulièrement la Stratégie antidrogue du Programme de la justice pour les jeunes, s’est révélée efficace pour le traitement de ces problèmes?

Sixième tour : Récapitulation – Quelles leçons retiendrez-vous de ces séances?

**CERCLE D'APPRENTISSAGE –
PROGRAMME NATIONAL D'INTERVENTION ET DE DÉJUDICIARISATION
À L'INTENTION DES JEUNES (PNIDJ)**

Grande Prairie (Alberta)

17 mars 2011

Structure du cercle d'apprentissage :

- Processus :
 - L'animateur pose une question.
 - Moments de réflexion.
 - De façon régulière et sans interruption, chaque participant a la possibilité d'exprimer son point de vue en réponse à la question.
 - Une fois que tout le monde a répondu ou choisi de passer son tour, l'espace est ouvert aux échanges - questions, commentaires et pensées supplémentaires qui ont surgi à la suite des points de vue qui ont été exprimés dans le cercle de discussion.
- Choisissez un volontaire pour démarrer – les personnes parlent ensuite chacune à leur tour.
- Il est possible de passer son tour – revenir aux personnes qui ont passé leur tour à la fin de la discussion.
- Aucune interruption.
- À la fin de chaque séance de discussion, les participants ont quelques minutes pour rédiger leurs conclusions et ce qu'ils ont retenu de la discussion, sur des fiches.
- Numéroté les fiches et les remettre à l'animateur.

Discussion 1 :

1. Décrivez brièvement votre organisme et votre rôle ou participation dans le cadre du PNIDJ.
2. D'après votre expérience et ce que vous avez retenu du PNIDJ, précisez celui des enjeux suivants auquel le Programme a particulièrement contribué, et expliquez comment :
 - Accroissement des capacités à planifier ou à exécuter des services et des programmes de traitement pour les jeunes.

- Amélioration de la collaboration en ce qui concerne les interventions et les connaissances relatives aux problèmes de traitement.
- Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des services et programmes de traitement efficaces pour les jeunes.
- Renforcement de l'engagement à améliorer les systèmes de traitement pour les jeunes.
- Amélioration globale des services de traitement.

Rédaction – Quelles leçons avez-vous retenues des effets éventuels et autres contributions du PNIDJ? Que retiendrez-vous de cette discussion?

Discussion 2 :

1. Compte tenu de ce que vous avez appris, dans quelle mesure le PNIDJ a-t-il été efficace pour traiter avec les jeunes et les problèmes de drogue? Citez des exemples, des expériences réussies et des échecs.
2. Quelles leçons avez-vous retenues de votre participation au PNIDJ? Comment cet apprentissage sera-t-il utilisé à l'avenir?
3. Qu'aimeriez-vous changer au sujet du PNIDJ de sorte que le Programme remporte plus de succès?

Récapitulation – Qu'avez-vous appris au sujet de l'efficacité du PNIDJ? Que retiendrez-vous de cette discussion?

Entrevue d'étude de cas sur le Plan d'action sur la prévention

Le gouvernement du Canada a une longue expérience de la gestion horizontale des problèmes de drogue. À la suite de la Stratégie canadienne antidrogue (SCA), qui portait sur la consommation et l'abus de substances et qui était en place depuis 1978, **la Stratégie nationale antidrogue** (la Stratégie) a été lancée en 2007. Il s'agit d'une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux menée par le ministère de la Justice du Canada. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen de mesures coordonnées de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance ainsi que de réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. La Stratégie compte trois principaux domaines d'activité :

1. Plan d'action sur la prévention;
2. Plan d'action sur le traitement;
3. Plan d'action sur l'application de la loi.

Le ministère de la Justice a retenu les services de Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, pour évaluer la Stratégie nationale antidrogue. Dans le cadre de cette évaluation, nous menons des entrevues auprès de représentants d'organismes et de ministères qui ont participé de diverses façons à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Numéro de téléphone	

A. EFFICACITÉ

1. D'après nos informations, vous avez participé à _____ projet(s) appuyé(s) par la Stratégie nationale antidrogue. Quel était votre rôle dans le cadre de ce(s) projet(s)?

2. Qu'est-ce qui a mené à l'élaboration du projet?

3. Le projet a-t-il été élaboré en réponse à l'existence de subventions dans le cadre de la Stratégie ou avait-il déjà été envisagé ou élaboré?

- a. Élaboré à la suite du financement de la Stratégie
- b. Était déjà prévu
- c. Autre (_____)
- d. Ne sait pas/ne se souvient pas

Commentaires? _____

4. En dehors du financement provenant de la Stratégie, quelles étaient les autres sources de financement du projet?

5. Quel était le budget total du projet?
_____ (confirmer)

6. Quel est l'état actuel du projet?

- a. Achevé (quand) _____
- b. En cours
- c. Suspendu (démarré mais non achevé)
- d. N'a pas commencé
- e. Annulé
- f. Autre _____
- g. Ne sait pas/ne se souvient pas

Commentaires? _____

7. À votre avis, quels étaient les objectifs principaux du projet? Quels étaient les principaux enjeux auxquels le projet devait s'atteler?

8. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez le degré de réussite en matière d'atteinte de ces objectifs?

Pas du tout réussi			Plus ou moins réussi			Tout à fait réussi	
1	2	3	4	5	S.O.		

8a. Précisez votre réponse.

9. Quels sont les aspects particulièrement concluants du projet?

10. Quels sont les aspects moins concluants du projet?

11. Les projets financés par le biais de la Stratégie varient largement par rapport aux types d'effets qu'ils produisent. Dans quelle mesure ce projet a-t-il généré les effets suivants à ce jour, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucune incidence, 3 signifie une certaine incidence et 5 une incidence importante :

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	
		1	2	3	4	5	
a	Soutien aux jeunes et à leurs parents pour les aider à mieux comprendre les conséquences néfastes de la consommation de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
Pouvez-vous donner des exemples?							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
b	Soutien aux jeunes pour les aider à prendre des décisions éclairées sur la consommation de drogues illicites	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
c	Amélioration des mesures de soutien accessibles aux populations à risque	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
d	Amélioration de la connaissance dans les collectivités en matière de lutte contre la consommation de drogues illicites et leurs conséquences néfastes	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
e	Renforcement des interventions de la collectivité en matière de drogues illicites?	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

12. Quelles autres retombées positives ou négatives ont été générées?

13. Pouvez-vous citer certains des principaux facteurs qui ont contribué au succès du projet?

14. Que voyez-vous comme certains des facteurs ayant nui au succès du projet?

15. Quelles mesures ont été prises depuis la fin du projet? À quoi servent les résultats? Pour qui?

16. En faisant un examen rétrospectif de la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Entrevue d'étude de cas dans le cadre du Plan d'action sur le traitement

Le gouvernement du Canada a une longue expérience de la gestion horizontale des problèmes de drogue. À la suite de la Stratégie canadienne antidrogue (SCA), qui portait sur la consommation et l'abus de substances et qui était en place depuis 1978, **la Stratégie nationale antidrogue** (la Stratégie) a été lancée en 2007. Il s'agit d'une initiative horizontale de 12 ministères et organismes fédéraux menée par le ministère de la Justice du Canada. Elle a pour objectif de contribuer à des collectivités plus sécuritaires et plus saines au moyen de mesures coordonnées de prévention de la consommation de drogues illicites, de traitement de la dépendance ainsi que de la réduction de la production et de la distribution de drogues illicites. La Stratégie compte trois principaux domaines d'activité :

1. Plan d'action sur la prévention;
2. Plan d'action sur le traitement;
3. Plan d'action sur l'application de la loi.

Le ministère de la Justice a retenu les services de Ference Weicker & Company, un cabinet d'experts-conseils en gestion, pour évaluer la Stratégie nationale antidrogue. Dans le cadre de cette évaluation, nous menons des entrevues auprès de représentants d'organismes et de ministères qui ont participé de diverses façons à la Stratégie. Les renseignements que nous allons recueillir sont confidentiels et ne figureront que dans un rapport sommaire avec les réponses des autres représentants interviewés.

COORDONNÉES

Nom	
Poste	
Organisme	
Numéro de téléphone	

A. EFFICACITÉ

1. D'après nos informations, vous avez participé à _____ projet(s) appuyé(s) par la Stratégie nationale antidrogue. Quel était votre rôle dans le cadre de ce(s) projet(s)?

2. Qu'est-ce qui a mené à l'élaboration du projet?

3. Le projet a-t-il été élaboré en réponse à l'existence de subventions dans le cadre de la Stratégie ou avait-il déjà été envisagé ou élaboré?

- a. Élaboré à la suite du financement de la Stratégie
- b. Était déjà prévu
- c. Autre (_____)
- d. Ne sait pas/ne se souvient pas

Commentaires? _____

4. En dehors du financement provenant de la Stratégie, quelles étaient les autres sources de financement du projet?

5. Quel était le budget total du projet?
_____ (confirmer)

6. Quel est l'état actuel du projet?

- a. Achevé (quand) _____
- b. En cours
- c. Suspendu (démarré mais non achevé)
- d. N'a pas commencé
- e. Annulé
- f. Autre _____
- g. Ne sait pas/ne se souvient pas

Commentaires? _____

7. À votre avis, quels étaient les objectifs principaux du projet? Quels étaient les principaux enjeux auxquels le projet devait s'atteler?

8. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas du tout réussi, 3 signifie plus ou moins réussi et 5 signifie tout à fait réussi, évaluez le degré de réussite en matière d'atteinte de ces objectifs?

Pas du tout réussi		Plus ou moins réussi		Tout à fait réussi		S.O.
1	2	3	4	5		

8a. Précisez votre réponse

9. Quels sont les aspects particulièrement concluants du projet?

10. Quels sont les aspects moins concluants du projet?

11. Les projets financés par le biais de la Stratégie varient largement par rapport aux types d'effets qu'ils produisent. Dans quelle mesure ce projet a-t-il généré les effets suivants à ce jour, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie aucune incidence, 3 signifie une certaine incidence et 5 une incidence importante :

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	
		1	2	3	4	5	
a	Amélioration de la capacité à offrir un éventail de services et de programmes de traitement?	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse. Pouvez-vous donner des exemples?							

Selon vous, quelle est jusqu'ici l'incidence des appuis apportés par la Stratégie sur ce qui suit :		Degré d'incidence					S.O.
		Aucune incidence		Certaine incidence		Incidence importante	S.O.
		1	2	3	4	5	S.O.
b	Amélioration de la collaboration au chapitre des interventions et de la connaissance des problèmes de traitement?	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
c	Renforcement des engagements provinciaux ou territoriaux à améliorer les systèmes de traitement dans les zones cibles?	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
d	Accroissement du nombre et de l'accessibilité de services et programmes de traitement efficaces pour les populations cibles?	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							
e	Amélioration des systèmes et services de traitement pour remédier à la dépendance aux drogues illicites parmi les groupes ciblés?	1	2	3	4	5	S.O.
(si 3 ou plus) De quelle manière? (si 2 ou moins) Précisez votre réponse.							

12. Quelles autres incidences positives ou négatives ont été générées?

13. Pouvez-vous citer certains des principaux facteurs qui ont contribué au succès du projet?

14. Que voyez-vous comme certains des facteurs ayant nui au succès du projet?

15. Quelles mesures ont été prises depuis la fin du projet? Comment les résultats ou les outils ont-ils été utilisés? Par qui?

16. En faisant un examen rétrospectif de la Stratégie, quelles sont, selon vous, les (autres) leçons clés retenues et les pratiques exemplaires qui ont été mises sur pied?

17. Recommanderiez-vous la révision de certains documents relativement aux résultats pertinents pour la Stratégie (p. ex., rapports récents sur le rendement, sondages, rapports de recherche)?

18. Nous aimerions mener des entrevues auprès de trois ou quatre intervenants qui ont participé au projet. À votre avis, devrions-nous communiquer avec d'autres personnes pour obtenir leurs points de vue sur les résultats et les incidences du projet?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Modèle d'analyse coût-efficacité

Dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie nationale antidrogue, nous recueillons des données sur les composantes qui ont financé certains projets. Plus précisément, nous recueillons des données sur les éléments suivants :

- Budget total de la composante
- Dépenses réelles – G et F
- Dépenses réelles – S et C
- Personnel du programme (ETP)
- Nombre de demandes/propositions traitées
- Nombre de demandes/propositions approuvées
- Nombre de projets effectivement financés
- Valeur du financement alloué au projet
- Montant total d'argent obtenu d'autres bailleurs de fonds/sources
- Portée géographique du programme
- Pourcentage de projets ciblant la population à risque
- Membres de la population cible touchés/aidés
- Nombre de ressources/outils mis au point
- Nombre d'améliorations des programmes/services achevées
- Nombre d'interventions novatrices lancées
- Nombre de principaux partenariats (non gouvernementaux) établis
- Nombre de projets achevés
- Nombre de projets ayant déclaré avoir atteint leurs résultats escomptés
- Nombre de projets ayant déclaré avoir dépassé les dépenses prévues
- Nombre de projets ayant déclaré une sous-utilisation des fonds

Nous regrouperons les résultats afin de comparer la Stratégie nationale antidrogue avec d'autres stratégies fédérales horizontales et d'établir la façon dont les fonds destinés aux programmes sont utilisés.

Le formulaire ci-joint a pour objet de recueillir des données sur votre composante.

- Ce formulaire doit être rempli pour chaque exercice financier entre 2007 et 2010.
- Si les renseignements relatifs à une section ne sont pas disponibles, veuillez saisir ND (non disponible) dans la cellule qui convient.
- Ce formulaire a pour objet d'être utilisé pour divers programmes de la SNA. Si les renseignements demandés ne sont pas pertinents à un programme, veuillez saisir « NP » (non pertinent) dans la cellule qui convient.
- Toute explication ou information complémentaire que vous pourriez souhaiter ajouter dans l'une des sections du formulaire peut être fournie en annexe.
- Veuillez vous reporter aux notes de bas de page pour d'autres consignes quant aux sections particulières.

Coordonnées

Nom :

Numéro de téléphone :

Ministère :

Cochez le programme pour lequel ce formulaire est rempli

- Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)
- Services de sensibilisation aux drogues et au crime organisé (SSDCO)
- Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA)
- Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie (PFTTT)
- Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie (PSFTT)
- Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA)
- Programme national d'intervention et de déjudiciarisation à l'intention des jeunes (PNIDJ)
- Stratégie antidrogue du Programme de la justice pour les jeunes (SAPJJ)

Date de début du programme

Établi :

Modèle de coût-efficacité			
Données	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Budget, dépenses et personnel			
Budget total de la composante			
Dépenses réelles – G et F			
Dépenses réelles – S et C			
Personnel du programme (ETP)			
Demandes traitées, approuvées et financées			
Nombre de demandes/propositions traitées			
Nombre de demandes/propositions approuvées			
Nombre de projets effectivement financés ¹¹⁸			
Valeur du financement alloué aux projets			
Montant total d'argent obtenu d'autres bailleurs de fonds/sources			
Groupes cibles			
Portée géographique du programme			
Pourcentage de projets ciblant la population à risque			
Membres de la population cible touchés/aidés			

¹¹⁸ Ce chiffre peut varier par rapport au nombre de projets approuvés dans les situations où les projets approuvés auraient été retirés ou abandonnés, ou non financés pour une toute autre raison. Dans toutes les autres situations, ce chiffre devrait être le même que le nombre de projets approuvés.

Modèle de coût-efficacité			
Données	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Extrants du projet			
Nombre de ressources/outils mis au point ¹¹⁹			
Nombre d'améliorations des programmes/ services achevées			
Nombre d'interventions novatrices lancées			
Nombre de principaux partenariats (non gouvernementaux) établis			
Achèvement du projet			
Nombre de projets achevés ¹²⁰			
Nombre de projets ayant déclaré avoir atteint leurs résultats escomptés			

¹¹⁹ Cette section doit comprendre toutes les ressources/tous les outils (p. ex., outils de suivi, manuels, etc.) mis au point à des fins et pour des portées différentes. Les programmes peuvent fournir en annexe des détails ou des explications complémentaires au sujet des outils.

¹²⁰ « Achevé » signifie que le financement du projet est arrivé à son terme. Les détails ou les descriptions complémentaires au sujet de l'état des projets, le cas échéant, peuvent être fournis en annexe.